



RAPPORT D'ACTIVITÉ • 2020 •

**Ensemble, LUTTONS
contre l'EXCLUSION**



GLOSSAIRE



Lecture simplifiée :



Dans une volonté d'être compris par tous, nous nous sommes efforcés dans cet ouvrage de réduire au maximum les sigles, mais comme dans notre domaine ils sont très largement utilisés, voici un glossaire pour vous aider :

A.A.H : Allocation Adulte Handicapé	A.D.A : Allocation Demandeur d'Asile	A.E.B : Action Éducative Budgétaire
A.L.T : Allocation Logement Temporaire	A.M.E : Accueil Mère-Enfant	A.P.S : Autorisation Provisoire de Séjour
A.S.E : Aide Sociale à l'Enfance	A.S.L.L : Accompagnement Social Lié au Logement	A.T : Appartement Temporaire
A.V.D.L : Accompagnement Vers et Dans le Logement	B.G : Bail Glissant	B.D.F : Banque De France
C.A.D.A : Centre Accueil des Demandeurs Asiles		C.A.S.T : Centre Aide et Soins aux Toxicomanes
C.C.E.P.C : Communauté de Communes d'Épernay, Pays de Champagne	C.C.P.A : Conseil Consultatif Personnes Accompagnées	
C.D.D : Contrat à Durée Déterminée		C.D.I : Contrat à Durée Indéterminée
C.H.R.S : Centre Hébergement et Réinsertion Sociale		C.C.A.S : Centre Communal d'Action Sociale
C.I.A.S : Centre Intercommunal d'Action Sociale	C.I.S.P.D : Conseil Intercommunal Sécurité de la Prévention Délinquance	
C.M.P : Centre Médico-Psychologique	C.M.P.E : Centre Médico-Psychologique pour les Enfants	
C.M.P.S : Centre Marnais de la Prévention de la Santé	C.N.E.D : Centre National Enseignement à Distance	
C.N.L.A.P.S : Comité National de Liaison des Acteurs Prévention Spécialisée	C.P.E.L : Commission de Prévention des Expulsions Locatives	
C.S.D : Circonscription de la Solidarité Départementale		C.S.S : Complémentaire Santé Solidaire
D.A.L.O : Droit Au Logement Opposable	D.D.C.S.P.P : Direction Départementale de la Cohésion Social et Protection des Populations	
D.I.H.A.L : Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement	D.L.A : Dispositif Local d'Accompagnement	
D.R.E.A.L : Direction Régionale Environnement, Aménagement et Logement	D.U.D : Document Unique de Délégation	
F.I.P.D : Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance	F.S.L : Fond de Solidarité Logement	
F.N.A.R.S : Fédération Nationale des associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale	H.U : Hébergement d'Urgence	
I.M.E : Institut Médico-Éducatif	I.M.L : InterMédiation Locative	I.J : Indemnité Journalière
M.A.S.P : Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé		M.A.T : Maison d'Accueil Temporaire
O.R.U : Opération de Renouvellement Urbain	P.D.A.L.P.D : Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées	
P.D.P.D : Plan Départemental de la Prévention de la Délinquance		P.E.C : Prise En Charge
P.E.P.S : Plateforme d'Education Pour la Santé		P.F : Pension de Famille ou Prestation familiale
P.I : Pension d'Invalidité	P.U.Ma : Protection Universelle Maladie	Q.P.V : Quartier Prioritaire de la Ville
Q.V.A : Quartier Veille Active	R.S.A : Revenu de Solidarité Active	S.I.A.O : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
S.P.I.P : Service Pénitencier d'Insertion et de Probation		T.D.V : Troubles Du Voisinage
U.N.A.F.O : Union professionnel du Logement Accompagné		Z.R.R : Zone de Revitalisation Rurale

SOMMAIRE

- **INTRODUCTION en Chiffres et en Images** **p 1 à 2**
 - 2020 en quelques chiffres p 1
 - Répartition des activités & fonctions supports par territoires p 2

- **PRÉVENTION SPÉCIALISÉE** **p 3 à 13**
 - Accompagnement global et Travail de rue p 5-7
 - Actions Collectives et Citoyennes p 8-9
 - Accompagnement à la scolarité & Tutorat p 10-11
 - Chantier Éducatif p 12
 - Rôle de la Navette p 13

- **HÉBERGEMENT & INSERTION PAR LE LOGEMENT** **p 14 à 138**
 - Répartition des places d'hébergement par territoires p 15
 - Répartition des appartements par territoires p 16

 - **HÉBERGEMENT D'URGENCE** **p 19 à 47**
 - Dispositifs Hébergement d'Urgence p 19
 - Capacités d'accueil p 20
 - Hébergement d'Urgence généraliste p 21-25
 - Hébergement d'Urgence Femme Victimes de Violences p 26-31
 - Hébergement d'Urgence SAS p 32-36
 - Pôle Jeunes p 37-41
 - Hébergement d'Urgence Demandeurs d'Asile p 42-47

 - **HÉBERGEMENT D'INSERTION** **p 48 à 66**
 - Dispositifs Hébergement d'Insertion p 50
 - Capacités d'accueil p 51
 - Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale p 52-54
 - Appartements Temporaires p 55-57
 - Allocation Logement Temporaire Placement extérieur p 58-62
 - Allocation Mère Enfant p 63-66

 - **LOGEMENT** **p 67 à 139**
 - Dispositifs Inter Médiation Locative p 69
 - Accompagnement Social Lié au Logement & Bail-Glissant p 70-76
 - InterMédiation Locative p 77-82
 - Résidences Sociales p 83
 - Pensions de Famille p 84-91
 - Résidence Accueil p 92-94
 - APRIL - Épernay - Reims p 95-106
 - Accompagnement des Réfugiés p 107-112
 - Action Logement p 113-122
 - LOJ'Toît Jeunes Épernay p 123-128
 - Ateliers Socio-Linguistiques p 129-132



• 2020 EN QUELQUES CHIFFRES •

1222
MÉNAGES

1851
PERSONNES
ACCOMPAGNÉES

510
ENFANTS

72
SALARIÉS

373
APPARTEMENTS

459
PLACES
D'HÉBERGEMENT

46
PARTENAIRES

22
BÉNÉVOLES

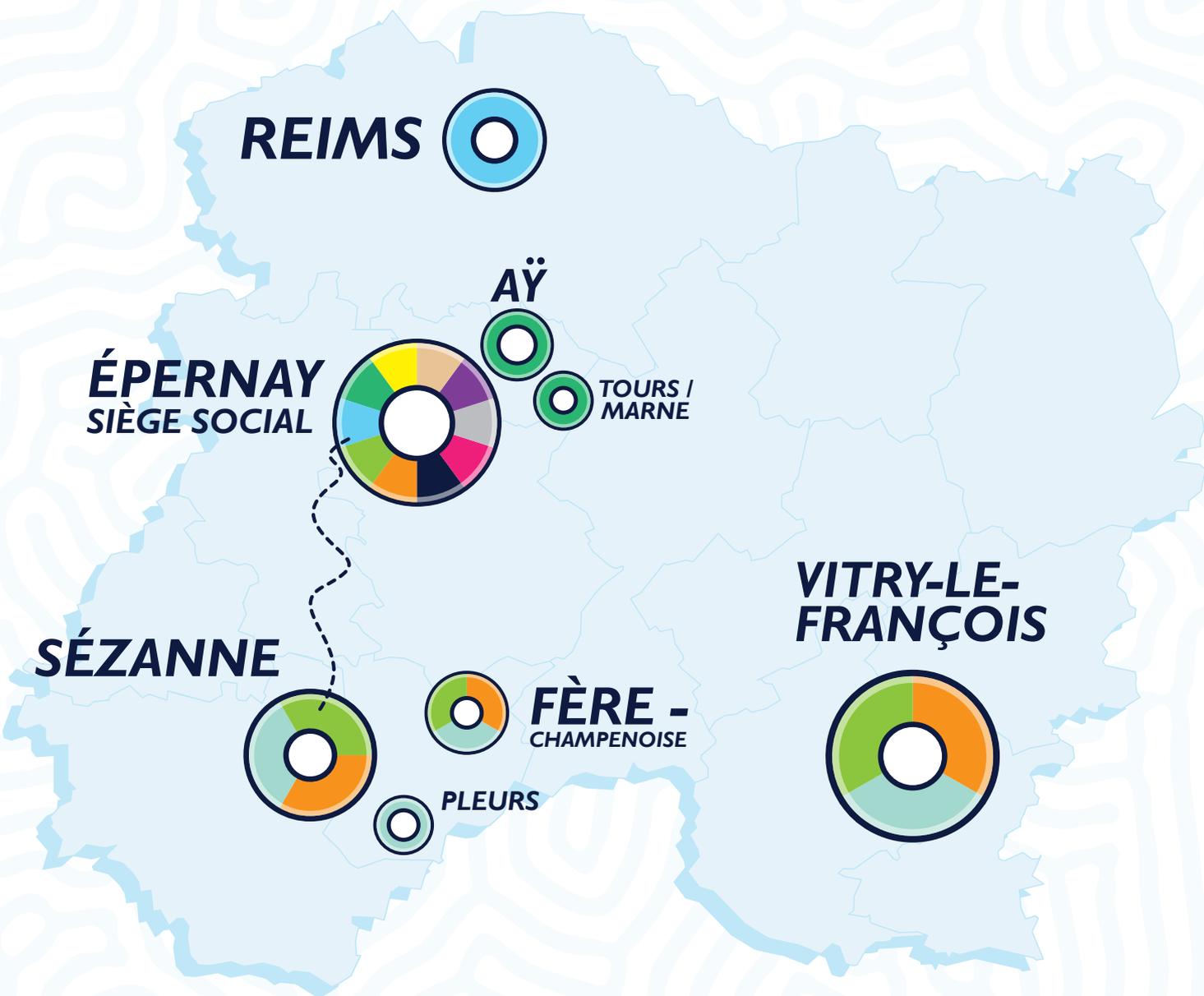
7
SERVICES CIVIQUES
POUR 7 POSTES

16
ADMINISTRATEURS

8
RÉSEAUX

14
STAGIAIRES

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS & FONCTIONS SUPPORTS PAR TERRITOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2020



LES ACTIVITÉS & LES FONCTIONS SUPPORTS

- | | | | |
|--|---------------------------------|--|------------------------------------|
| | PRÉVENTION SPÉCIALISÉE | | FONCTIONS SUPPORTS - ADMINISTRATIF |
| | HÉBERGEMENT ÉPERNAY | | FONCTIONS SUPPORTS - COMPTABILITÉ |
| | LOGEMENT NORD DÉPARTEMENT | | FONCTIONS SUPPORTS - R. H. |
| | HÉBERGEMENT - LOGEMENT SUD DEP. | | FONCTIONS SUPPORTS - PSYCHOLOGUE |
| | AMBITIONS | | FONCTIONS SUPPORTS - TECHNIQUE |
| | ATELIERS SOCIO-LINGUISTIQUES | | NAVETTES |

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

**Accompagnement éducatif
& Travail de rue** p 5-7

**Actions Collectives
et Citoyennes** p 8-9

**Soutien à la scolarité
& Tutorat** p 10-11

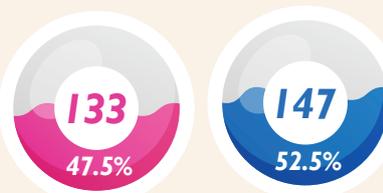
Chantier Éducatif p 12

Rôle de la Navette p 13

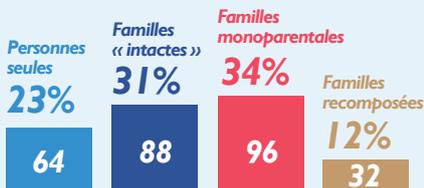


© Crédit photos 1 - 3 - 5 : Benoist LAROCHE

**RÉPARTITION
FILLES - GARÇONS**



**COMPOSITIONS
FAMILIALES des PARENTS**



-47

**MOYENNE
D'ÂGE**



18 ANS

**TRANCHES
D'ÂGE**

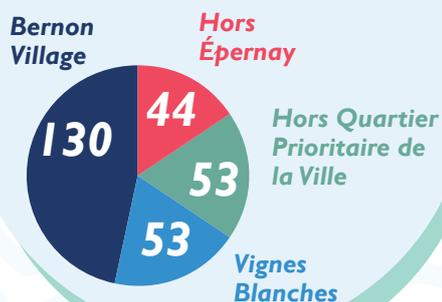


**ACTES
RÉALISÉS**

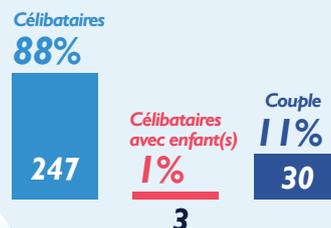
477

**280
JEUNES**

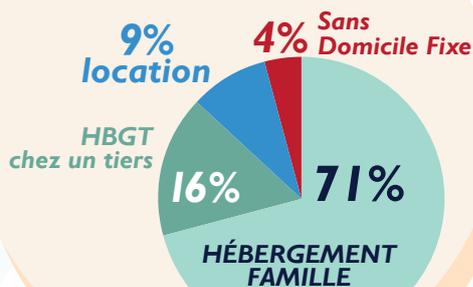
**PROVENANCE
GÉOGRAPHIQUE**



**SITUATION
MATRIMONIALE**



**SITUATION
HABITAT**



• **Accompagnement Éducatif** •

• **Travail de rue** •

Il constitue la clef de voûte et la spécificité première de notre action. L'un des objectifs est de se faire connaître et reconnaître par les habitants et les partenaires. Pour nous, ce travail se décline en trois points :

- **La démarche « d'Aller Vers »**

La Prévention Spécialisée se doit d'aller au contact des jeunes et de leurs parents dans leurs lieux de regroupement, de passage et surtout selon leurs rythmes de vie. Elle se concrétise par la régularité de fréquentation de différents espaces publics ou semi-publics tels que la rue, les terrains de jeux, à l'intérieur et aux abords des établissements scolaires, des centres sociaux, des halls d'immeubles, des bibliothèques, etc.

- **La présence sociale**

C'est une pratique rituelle, quotidienne, celle de la présence socio-éducative dans les espaces investis par les jeunes et les groupes de jeunes dont les relations avec l'environnement sont parfois difficiles, voire conflictuelles. Elle se traduit aussi par une présence physique auprès des institutions, du public et des partenaires.

- **Le diagnostic social et territorial**

La Prévention Spécialisée permet d'actualiser les connaissances de l'association sur le territoire, de regrouper un ensemble de constats et ainsi permettre un travail d'analyse qui peut se traduire par des actions à mener, tout ceci dans le but de répondre au mieux aux besoins repérés.

Les temps de présence des éducateurs sur les quartiers peuvent varier en fonction des besoins repérés. Présence accentuée lors des vacances scolaires, des animations ou encore d'événements particuliers.

Actions du service de prévention spécialisée lors du confinement de mars 2020 :

Suite à la fermeture de toutes les administrations, le service a dû se réorganiser, en mettant en place une équipe de veille sociale en présentiel ou en télétravail, qui chaque jour a pu assurer ces différentes missions :

- Une veille sociale téléphonique avec des appels réguliers pour se renseigner de l'état général des personnes, pour assurer une écoute et un réconfort le cas échéant. Un outil de suivi des appels quotidiens a été mis en place.
- Un déplacement à domicile suite à l'appel d'une personne accompagnée pour les urgences.
- Un accueil physique au service en cas d'urgence ou impérieuse nécessité.

Bilan chiffré de nos interventions :



813
APPELS



275 APPELS
SANS RÉPONSE



69 SOUTIENS
SCOLAIRES



27
RENDEZ-
VOUS



29 PORTAGES
DE COURSES



4 VISITES
À DOMICILE

En temps ordinaire, la présence physique des éducateurs de rue et l'organisation d'activités garantissent le lien avec les jeunes les plus en difficulté.

Face au contexte sanitaire du COVID-19, en mars 2020, il a fallu très rapidement revoir l'intégralité de nos pratiques pour maintenir ce lien, en développant notamment une veille téléphonique ou encore en favorisant l'utilisation des différents réseaux sociaux type chat (INSTAGRAM, SNAPCHAT, WHATSAPP ou MESSENGER pour ne citer qu'eux) avec la mise en place de temps de télétravail.

En effet, l'utilisation de ces derniers s'est retrouvée être une nécessité car pendant le premier confinement le travail de rue était suspendu. Il n'était plus question d'aborder les jeunes dans la rue. Il en a été de même pour les actions collectives.

La fermeture de nombreux services et partenaires (CMP, Mission locale, CMPP, CMPE, CCAS) est venue compliquer le travail des éducateurs, en mettant en exergue une absence de recours face aux situations les plus difficiles.

La démarche « d'Aller Vers » devait donc se traduire différemment. Par conséquent, les réseaux sociaux et

le téléphone portable sont devenus, malgré eux, des outils indispensables pour maintenir le lien avec les jeunes, les familles et les habitants des quartiers. Les jeunes repérés en extérieur ont été contactés par téléphone pour leur rappeler les consignes sanitaires.

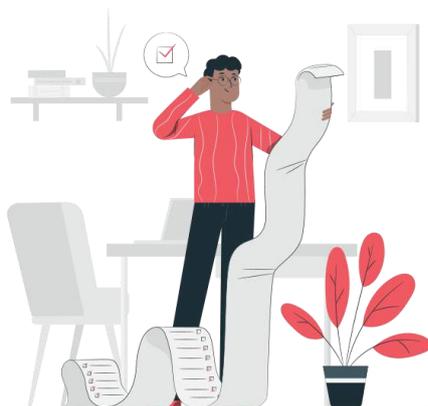
Ainsi, plus de 813 appels ont pu être passés afin de vérifier qu'aucun jeune, qu'aucune famille ou qu'aucun n'habitant ne souffre d'isolement ou ne rencontre de difficulté. Suite à cette démarche, différentes actions ont pu être mises en place, comme le portage de courses (29 au total) ou encore le soutien scolaire (69 au total). Même si les outils se sont diversifiés, l'essence du travail des éducateurs est resté la même ; préserver le lien social avec les usagers et les habitants des quartiers.

Parallèlement pour les jeunes et certains parents souffrant d'addictions, le confinement a occasionné une difficulté supplémentaire : la pénurie de substances et l'impossibilité de se fournir. Cela a pu aboutir à des sevrages forcés et engendrer des tensions supplémentaires dans les familles. Les éducateurs ont travaillé au repérage et au suivi des situations à risque. Ils ont mis en place des temps de médiation, voire des visites à domicile pour apaiser les conflits tout en garantissant la sécurité de chacun.



Du fait de la crise sanitaire, nous avons pu constater que les pertes de revenus de certaines familles ou la perte sèche d'un emploi ont conduit à des crises au sein des foyers menant parfois à la mise à la porte de leur enfant ou à des conflits familiaux récurrents, les membres de la famille ne se supportant plus. Tout ceci amenant à une augmentation des maladies mentales de la population. Lors du déconfinement progressif, cela s'est ressenti sur le service. Il est également important de souligner la recrudescence de la précarité des jeunes y compris ceux en situation étudiante.

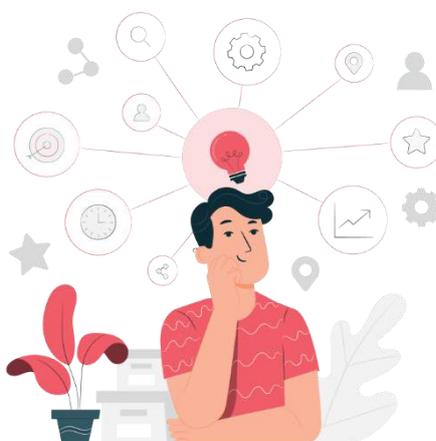
De cette observation est né un outil nommé « **Fiche Impacts Sociaux** ». Cette fiche a rapidement permis de mettre en évidence les différentes problématiques rencontrées par les jeunes et les familles, mais elle a également permis de faciliter les relais et la transmission d'informations entre collègues dans un contexte de télétravail.



En effet, l'association a généralisé ce dernier afin d'éviter un maximum de contact entre les salariés. La séparation de l'équipe a pu conduire certains collègues à se sentir isolés, mais un lien étroit et solidaire leur a permis de se soutenir mutuellement pendant cette période difficile.

La réouverture progressive des institutions lors du déconfinement a également permis de renouer le lien avec certains partenaires.

Pour conclure, à travers l'utilisation et la création de nouveaux outils, les éducateurs de rue ont su réinventer leurs méthodes d'accompagnement et d'intervention dans les quartiers, afin de garantir leur mission « d'Aller Vers », de présence sociale et de diagnostic.



• Actions Collectives •

• & Citoyennes •

Le déconfinement a permis de reprendre certaines actions situées en extérieur (Découverte des Métiers de la Vigne (DMV), Vendanges Partagées (VP), chantier éducatif, ...), néanmoins nous avons dû nous adapter en appliquant et en faisant appliquer aux usagers les gestes barrières, le port du masque et l'ensemble des restrictions.

Nombre de jeunes sur les différentes actions collectives en 2020 : 42

- **Projet Découverte des Métiers de la Vigne :**

Nombre de jeunes : 5

Faire découvrir les métiers de la vigne à des jeunes filles majeures, qui sont en réflexion quant à leur parcours professionnel et ayant un centre d'intérêt pour ce secteur d'activité.

Elles bénéficient en permanence d'un cadre structurant et éducatif porté par un éducateur technique de l'association et d'un accompagnement professionnel réalisé par un salarié de Moët et Chandon.



- **Projet MOET :**

Nombre de jeunes : 7 dont 3 suivis par le service de prévention spécialisée

Faire découvrir un des métiers de la vigne à un groupe de personnes rattaché aux 3 services (hébergement/prévention/logement) pour lesquels l'accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle est un axe prioritaire.

Cette immersion pouvant permettre de faire émerger des attraits en termes d'orientation vers le domaine viticole. Ils bénéficieront sur une semaine, d'un cadre structurant et éducatif porté par un éducateur du Club de Prévention et d'un accompagnement professionnel réalisé par un salarié de Moët et Chandon.



- **Colos apprenantes :**

Nombre de jeunes : 14

Le séjour est à la fois l'aboutissement de l'action de remobilisation scolaire menée pendant les vacances d'été et le lancement du dispositif « tutorat scolaire » mis en place dès la rentrée des établissements scolaires.

Il permet de consolider les liens entre le service éducatif, les jeunes et les familles, de renforcer une dynamique de groupe entre les jeunes du territoire et d'accompagner les élèves dans une reprise d'un rythme de vie compatible avec la scolarité.



- **Projet Éco-citoyen :**

Nombre de jeunes : 18

Du fait de la période de confinement, il paraît important que les jeunes puissent se réapproprier leur territoire et la connaissance de leur environnement à travers des actions de sensibilisation.

Les jeunes sont en demande de temps de regroupements encadrés pour se motiver et découvrir de nouveaux supports de travail dans le cadre des vacances apprenantes. Il faut notamment se réhabituer à la vie en collectivité en toute sécurité.



- **Projet Slam :**



Nombre de jeunes : 7 du tutorat et 2 suivis par le service de prévention spécialisée

Ce projet autour de l'écriture et de l'oralité est un projet innovant permettant aux jeunes scolarisés des quartiers les plus sensibles de participer à une action d'écriture « coopérative » et de dédramatiser l'acte d'écrire, de les « libérer » des consignes qui peuvent inhiber et restreindre leur créativité.

Ce stage leur permet de travailler l'écriture sous toutes ses formes et de découvrir l'expression orale. Enfin, il permet d'apprendre à écouter l'autre dans un esprit de tolérance.

Par ailleurs, il semble important de redynamiser les secteurs les plus dépourvus de manifestations événementielles et culturelles afin de recréer du lien social à l'issue de cette période de confinement.

- **Projet Miel :**



Nombre de jeunes : Aucun (contexte sanitaire lié au COVID-19)

Le projet MIEL DE BERNON, initié en 2018, permet de favoriser la socialisation des jeunes en permettant d'échanger et de partager des connaissances, tout en favorisant le travail d'équipe et l'entraide. Le but étant de développer la solidarité sur le Quartier Prioritaire de la Ville.

Cependant, l'action a été complètement suspendue (aucune intervention d'usagers) en raison du contexte sanitaire. Afin de pouvoir garantir la pérennité du projet en 2021, nous avons simplement fait le choix d'entretenir le rucher, de récupérer les deux récoltes et mettre le miel en pot, avec l'investissement d'un éducateur en lien avec l'apiculteur.

De plus, aucune action de vente n'a pu être mise en place, si ce n'est que quelques pots en interne auprès des collègues et lors des fêtes de Noël en faisant jouer notre réseau de partenaires. Même si la vente n'est pas l'objectif principal de ce projet, elle permet de financer en partie les actions collectives et citoyennes.

Concernant les recettes : 172 pots vendus en 2019 pour un bénéfice de 1496 euros contrairement à l'année 2020 où seulement 29 pots se sont vendus pour un total de 791 euros.

Ce constat ne paraît pas révéler la pérennité d'un tel projet, c'est pourquoi l'enjeu pour l'année à venir semble de taille.

Dès que nous le pourrons, des interventions plus étendues dans les établissements scolaires du département seront organisées en lien avec les jeunes du tutorat.

• Perspectives •

- Préparer le déconfinement sur nos territoires d'intervention pour accompagner les usagers ;
- Mettre en place des actions collectives (projet SLAM, ...) ;
- Réinvestir physiquement les temps de présence sociale sur les quartiers ;
- Pérenniser l'utilisation des réseaux sociaux avec les jeunes ;
- Développer nos actions dans le domaine de la Prévention de la Délinquance et de lutte contre la discrimination ;
- Se saisir des réouvertures des lieux culturels, de loisirs, afin de réinstaurer le vivre ensemble ;
- Remettre en place le travail partenarial autour de projets communs afin de montrer une unité des institutions à la population.



• Soutien à la scolarité •

• & Tutorat •

Le soutien à la scolarité comprend 3 axes : le tutorat scolaire, le soutien individuel à la scolarité et l'accueil des jeunes exclus temporairement de l'Éducation Nationale.

Le tutorat scolaire accueille des jeunes scolarisés de la 6ème au lycée afin de leur permettre un soutien à la scolarité grâce à un soutien apporté à la réalisation des devoirs et des révisions.

Le soutien à la scolarité passe par des temps d'échanges collectifs en soirée, avec des jeunes pour la plupart inscrits au tutorat scolaire. Ces temps permettent de réfléchir et de mettre en place des actions qui relèvent de la citoyenneté et des thématiques issues de leur questionnement (santé, droit de vote, égalité homme/femme etc.).

La prise en charge des jeunes exclus temporairement de l'enceinte scolaire se prépare et se réalise en accord avec le collège. Le jeune est pris en charge par le service de Prévention Spécialisée soit grâce au chantier éducatif soit avec un temps de travail avec l'éducatrice spécialisée en charge de la scolarité du service.

Pendant la crise sanitaire du Covid-19, et en particulier durant le premier confinement, des temps de soutien à la scolarité ont été mis en place à

distance par les tutrices afin de maintenir un accompagnement et un suivi régulier. Des salles ont également été mises à disposition par la ville d'Épernay afin que les jeunes puissent accéder à un lieu sécurisant, disposant d'un accès à internet leur permettant ainsi d'éviter le décrochage scolaire.

Pendant la deuxième période de crise, un couvre-feu a été instauré dans tout le pays, un réaménagement du temps de tutorat scolaire a donc été nécessaire. Initialement, celui-ci avait lieu de 17h30 à 20h mais à cause des restrictions horaires, ses horaires sont passés de 17h30 à 18h30. Cette nouvelle organisation a représenté un frein dans la création du lien de confiance avec les jeunes, puisque la seconde heure était destinée aux actions collectives entre jeunes et professionnels, actions favorisant ainsi le partage et la création de ce lien, indispensable dans notre accompagnement.

Le 16 mars 2020, les établissements scolaires sparnaciens ont été fermés aux élèves. Les travailleurs sociaux ont donc créé des comptes professionnels sur le réseau social SNAPCHAT afin de faire remonter les différents besoins liés à la scolarité. Cette proposition a été très bien accueillie, car en quelques heures, les jeunes qui avaient des besoins se sont associés aux comptes SNAPCHAT.



Récapitulatif des interventions de soutien à la scolarité sur la première période de confinement :



Récapitulatif du tutorat scolaire sur 2020 :



62 inscrits
- 49 à la MPT
- 13 à la Ferme de l'hôpital



Moyenne annuelle par site :

MPT : 106 jours
Ferme de l'Hopital : 21 jours

32 semaines d'activités dans l'année



Répartition par collège et lycée :

Terres rouges	30
J Monnet	21
S Hessel	10
Correspondance	1



Partenaires :

Caisse d'Allocation Familiale
Ville d'Épernay
Partage Travail 51
Éducation nationale
DRE



Répartition par classe :

6ème	14
5ème	20
4ème	8
3ème	10
2nde	8
1ère	1
Tnale	1



PAS DE 2ÈME HEURE DE SOUTIEN À CAUSE DE LA CRISE SANITAIRE



11 TUTRICES ACTIVES



6 HEURES DE SÉANCES PAR SEMAINE



1376 HEURES CUMULÉES DES TUTRICES À L'AN

Cette année, la 2^{ème} heure de soutien à la scolarité n'a pu avoir lieu que sur le 1^{er} trimestre au regard de l'interdiction gouvernementale de réunir en dehors du cadre de l'Éducation Nationale (seulement 60h effectuées).

• Chantier Éducatif •

Le principe du chantier éducatif est de permettre à des jeunes âgés de 16 et 25 ans de participer au développement local, à l'aménagement et à l'entretien d'espaces naturels. Il poursuit 2 objectifs :

- Proposer un dispositif de remobilisation dans un projet d'insertion socio-professionnelle pour les **jeunes les plus éloignés de l'emploi**.
- Constituer une **passerelle vers l'emploi et la formation professionnelle** pour les jeunes qui ont un projet et qui ont besoin d'être soutenus dans la mise en place de ce dernier.

Le chantier éducatif n'est pas une fin en soi. Il intervient dans le parcours d'un jeune, sur un laps de temps prédéterminé (4 semaines environ) avec les éducateurs et les partenaires. Il est un moyen de **ré impulser ou de soutenir une dynamique** d'insertion socioprofessionnelle.

Pour nombre de jeunes, il représente un tremplin à l'insertion sociale et professionnelle. Les jeunes sont rémunérés. La demande pour bénéficier de ce dispositif est donc forte mais il ne peut pas accueillir tous les demandeurs. De plus en plus de jeunes sont « en panne » dans leur parcours d'insertion et dans l'accès à l'emploi. Les jeunes bénéficiant d'un passage sur le chantier éducatif sont orientés par les éducateurs.

Le nombre moyen d'heures réalisées sur le chantier pour un jeune est de 120,5 heures soit **18 jours** en 2020 (contre 23 jours en 2019). La finalité étant que le jeune reste le temps nécessaire à la réalisation des objectifs de travail fixés (insertion professionnelle, orientations adaptées à sa situation).

En quelques chiffres :



30 jeunes (+7)
22 garçons - 8 filles
Moyenne d'âge : 21 ans



Heures chantier :
4171.5 heures réalisées
+18% par rapport à 2019
23 chantiers (21 en 2019)



13 Donneurs d'ordres :

Ville Épernay
Service Circulation, Signalisation
et Mobilier Urbain
Communauté d'agglo. Épernay
Côteaux plaine de Champagne
Crèche de Pierry
Mairie de Chouilly
Mairie de Fontaine/Aÿ
Foyer Rémois ; Plurial Novilia
SNCF ; ONF
CAST ; CCAS
Moët & Chandon



Niveau Scolaire :

9 de niveau BAC
4 de diplômés (CAP)
6 de niveau CAP
6 de niveau 3ème
2 de niveau 4ème
1 de niveau 5ème
2 jamais scolarisé



Lieu de résidence :

18 Quartiers Prioritaires
de la Ville
4 Quartiers Veille Active
5 Sparnaciens hors Quartier
Prioritaire de la Ville
3 hors Épernay

• Rôle de la NAVETTE •

Le chauffeur assure le ramassage et le transport des jeunes dans le cadre du dispositif de « garantie-jeunes » en lien avec la Mission Locale d'Épernay. Il assure cette mission selon des tournées établies sur les lieux de résidence des jeunes. Le chauffeur peut être amené à assurer le transport des résidents des dispositifs d'hébergement et de logement du Club de Prévention.

Il peut également être amené à assurer l'approvisionnement et le transport de matériels nécessaires à la vie de l'association. Le chauffeur a de plus la charge du premier niveau d'entretien des différents véhicules de l'association.

Pendant la période de COVID, lorsqu'il n'y avait plus de garantie jeunes, la navette a effectué les missions suivantes :

- Approvisionnement de l'association (alimentation, matériel appartements, courses...);
- Aide à l'équipe éducative sur les déménagements ;
- Enlèvement de matériaux et livraison aux différents destinataires ;
- Réalisation à la demande de l'association de différentes courses (dépôt de courrier, ...).

Territoire : Sézanne, Épernay, Châlons-en-Champagne, Reims, Vitry-le-François, Pleurs, Marcilly-sur-Seine, Montmirail, Esternay, Fère-Champenoise et Fromentières.

Le principe de la navette a permis aux jeunes résidant dans des villages reculés, sans accès aux transports publics et sans moyen de locomotion, d'accéder à des formations sur le territoire d'Épernay ou de Sézanne.

Typologie du public :



26
GARÇONS



27
FILLES



ENTRE 17
ET 25 ANS



260
VOYAGES



30'000
KMS
EFFECTUÉS



53 PERSONNES
ACCOMPAGNÉES



DE 6H À 19H
(VARIABLE)



HÉBERGEMENT & INSERTION PAR LE LOGEMENT

Hébergement d'Urgence p 18 à 48

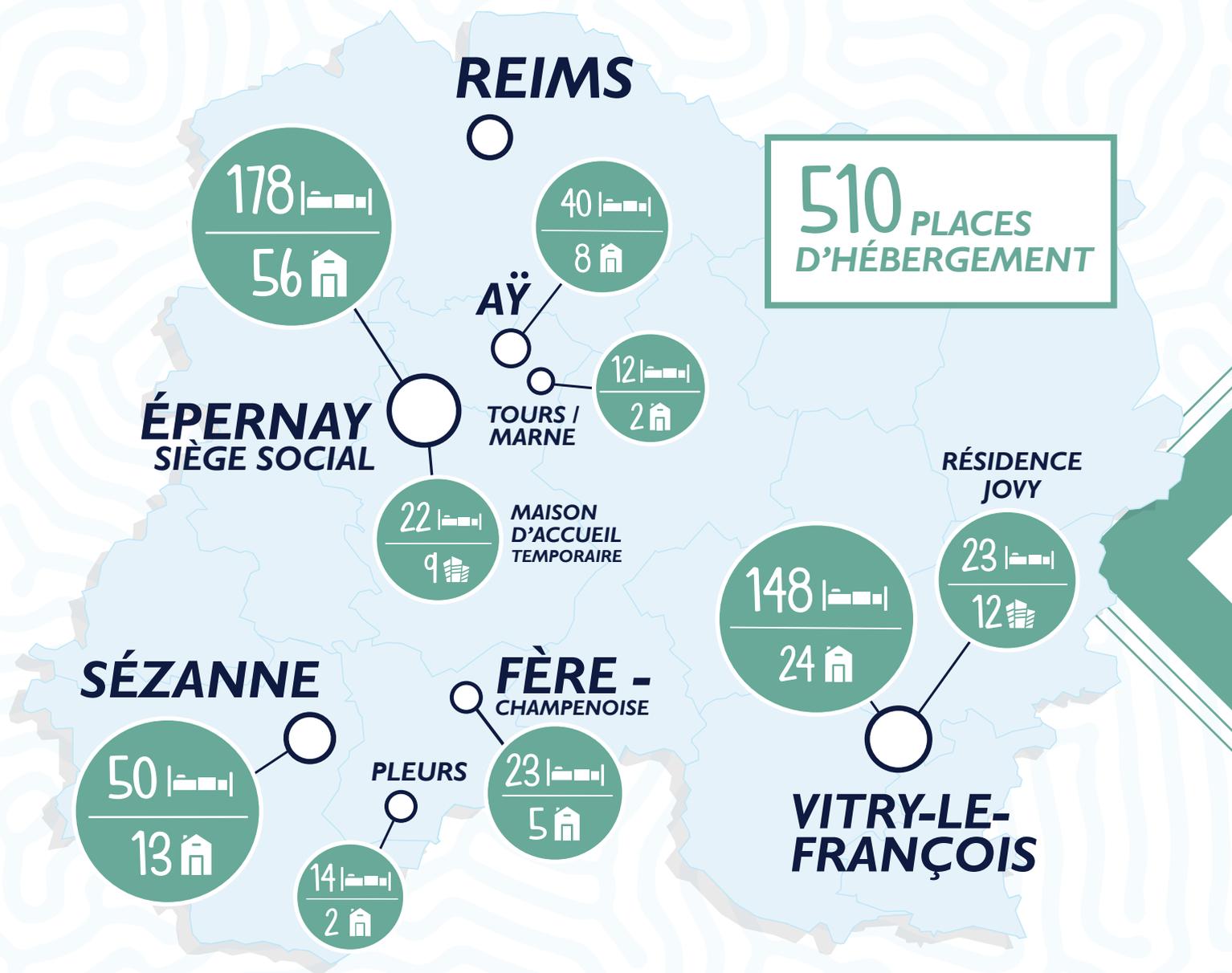
Hébergement d'Insertion p 49 à 67

Logement p 68 à 140



© Crédit photos | : Benoist LAROCHE

RÉPARTITION DES PLACES D'HÉBERGEMENT PAR TERRITOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2020



L'HÉBERGEMENT



PLACES
HÉBERGEMENTS

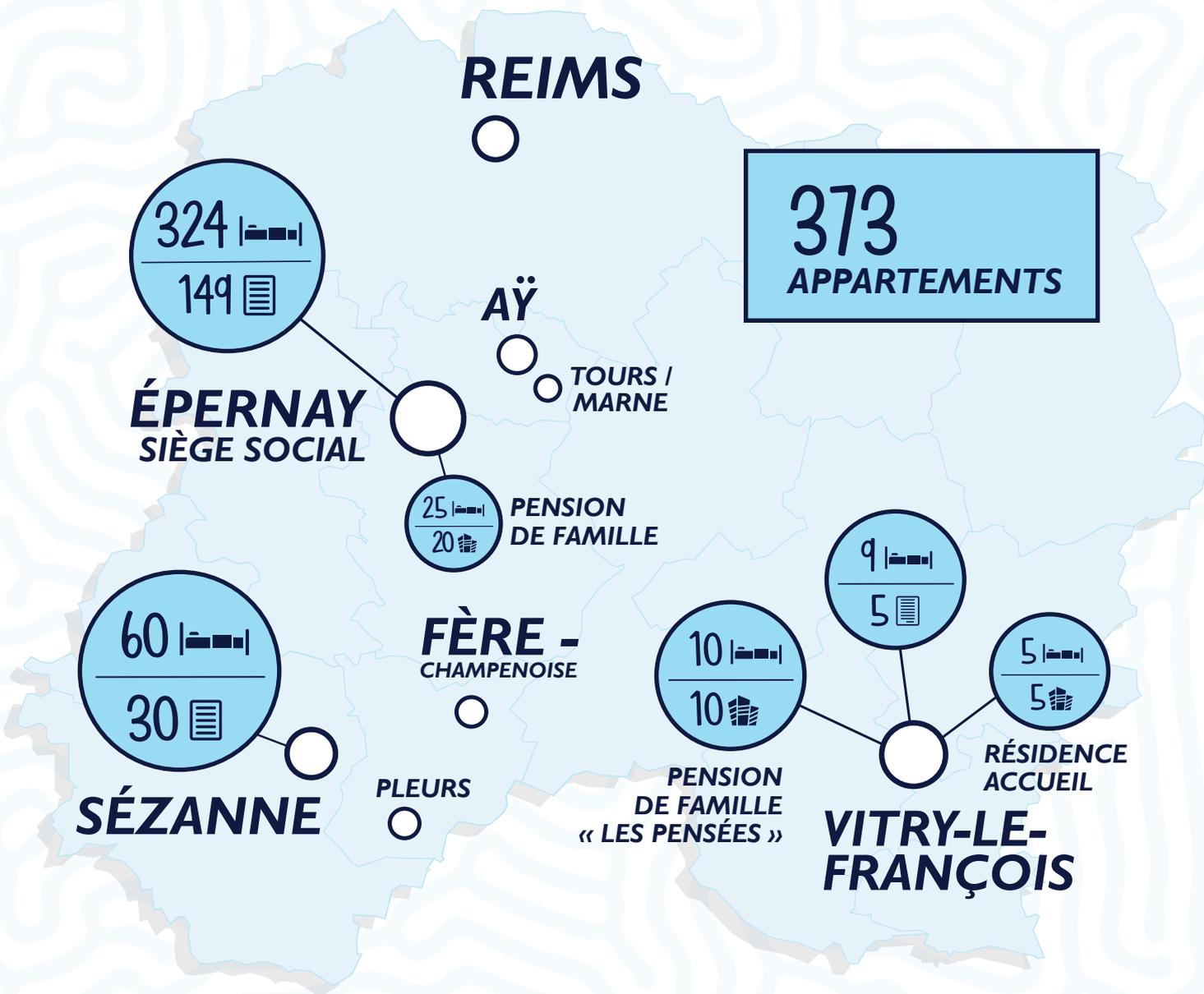


APPARTEMENTS
EN DIFFUS



APPARTEMENTS
REGROUPÉS

RÉPARTITION DES APPARTEMENTS PAR TERRITOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2020



LE LOGEMENT



MESURES
D'ACCOMPAGNEMENT



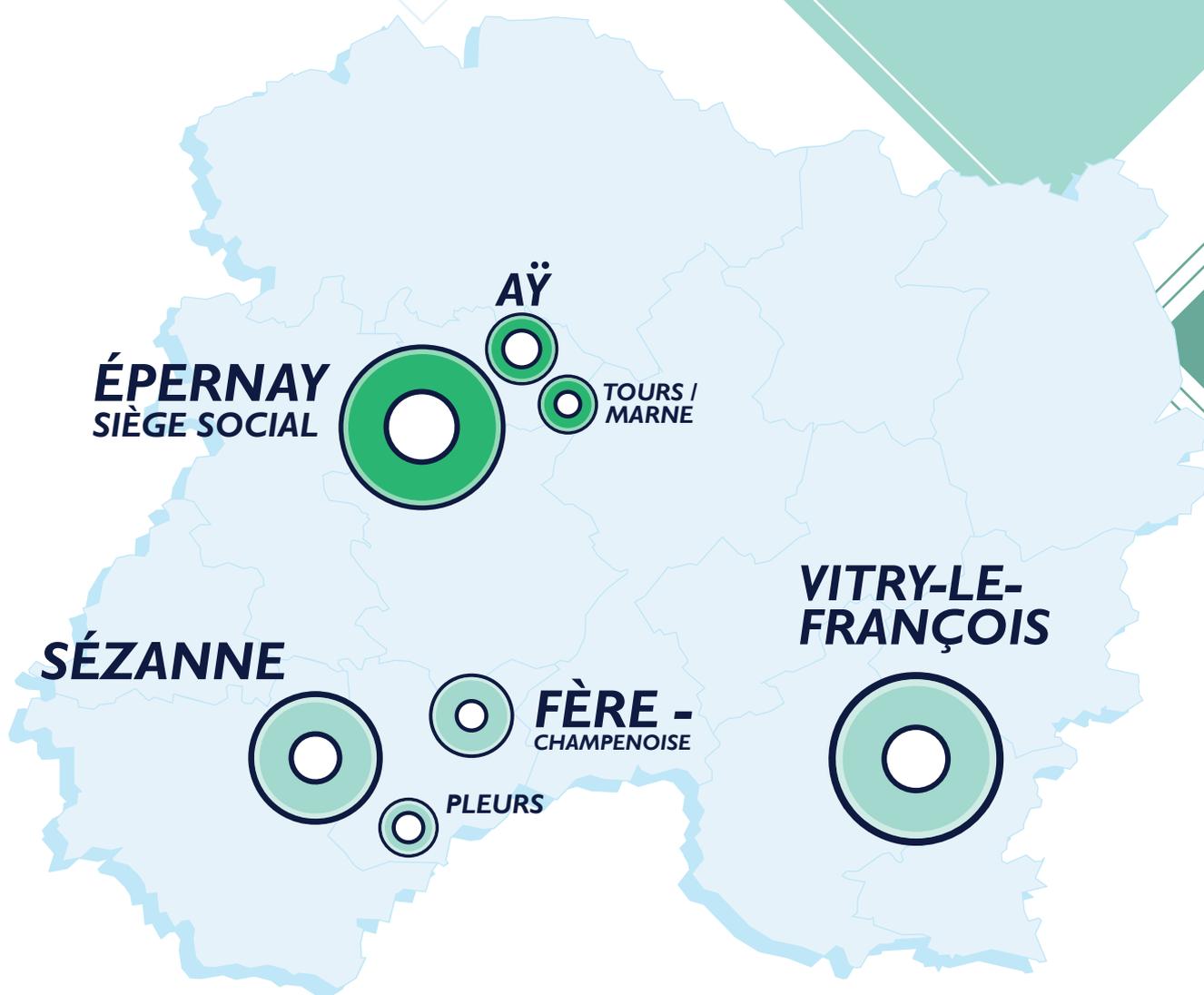
APPARTEMENTS
EN DIFFUS



APPARTEMENTS
REGROUPÉS

HÉBERGEMENT D'URGENCE

Dispositifs Hébergement d'Urgence	p 19
Capacités d'accueil	p 20
Hébergement d'Urgence généraliste	p 21-25
Hébergement d'Urgence Femme Victimes de Violences	p 26-31
Hébergement d'Urgence SAS	p 32-36
Pôle Jeunes (Hébergement d'Urgence Jeunes - Colocations - Pass Logement Jeunes)	p 37-41
Hébergement d'Urgence Demandeurs d'Asile	p 42-49



LES ACTIVITÉS



HÉBERGEMENT ÉPERNAY



HÉBERGEMENT - LOGEMENT SUD DEP.

RÉPARTITION FEMMES - HOMMES

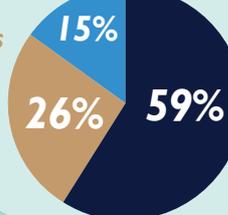
Sur 316 Adultes



COMPOSITIONS FAMILIALES

Familles monoparentales

Familles

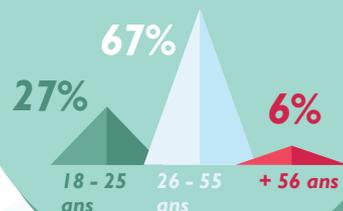


Personnes seules

251 MÉNAGES SOIT :
598 PERSONNES

316 ADULTES
282 ENFANTS

TRANCHES D'ÂGE



LES SORTIES

149 MÉNAGES

184 ADULTES
125 ENFANTS

DURÉE MOY. DU SÉJOUR

282 JOURS
SOIT 9 MOIS

ACCÈS AU LOGEMENT

28 ACCÈS au LOGEMENT

RESSOURCES

67% AVEC RESSOURCES
33% SANS RESSOURCES

INSERTION PROFESSIONNELLE

15% AVEC EMPLOI
85% SANS EMPLOI
24% Ont travaillé pendant leur séjour

• Les dispositifs d'Hébergement •

• d'Urgence •

Notre politique **d'Hébergement d'Urgence** poursuit l'objectif de mettre à l'abri les personnes vulnérables et de leur proposer un accompagnement social pour leur insertion vers un logement stable ou une situation adaptée pérenne. Elle répond aussi à l'obligation d'accueil inconditionnel posé à l'article L.345-2-2 du CASF qui dispose que « *toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence* ».

Ces dispositifs doivent permettre, dans des conditions d'accueil que nous voulons dignes, de garantir la sécurité des personnes. Au-delà des prestations liées à l'hébergement, à la nourriture et à l'hygiène, une évaluation est menée avec la personne sur ses besoins et ses demandes. Débute alors un travail d'accompagnement social global et d'orientation vers tout professionnel, toute structure, tout dispositif, susceptibles de tendre vers l'insertion par le Logement de la personne.

Le séjour en Hébergement d'Urgence est par définition temporaire. Il peut néanmoins durer aussi longtemps qu'une solution durable n'est pas proposée à la personne.

Nos Hébergements d'Urgence sont individualisés ou collectifs en fonction des particularités des dispositifs d'Hébergements d'Urgence.



Au fur et à mesure, nous avons développé des accueils spécifiques :

- Les Hébergements d'Urgence destinés aux Femmes Victimes de Violences (HU.FVV) : Cet accueil répond dans l'immédiateté, de manière inconditionnelle à un besoin de mise à l'abri. Il permet aux personnes victimes de bénéficier d'un temps de pause dans leur parcours de vie, dans un environnement « sécurisant », « aidant » et « bienveillant ». Un accompagnement spécifique est réalisé ;
- Les Hébergements d'Urgence SAS : Ces appartements collectifs ont vocation à accueillir prioritairement des personnes seules, sparnaciennes, dans une logique de transition rapide (2 mois environ) à les faire accéder à une solution pérenne de logement ;
- Les Hébergements d'Urgence Jeunes (HUJ).

Les orientations des personnes seules et des familles se font par le service du « 115 ».



• Les capacités d'accueil de l'association •

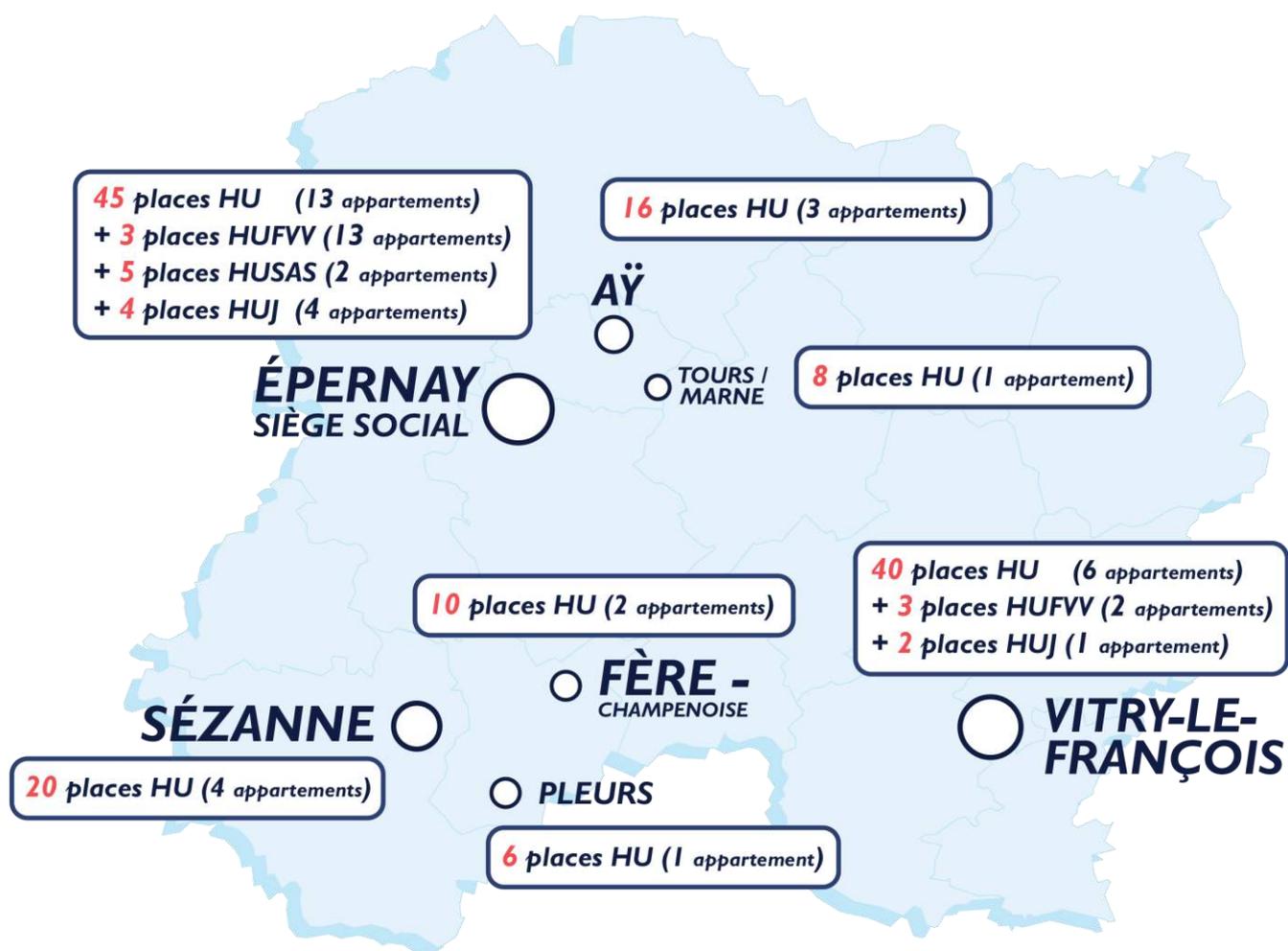
Le club de Prévention d'Épernay dispose d'une capacité d'accueil totale de :

162 places HU (Hébergement d'Urgence) pour 40 appartements dont :

- **6 places HUFVV** (Hébergement d'Urgence Femme Victime de Violences) pour 3 appartements
- **5 places HUSAS** pour 2 appartements
- **6 places HUJ** (Hébergement d'Urgence Jeunes) pour 5 appartements



Ces places sont réparties sur ses différents territoires d'intervention et peuvent viser des places plus spécifiques à savoir :



• L'Hébergement d'Urgence généraliste •



Descriptif du dispositif :

Les personnes qui sollicitent le 115 sont orientées en fonction des places disponibles sur le territoire marnais et sont accueillies jusqu'à ce qu'une réorientation vers un dispositif plus adapté soit possible. Les principales particularités de l'Hébergement d'Urgence sont l'inconditionnalité et l'intemporalité, ses principales missions : l'accueil, l'évaluation et l'orientation.

Le public accueilli est issu de tous les horizons. Il peut s'agir de personnes en rupture familiale, de personnes seules, de familles sans abris, de primo-arrivants, de déboutés de la demande d'asile, d'expulsés ou de privés de logement, ou encore être sortants d'établissements médicaux, sociaux ou pénitentiaires. Chaque individu accueilli arrive avec sa problématique, son parcours de vie et son histoire personnelle. Toutefois, force est de constater que les personnes hébergées ont généralement un itinéraire fait de ruptures, entraînant une grande précarité.



Les appartements sont situés au sein de la Maison d'Accueil Temporaire (MAT), sur l'ensemble du territoire sparnacien pour les logements en diffus et sur les communes d'Aÿ, de Tours-sur-Marne, de Sézanne, de Fère-Champenoise, de Pleurs et de Vitry-Le-François. Ils sont situés dans les différents quartiers de ces villes. Ils sont meublés et aménagés de façon identique selon la typologie du logement.

Un règlement signé à l'entrée définit les droits et devoirs de chacun. L'inconditionnalité n'exige pas légalement la signature d'un contrat d'accompagnement mais des prestations d'accompagnement (que les personnes restent libres d'accepter ou non) sont néanmoins proposées. Des objectifs sont définis ensemble en fonction des problématiques identifiées lors de l'accompagnement.

Cette co-constitution de l'accompagnement permet aux personnes de se projeter vers un accès au logement ou une situation de toit plus pérenne le plus rapidement possible et dans les meilleures conditions. Lorsque les familles disposent de ressources, elles règlent une participation à l'hébergement correspondant à 15% de leurs ressources mensuelles, 10% si le ménage est composé de 3 personnes ou plus. Une caution de 100€ est également demandée au moment de l'état des lieux d'entrée.



Modalités d'intervention :

Les interventions auprès des familles ont souvent pour cadre l'hébergement. Cela permet d'aller vers elles, de s'assurer de la tenue du logement et des relations de voisinages. Si les personnes viennent d'arriver, il est possible de les accompagner dans la découverte de leur environnement. Des rendez-vous au Club de Prévention d'Épernay ont lieu, notamment pour les démarches administratives, en plus des rendez-vous à domicile. De nombreux accompagnements à l'extérieur sont aussi réalisés, par exemple lors des inscriptions dans les établissements scolaires, pour les rendez-vous médicaux, ou encore pour les audiences de justice.

Si l'entrée en hébergement représente un soulagement pour nombre de personnes, c'est aussi un bouleversement des repères. Bien souvent, les enfants changent d'établissements scolaires, des liens doivent se créer, l'environnement doit être appréhendé. Les personnes doivent être soutenues durant cette période. Il est nécessaire de leur accorder un soutien particulier durant ce moment de transition.

L'Hébergement d'Urgence impose une réactivité et une adaptabilité constante des travailleurs sociaux. Les entrées doivent se faire rapidement surtout lorsque les personnes sont « à la rue ». Très peu d'informations sont disponibles à l'entrée, il faut prendre le temps de faire connaissance, de se rencontrer mais il faut très aussi rapidement ouvrir les droits sociaux, répondre aux besoins primaires.

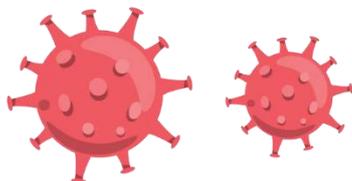


Constats et analyse de 2020 :

La crise sanitaire a marqué l'année 2020. Bouleversant les habitudes de toute la société, elle a aussi eu des conséquences sur le fonctionnement au quotidien de l'Hébergement d'Urgence. Le confinement a fortement impacté le lien social des familles.

La suspension des Ateliers Sociaux Linguistiques, les modalités de distribution alimentaires modifiées et la fermeture temporaire des établissements scolaires ont isolé les familles. Une grande majorité des enfants ne disposaient pas des outils numériques permettant d'assurer la continuité pédagogique. Il a donc fallu trouver des « astuces » pour améliorer le quotidien des enfants avec l'impression des cours et devoirs mais aussi l'impression de coloriages, de jeux etc.

L'accueil au public étant fermé, les ouvertures de droits ont été considérablement retardées. Les visites à domicile ont été plus nombreuses, augmentant ainsi les temps de déplacement. Une veille particulière concernant le risque de violences intrafamiliales et le risque de dégradation des états psychiques a été mise en œuvre.



Durant la période du COVID-19, de nombreuses actions ont été mises en place, comme par exemple un lien avec les établissements scolaires afin de distribuer les devoirs, la distribution de tickets services pour pallier à des dépenses imprévues dues à la crise sanitaire, ou encore des appels quotidiens auprès des personnes et/ou des familles pour s'assurer de leur bien-être physique et psychologique et pour maintenir le lien.

Le contexte sanitaire n'a pas permis de maintenir les Ateliers Sociaux Linguistiques, de ce fait des mots mêlés et fléchés ont été distribués, et une attestation dérogatoire de sortie avec des pictogrammes pour aider à la compréhension a pu être créée et distribuée à chacun.



D'une manière plus générale, la barrière de la langue représente un frein non négligeable dans l'accompagnement d'une partie du public en Hébergement d'Urgence.

Là aussi, il faut faire preuve de créativité pour imaginer des solutions. Si la traduction d'un règlement peut être effectuée à l'aide d'un tiers maîtrisant le français ou à l'aide d'une traduction en ligne, il n'en est pas de même pour des informations plus sensibles telles que des récits de vie, des conflits familiaux ou des renseignements médicaux.

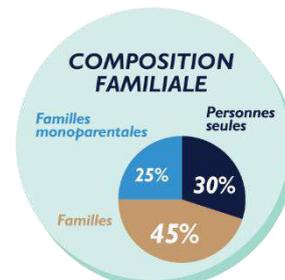
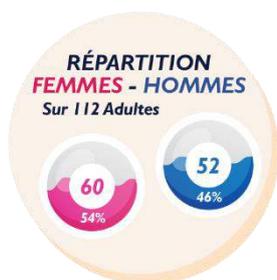
Le recours à un traducteur professionnel, même s'il reste coûteux, peut être envisagé pour garantir la confidentialité et la sûreté des informations données.



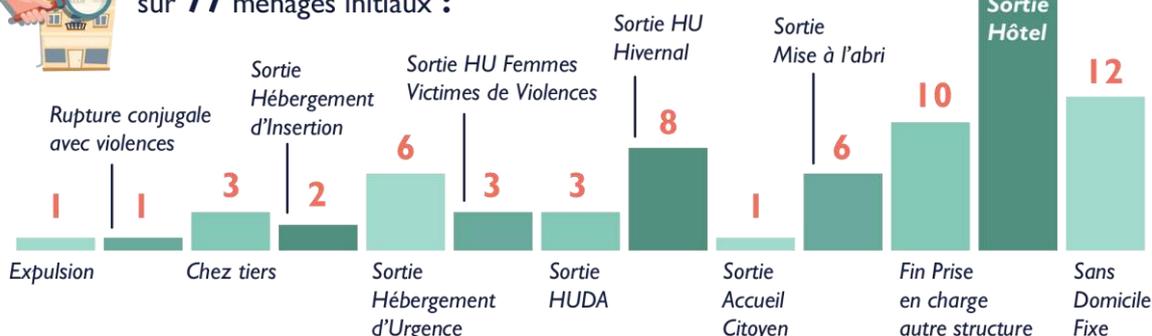
Même si l'Hébergement d'Urgence a vocation à demeurer provisoire, pour certaines situations il peut s'avérer que les orientations de sortie restent difficiles. La complexité de l'ouverture de certains droits a des lourdes répercussions sur la durée du maintien en Hébergement d'Urgence. Par exemple, lorsqu'il faut obtenir le droit de séjour (délais ?).

Plus que tout autre hébergement, celui d'Urgence devrait être de courte durée, il faut, par conséquent limiter les personnes dans leur projection tout en leur offrant la possibilité de se « poser », de s'intégrer, de scolariser les enfants etc... C'est cette dissonance qui complexifie l'accompagnement.

TYPOLOGIE DU PUBLIC



Motif de la demande, sur 77 ménages initiaux :



Taux d'occupation sur 2020 :

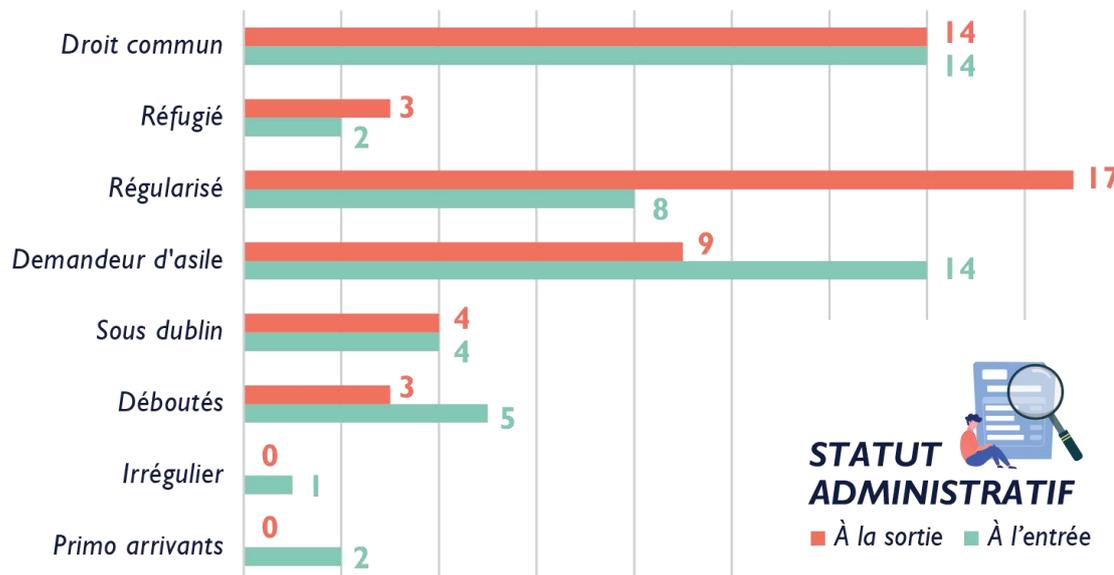


Les places disponibles ne sont pas toujours adaptées aux besoins des personnes relevant du 115 : il y a un manque d'adéquation entre la typologie du logement et la composition familiale. Cela peut entraîner un taux de sous-occupation ou de sur-occupation. Les logements peuvent rester vacants le temps d'organiser l'arrivée de la famille ou lorsque des travaux sont nécessaires.

LES SORTIES

COMPARATIF SUR 34 MÉNAGES SORTIS SOIT 95 PERSONNES (50 adultes et 45 enfants)

Statut administratif à l'entrée et à la sortie, sur 50 adultes sortis :



STATUT ADMINISTRATIF
■ À la sortie ■ À l'entrée

À l'entrée, nous pouvons observer que 50% du public ne relève pas du droit commun et ne relève pas d'une projection assurée sur le territoire Français.

Un important travail est mené avec les personnes et/ou les familles pour leur faire obtenir un statut leur permettant de rester en France avec plus de sécurité et d'obtenir le droit de séjour et le droit de travail.

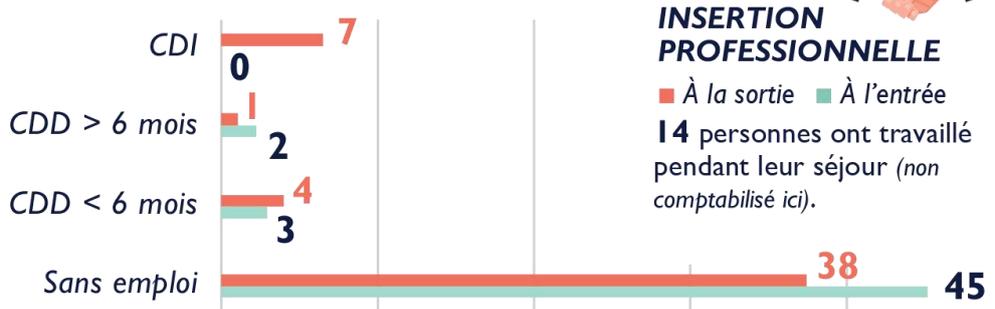
Si l'entrée en hébergement est une étape capitale dans le parcours des personnes, la sortie l'est tout autant. Dans une logique de politique de droit au logement, le travail pour l'accès à ce dernier est amorcé dès l'entrée sur le dispositif. Nous pouvons noter que 9 personnes ont été régularisées pendant leur passage en HU, 1 personne supplémentaire a obtenu le statut de réfugié. Chaque situation étant spécifique, un accompagnement global et personnalisé est mené avec chaque personne.

En ce sens, une feuille de route est élaborée pour garantir et définir le travail en commun.

En 2020 nous avons accompagné 1 ménage en droit commun, 4 en demande d'asile et 5 déboutés. Toutes les orientations de ménage en demande d'asile en 2020 ont été réorientées vers des centres spécialisés tel qu'Hébergement d'Urgence pour Demandeur d'Asile (HUDA). Au niveau du pourcentage, cela représente : 40% de demandeurs d'asile, 50% de déboutés, 10% de droits communs.

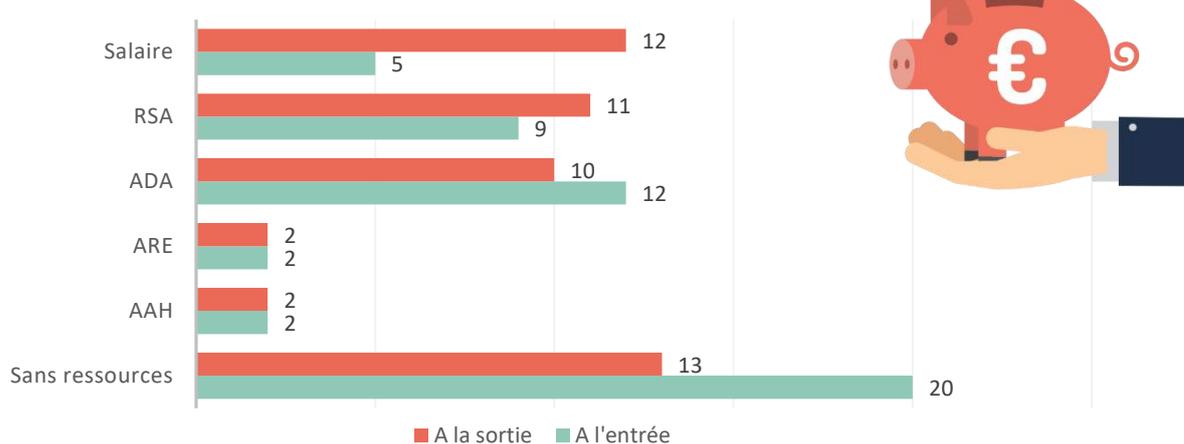
Sur les différents secteurs, la situation administrative des personnes en demande d'asile ou de régularisation durant l'année 2020 reste inchangée. Les familles/personnes sont en attente d'un retour de leur demande.

Insertion professionnelle : Sur 50 adultes sortis.

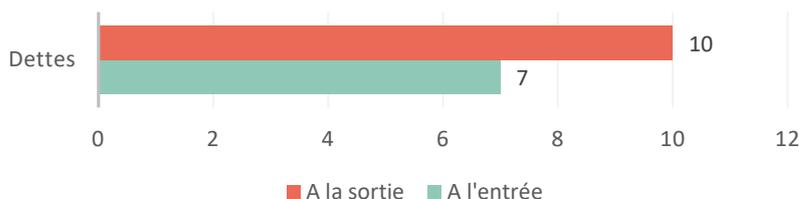


Des autorisations de séjour provisoire délivrées par la Préfecture le 28 décembre 2019 ont pu permettre à quelques personnes de travailler et ainsi accéder à des ressources permettant d'envisager une orientation vers un hébergement d'insertion ou un logement. Dans tous les cas, l'évolution de la situation administrative a permis « le déblocage » des situations. Nous pouvons aussi noter qu'il y a une grande participation à des actions bénévoles des personnes sans autorisation de travail auprès d'associations.

Ressources : Sur 50 adultes sortis.

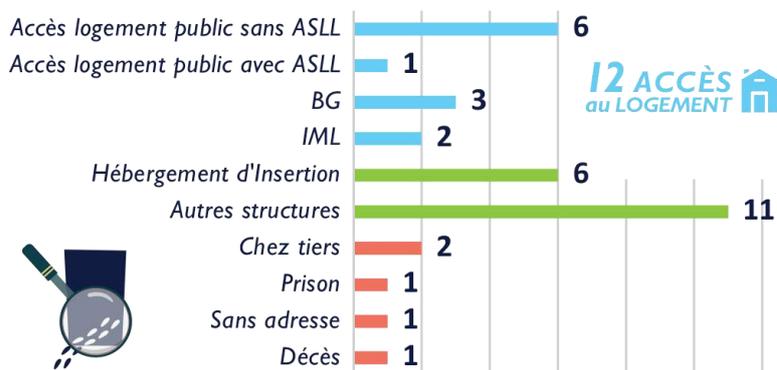


Endettement : Sur 50 adultes sortis.



Durée moyenne de séjour, sur 34 ménages sortis : 483 nuitées soit 16 mois.

Solutions de logement à la sortie, sur 34 ménages sortis : 12 accès au logement.



12 ACCÈS
au LOGEMENT

17 RÉORIENTÉS
vers des dispositifs
Plus ADAPTÉS



Nous pouvons constater qu'il y a eu plus d'entrées que de sorties sur l'année 2020. En effet, il y a très peu de solutions de sortie pour les personnes en situations irrégulières ou déboutées. Une ouverture de 2 logements fin 2019 en hébergement d'urgence hivernal qui sont maintenant des HU.

Partenariat :

Les relais et les partenaires sont précieux et nécessaires. Des échanges réguliers avec la Préfecture, la Circonscription de Solidarité Départementale (CSD), les structures de soins (La Passerelle d'Accès aux Soins, la CPAM) la CAF, la Mission Locale, les structures d'insertion professionnelle (Pôle Emploi, CIAS et CCAS) ou les associations caritatives sont privilégiées.

Les liens étroits permettent des échanges constructifs avec les partenaires dans l'intérêt des personnes et de l'avancement de leur situation.



Perspectives :

Afin de continuer de garantir la même qualité d'accompagnement social sur les différents territoires d'intervention de l'Association, il est prévu de continuer un travail en inter-service et inter-territoires.

Il faudrait redynamiser les rencontres avec la Préfecture et l'OFII afin de pouvoir échanger sur le devenir des personnes en situation irrégulière.

L'accès à l'emploi est un axe important de travail à développer comme la reprise d'un rythme en adéquation avec le rythme de travail, le lien entreprise-salarié, l'emploi accompagné etc.

Un travail sur l'accessibilité des documents contractuels liés à l'hébergement est à mener. Une traduction « Facile à lire et à comprendre » pourrait permettre une compréhension plus aisée.

• Femmes Victimes de Violences •



Descriptif du dispositif :

Ce dispositif est réservé à l'accueil en Hébergement d'Urgence des Femmes (ou des hommes) Victimes de Violences. Précisons qu'en 2020, les personnes victimes de violences intrafamiliales autres que violences conjugales pouvaient aussi y prétendre, arrêté en fin 2020 afin de prioriser le public victime de violences conjugales. Elles peuvent être reçues avec leurs enfants. Toutes les personnes nous sont orientées par le 115.

Nous avons au total 6 places femmes victimes de violences : à Épernay, nous avons pour les accueillir un appartement collectif constitué de 3 chambres sans mixité (3 places). Il se situe au sein de la Maison d'Accueil Temporaire qui se veut être un lieu sécurisé (grille + caméra). A Vitry-le-François, nous disposons de 2 studios en capacité d'accueillir au total 3 personnes.



Les logements se situent au sein d'une structure d'hébergement collective : la Résidence JOVY.

Sur les 2 sites, il y a constamment une présence éducative en journée et d'un veilleur de nuit.

En 2020, le Club de Prévention a accueilli et accompagné 19 familles soit 17 femmes, 2 hommes et 14 enfants. Nous recevons un public majoritairement féminin.

De par les violences subies, ces femmes et ces hommes sont très souvent fragiles et vulnérables avec une faible confiance en soi et un manque d'estime de soi. Dans ces hébergements collectifs, nous accueillons toutes personnes majeures sans tenir compte de sa situation administrative.

Il s'agit souvent d'un public difficile à maintenir en hébergement du fait de l'emprise qu'exerce leur conjoint ou ex-conjoint. Malgré nos efforts, certaines personnes accueillies ne restent que quelques jours avant de repartir au domicile conjugal.

Quoiqu'il arrive nous laissons toujours la possibilité à la personne de revenir. Elle connaît les démarches à effectuer et sait auprès de qui s'adresser.

Cette temporalité nécessite d'adapter l'accompagnement proposé et le délai des démarches à effectuer. En effet, il convient de laisser aux personnes parfois plusieurs jours pour se reposer, s'adapter au changement et être confortées dans leur choix de quitter le lieu des violences subies et entamer des démarches liées à la justice.

Une fois la situation administrative et financière stabilisée, un autre travail peut s'engager pour l'accès au logement. Le dispositif FVV a pour vocation à être transitoire, la priorité étant de passer de l'hébergement au logement.

Des réorientations sont également possibles sur d'autres structures ou à l'interne d'un territoire afin de prioriser leur sécurité. Les orientations se font à l'échelle départementale.



Modalités d'intervention :

Vu les spécificités de ces personnes, nous sommes amenés au début de l'accompagnement à les guider physiquement dans les différentes démarches (dépôt de plainte, constat médical des coups reçus, soins, accès aux droits, ouverture d'un compte bancaire...).

La peur de croiser leur agresseur existe, même lorsqu'elles viennent d'une autre commune, d'où l'accompagnement physique d'un travailleur social.

Nous faisons aussi en sorte de les rencontrer dans l'appartement où nous faisons le maximum pour qu'elles s'y sentent à l'aise.



Constats et analyse en 2020 :

À Épernay, cette année a été marquée par la réhabilitation de l'appartement collectif. L'objectif visé était de le rendre le plus accueillant et chaleureux possible. La finalité était que l'hébergement collectif ressemble le plus possible à un appartement classique, confortable et qui incite à y rester.

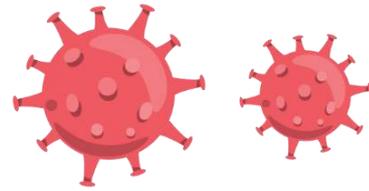


Les revêtements des murs et sol ont été changés tout comme la cuisine et le mobilier des chambres, de la salle de bain, de l'espace de vie. L'aménagement des espaces a été repensé dans tout l'appartement, afin de le rendre plus fonctionnel et réconfortant.

Nous avons particulièrement réfléchi à l'aménagement des chambres, puisque ce sont leur seul espace privatif. Les chambres sont petites et peuvent accueillir jusqu'à 3 personnes (1 maman et ses 2 enfants). Il a semblé nécessaire d'acquérir du mobilier adapté aux familles et à l'espace.



Nous voulons ici remercier ces femmes accueillies pour leur implication sur la réfection de l'appartement. En effet, les personnes ont été consultées à chaque étape de ce projet et ont aidé physiquement à sa réalisation. Cela a permis à l'équipe éducative de valoriser leurs compétences et d'améliorer leur espace de vie tout en s'occupant pendant la première période de confinement.



Lors des périodes de confinements nous avons pu observer plus de tensions entre les résidentes. Il n'était évidemment pas simple d'être isolée dans un collectif presque 24H/24 avec la présence des enfants. D'où la nécessité de les solliciter et de les mobiliser autour d'un projet commun, la réfection du logement.

À Épernay, le confinement a été particulièrement difficile à vivre pour les 3 familles d'un point de vue professionnel : 2 des 3 familles présentes travaillaient habituellement et se sont retrouvées au chômage. De nombreuses tensions sont apparues et un travail de médiation a dû être mené à de nombreuses reprises.

À Vitry le François, une femme a été accueillie, sans ressources, sans solidarité. Durant cette période de confinement, l'association a continué le même accompagnement tout en subvenant à tous ses besoins primaires.



Cette période « d'entre soi » a montré une recrudescence des violences conjugales. 16% en plus sur l'année 2020 d'après le ministère de l'intérieur. Afin d'accueillir et de sécuriser plus de familles, nous sommes organisés pour mettre à disposition un autre hébergement collectif en diffus de mars à mai 2020.

TYPOLOGIE DU PUBLIC



Hébergement antérieur :



Nous pouvons observer que la majorité des familles accueillies ont connu une expérience en logement autonome avec leur conjoint.

Nombre de ménages : 19 ; **Nombre de personnes :** 33 (19 adultes et 14 enfants)

Moyenne d'âge des adultes : 35 ans La moyenne d'âge reste constante par rapport à l'année dernière.

Composition familiale : 63% de personnes seules ; 37% de familles monoparentales

Statut des adultes :

12 personnes de droits communs ; 4 personnes régularisées ;
1 personne demandeuse d'asile ; 2 personnes en situation irrégulière

Cette diversité de statut illustre bien la non-conditionnalité de l'accueil.

Motif de la demande pour 2020 :



Motif de la demande,
sur 19 ménages initiaux :

VIOLENCES
CONJUGALES
74%

VIOLENCES
FAMILIALES
26%

Taux d'occupation moyen sur l'année 2020 : 102%

À Épernay : 122% (Sur Epernay, nous avons un taux d'occupation élevé dû au fait que nous avons accueillis beaucoup de familles monoparentales)

À Vitry-le-François : 81.98%

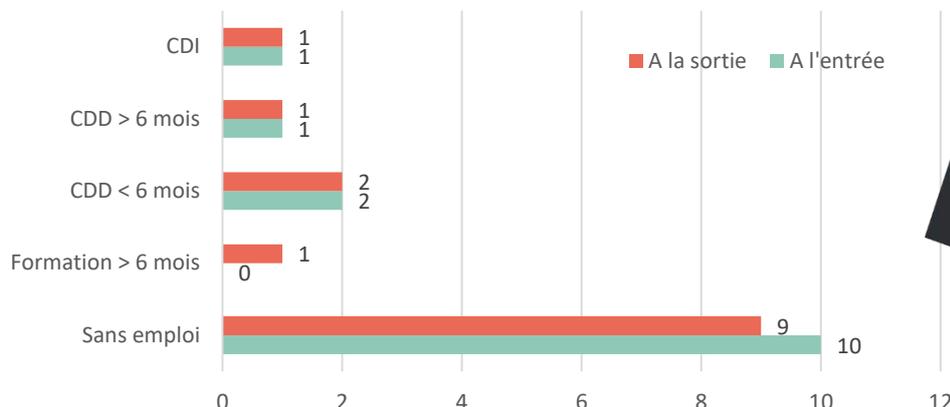
Répartition des ménages par territoire :

ÉPERNAY 3 places			VITRY-LE-FRANÇOIS 3 places		
Mén.	Pers.	Dont enf.	Ménages	Personnes	Dont enf.
10	22	12	9	11	2

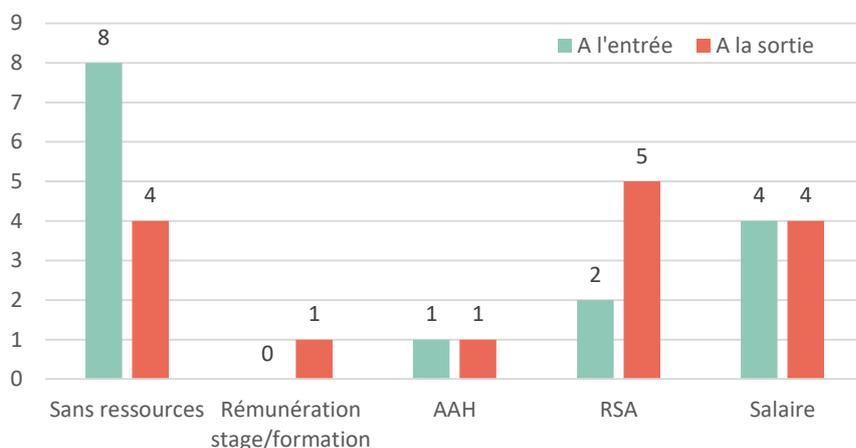
LES SORTIES

COMPARATIF SUR 14 MENAGES SORTIS SOIT 25 PERSONNES (14 adultes et 11 enfants)

Insertion professionnelle :



Ressources :



La moitié des familles est sans ressources à l'entrée. Une autonomisation au niveau des ressources est recherchée. Un travail important autour de l'accès aux ressources est mené avec ces personnes dépendantes de leurs conjoints et/ou sans statut ouvrant droit à des prestations.

L'accès aux ressources est une condition sin qua non pour l'accès au logement. Le travail n'a pu être abordé avec les personnes sorties qui n'ont pas de ressources du fait de leur court séjour et de leur retour au domicile conjugal.

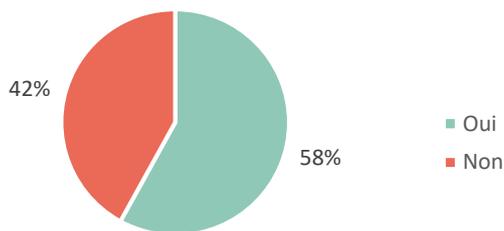
Il est important de savoir qu'en moyenne, une personne victime de violences conjugales ne part définitivement qu'à la 7^{ème} tentative (statistiques nationales).

L'endettement :



Des plans d'apurement sont rapidement mis en place avec les organismes logeurs quand cela est possible, pour montrer la grande motivation des personnes accueillies à être relogées dans le parc locatif public, voir privé.

Médecin traitant :



1 personne en situation de handicap ouvre droit à l'AAH. 4 personnes n'avaient pas de couverture de santé à leur entrée.

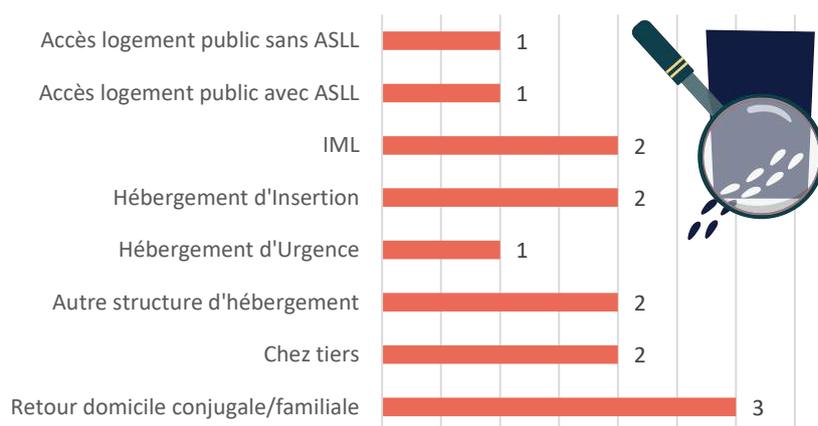
Durée moyenne de l'accompagnement sur 14 ménages sortis : 172 jours soit 5 mois

Le temps d'accueil de ce public est très variable, de quelques jours à plusieurs mois. Tout dépend si le cheminement de la séparation est abouti ou non. Ainsi en 2020, pour Epernay, 3 femmes sont retournées après quelques jours au domicile de leur conjoint. Certaines femmes sont accueillies dans la précipitation, quelques heures après les révélations des violences subies. Elles n'ont ainsi pas le temps d'assimiler leur départ et de toutes les conséquences que cela implique.

La longue période d'hébergement pour ces familles permet de consolider le travail entrepris. Cette période d'accompagnement permet aussi aux personnes de renforcer leur confiance en elles. Malgré cela, lors des accès au logement, un accompagnement transitoire (type ASLL) est pour la plupart nécessaire malgré une ancienne expérience en logement.

Proportionnellement cette année nous avons accueilli plus de personnes en situation irrégulière ou en demande d'asile. Par conséquent, le processus d'accès au logement s'allonge voir même rendu impossible.

Solutions de sortie pour les 14 ménages :



4 accès au logement : Le confinement de mars à mai a réduit les accès au logement sur cette période. Il y a donc eu peu de mouvements sur ce dispositif. Sur la fin d'année, cette tendance s'est maintenue malgré le travail en partenariat avec les organismes logeurs et les propriétaires privés.

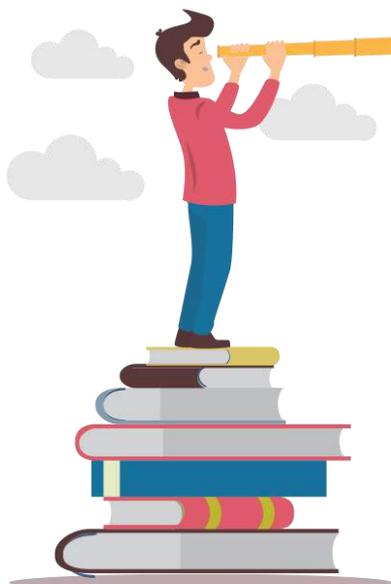
Partenariat :

Nous sommes amenées à travailler avec de nombreux partenaires dans le cadre de ce dispositif tels que le Mars, les hôpitaux, le CIDFF, les commissariats, avocats pour les procédures de divorce, la préfecture.... Egalement, un partenariat est en cours avec la CAF de la Marne ainsi que la CPAM afin que les droits des personnes accueillies soient ouverts rapidement.



Perspectives :

- Finaliser les travaux de réfection dans l'appartement d'Épernay ;
- Réaliser la réfection dans les logements à Vitry-le-François ;
- Elaborer un protocole d'accueil spécifique au public accueilli et poursuivre la professionnalisation des intervenants sur ce dispositif ;
- Réfléchir à un questionnaire qui puisse permettre d'identifier, les freins à rester en hébergement, les besoins de ces personnes en termes d'aides particulières.



• Hébergement d'Urgence SAS •



Descriptif du dispositif :

L'Hébergement d'Urgence SAS a été ouvert en Décembre 2015. Le SAS est un dispositif d'hébergement d'urgence financé conjointement par la ville d'ÉPERNAY et la DDETSPP, composé de deux appartements collectifs pour 5 places : un T3 pouvant accueillir deux personnes et un T4 trois personnes.

Les objectifs :

- Accueillir des personnes majeures, originaires du territoire sparnacien, sans logement ni solution chez un tiers.
- Proposer un accompagnement social renforcé, de courte durée, permettant d'orienter les personnes vers le logement ou vers un dispositif d'hébergement le plus adapté à la situation.

La durée d'accueil et d'accompagnement sur le SAS est normalement d'un mois renouvelable une fois. Le renouvellement a lieu si la personne adhère à l'accompagnement et respecte le règlement de fonctionnement.

Les personnes sont orientées soit par le CCAS, soit directement par le 115.



Modalités d'intervention :

Suite à l'orientation 115, une rencontre a lieu avec la personne pour lui expliquer le fonctionnement et les objectifs de ce dispositif.

Étant sur un principe de libre adhésion, la personne peut accepter ou non d'intégrer l'hébergement. À son entrée, elle signe le règlement intérieur et la charte. La personne sera accompagnée par un éducateur référent.

Actuellement il y a trois éducatrices qui interviennent prioritairement sur le dispositif pour permettre une continuité du suivi.

Des rencontres régulières, soit dans l'appartement, soit dans nos locaux, sont organisées avec la personne, pour favoriser au maximum l'accès au logement. Des visites régulières ont lieu dans ces hébergements pour s'assurer qu'il n'y a pas d'incident dans l'appartement et que les règles de « vivre ensemble » sont respectées (pas de présence d'invités, pas d'alcool, entretien de l'appartement assuré).



On peut distinguer deux grandes « catégories » de personnes accueillies sur le dispositif : des jeunes de 18 à 25 ans en situation de rupture et des adultes en situation de précarité, exclu ou marginaux avec des difficultés récurrentes (consommations d'alcool, produits stupéfiants, fréquentations etc...).

Les personnes payent une participation financière à l'hébergement de 10% de leurs ressources. Une caution de 100€ est demandée à l'entrée. Le paiement de la caution ne conditionne pas l'entrée en hébergement d'urgence.



Nous avons fait le choix de réunir les appartements SAS dans un même immeuble, à cent mètres du Club de Prévention, afin de pouvoir être le plus réactif possible en cas de difficultés.

Les appartements ont été rafraîchis sur l'année 2020 et des achats de mobiliers ont été réalisés.



Constats et analyse sur l'année 2020 :

TYPOLOGIE DU PUBLIC

Nombre de ménage : 18 ; **Nombre de personnes :** 18 hommes.

En 2019, 32 personnes ont été accueillies et seulement 18 en 2020. Cette baisse s'explique par le contexte sanitaire ou aucun mouvement n'a été possible de mars à juin 2020. Sur cette période, les 5 personnes hébergées sont restées sur le dispositif.

Cette année, 18 hommes ont été accueillis. Il est aussi possible en fonction des besoins que l'un de nos deux hébergements collectifs soit destiné à un public féminin.

Pour des raisons de sécurité et d'intimité, nous n'envisageons pas de mixité au sein des hébergements SAS.

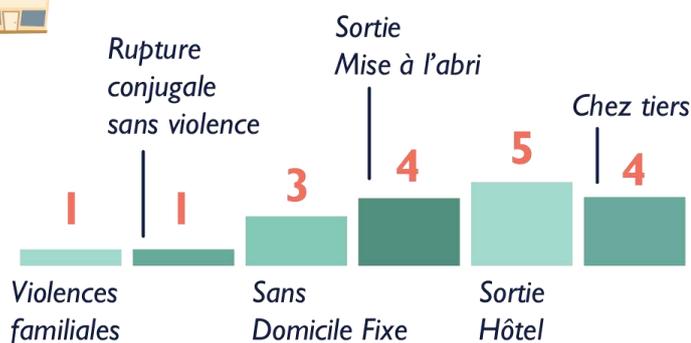
Moyenne d'âge des adultes : 30 ans

Il y a 44% de 18/25 ans.

Presque une personne sur deux à moins de 25 ans sur ce dispositif.



Motif de la demande, sur 18 ménages initiaux :



Dans une logique d'accès au logement, les personnes peuvent être orientées dans un hébergement d'urgence ou d'insertion individuel.

La violence au sein de l'appartement entre résidents ou envers un professionnel entraîne l'exclusion immédiate

La vie en collectivité peut être difficile à vivre pour certaines personnes que nous accueillons au SAS surtout au moment de la crise sanitaire. Nous avons été régulièrement sollicités pour mener un travail de médiation entre les personnes hébergées. Les règles imposées sont vécues parfois comme trop contraignantes, comme par exemple, le fait d'interdire les visites ou de ne pas consommer d'alcool dans l'appartement. Ces personnes décident alors de quitter l'hébergement avant l'accès au logement.

Au regard des grandes difficultés du public, l'accès au logement ne peut se faire dans le délai de 2 mois, le SAS permet surtout un travail de réorientation sur un dispositif plus adapté.

Une sortie du SAS n'empêche en rien un retour sur le dispositif.

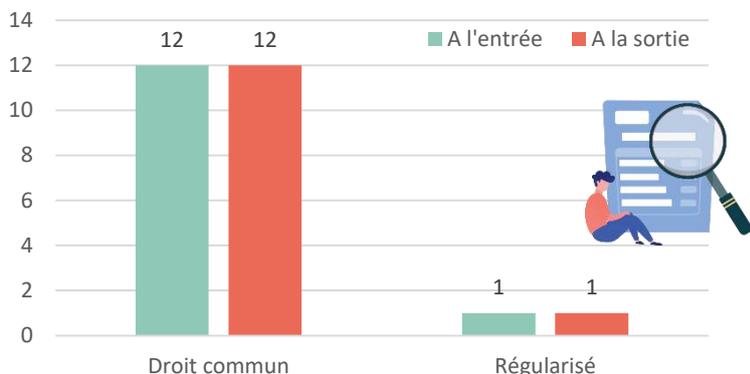
Taux d'occupation moyen sur l'année 2020 : 94%

Le taux de vacance s'explique par la volonté d'accueillir les personnes dans un hébergement propre et bien aménagé. Un contrôle technique est effectué après chaque passage et quelques jours sont nécessaires entre une sortie et une entrée.

LES SORTIES

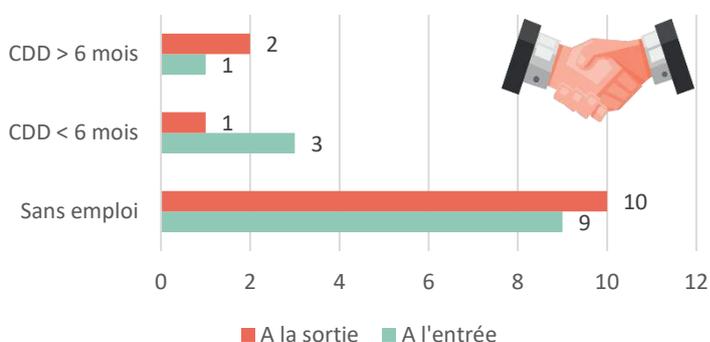
COMPARATIF SUR 13 MENAGES SORTIS SOIT 13 PERSONNES

Situation administrative :



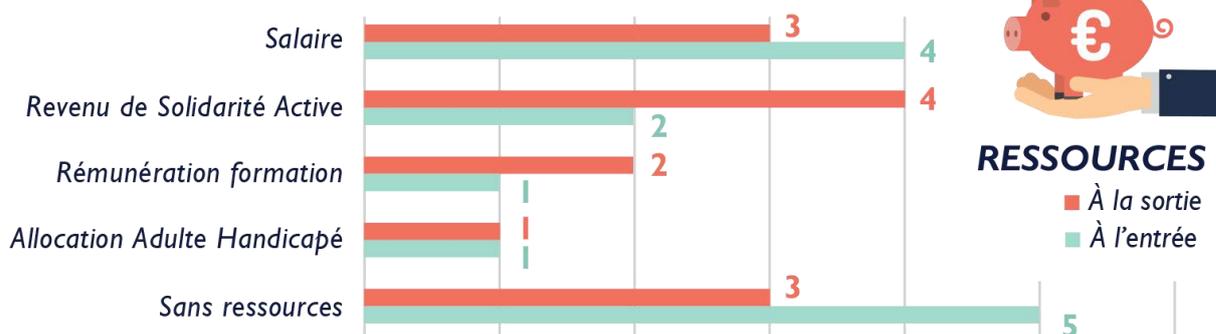
Le dispositif HUSAS n'est pas destiné aux personnes en situation irrégulière, puisqu'il a vocation à répondre aux urgences des habitants sparnaciens.

Insertion professionnelle :



L'insertion professionnelle est un axe prioritaire de l'accompagnement pour permettre un accès au logement le plus rapidement possible. Les inscriptions à Pôle emploi ou à la Missions Locale sont réalisées au moment de l'entrée de la personne.

Ressources à l'entrée et à la sortie, sur 13 adultes sortis :

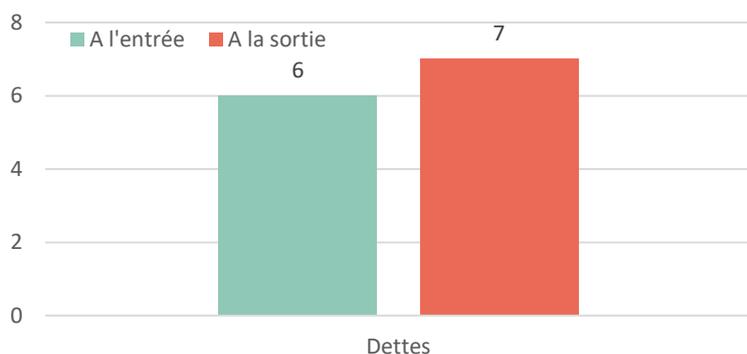


Les premiers jours de prise en charge servent à l'évaluation de la personne et à l'ouverture de l'ensemble de ses droits dont les ressources.

L'absence de mobilité est un frein pour certaines personnes accueillies au SAS. En effet, seulement deux personnes sur 18 possédaient le permis et une voiture. C'est une difficulté importante pour trouver ou maintenir un emploi.

Nous travaillons en lien avec Pôle emploi, la Mission Locale et le dispositif Ambition du Club de Prévention. Les difficultés rencontrées par le public rendent généralement l'insertion professionnelle compliquée (problèmes d'alcool ou de drogue, rythme de vie décalé, aucun diplôme ou formation, longue période d'errance etc...).

L'endettement :



Certaines dettes sont découvertes lors de l'étude de la situation pendant l'accompagnement. Nous travaillons à la mise en place de plans d'apurement quand les personnes ont des ressources.

Quand les dettes sont importantes, nous accompagnons la personne vers la constitution d'un dossier de surendettement. Une mise sous protection est discutée avec la personne quand nous constatons des difficultés importantes dans la gestion du budget.

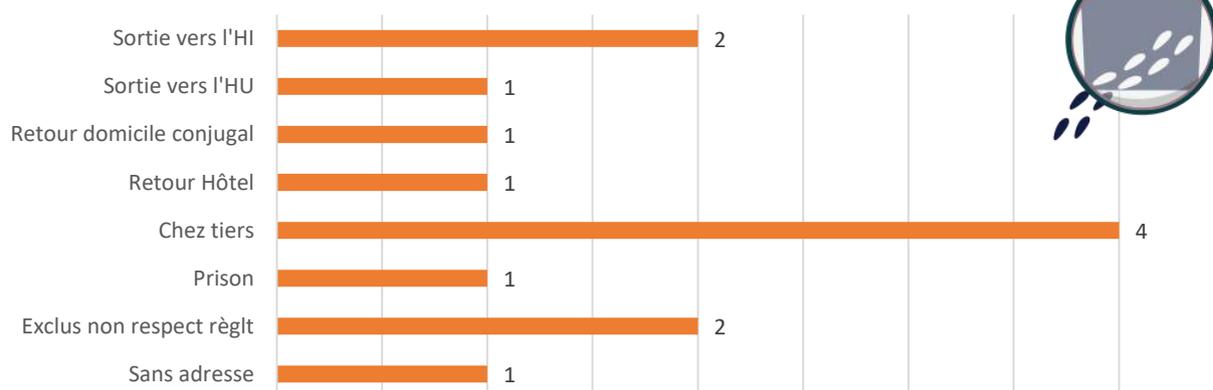


Durée moyenne de l'accompagnement : 134 jours soit 4 mois

Malgré nos efforts, nous observons la difficulté à respecter l'échéance des deux mois pour un accès au logement ou une solution pérenne d'hébergement. Cette durée moyenne de 4 mois d'hébergement s'explique par l'accueil de jeunes en situation de grande précarité (pas de ressources, pas de qualification, pas de solidarité familiale/amicale, rythme de vie décalé...).

En effet, en dessous de 25 ans, pour rappel, les jeunes n'ouvrent pas de droits aux minima sociaux. Il est donc absolument nécessaire de trouver un mode de rémunération, par exemple, à travers une formation ou un emploi pour avoir des ressources stables et enfin accéder au logement.

Solutions de sortie pour les 14 ménages :



Partenariat :

Parmi tous les professionnels avec lesquels nous sommes amenés à travailler, des relations étroites existent avec l'accueil de jour d'Épernay. Ce partenariat s'explique par le lien fort qui existe entre les personnes hébergées et l'accueil de jour. Un travail de transition est parfois nécessaire.

Nos partenaires principaux sont :

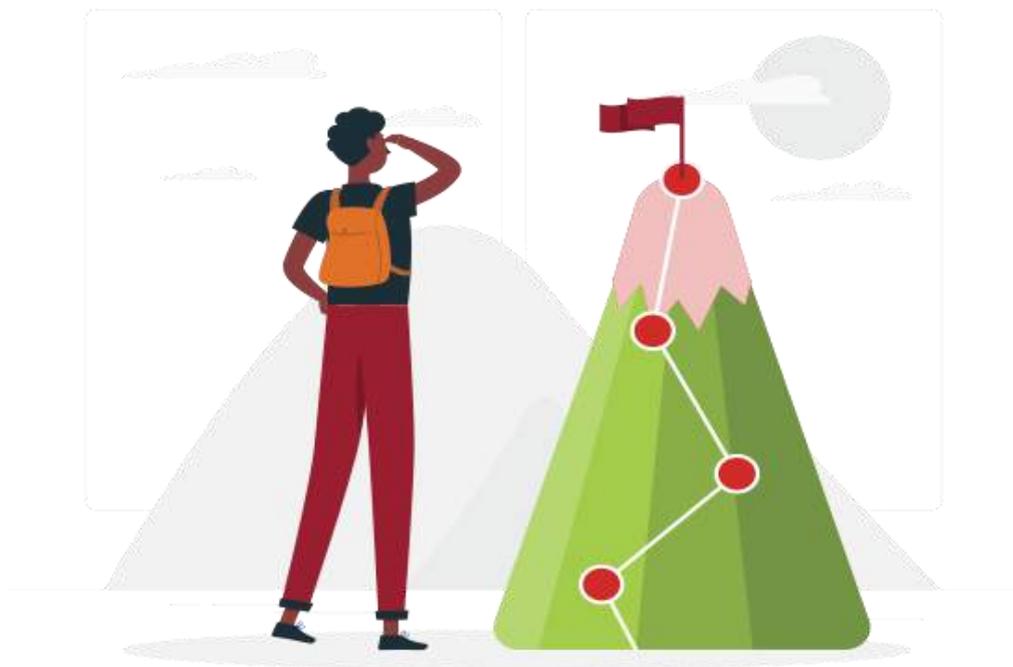
- Le 115 et le CCAS pour les orientations ;
- Pôle emploi et la Mission Locale pour l'insertion professionnelle ;
- La CAF et la CPAM pour l'ouverture de droits ;
- L'Épicerie Sociale et les Restos du Cœur pour les aides alimentaires ;
- Les structures de soins : CMP, CAST, PEP en fonction des besoins de la personne ;
- La PASS pour l'accès aux soins dans l'attente des ouvertures de droits ;
- Bilan de santé organisé avec la Sécurité Sociale.



Perspectives :

Nous constatons une évolution du public âgé de moins de 25 ans accueilli au SAS, et nous pourrions solliciter davantage le Pôle Jeune pour pouvoir répondre au mieux aux besoins de ces jeunes.

Une réflexion serait à mener pour bloquer un appartement à destination du public féminin afin de pouvoir l'accueillir.





Descriptif du dispositif :

Le Pôle Jeunes renvoie à une organisation au sein du Club de Prévention visant une modalité spécifique d'accompagnement des jeunes ayant une problématique d'hébergement/logement dans un fonctionnement en interservices. Ainsi, un éducateur de chaque service compose l'équipe du Pôle Jeunes sous l'animation tournante d'un chef de service. Ce projet a débuté au cours du 2^{ème} trimestre 2020.

L'équipe opérationnelle est composée d'un éducateur du service Hébergement, d'un éducateur du service de la Prévention Spécialisée, un éducateur du service Logement et du chef de service logement.

À cette équipe, se joint la psychologue et la Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale de l'association. L'objectif est de mutualiser les compétences métier et offrir aux jeunes des réponses les plus adaptées à leurs besoins. Le nombre d'intervenants permet ainsi une continuité de l'accompagnement social.

Le Pôle Jeunes englobe trois dispositifs qui sont les suivants :

- **Le Pass Logement Jeune (PLJ)** : il s'adresse aux jeunes sortants d'institution (Aide Sociale à l'Enfance (ASE), aux jeunes en fin de contrat jeune majeur) et aux jeunes ne trouvant pas leur place dans les structures d'hébergement (cadre trop contraignant). Le travail porte principalement sur l'autonomie et la formation/l'emploi. Le PLJ est un hébergement au statut évolutif s'adaptant au rythme d'insertion du jeune. Ainsi, le jeune débute avec un statut d'hébergé pour progressivement acquérir un statut de locataire lorsque son insertion sociale et professionnelle est stabilisée.
- **L'Hébergement d'Urgence Jeunes (HUJ)** : il s'adresse aux jeunes se trouvant sans solution d'hébergement. Fréquemment, ces jeunes sont sans aucunes ressources, en rupture d'hébergement familiale/conjugale. L'HUJ est un hébergement en appartement diffus dans Epernay et relève du 115.
- **La colocation/sous-location** : elle s'adresse aux jeunes en recherche de logement qui ont de faibles ressources. Ils peuvent être en contrat d'apprentissage, en contrat intérimaire, en garantie jeunes, etc. Le jeune signe un bail en sous-location avec le Club de Prévention dans un appartement composé de 2 chambres. Le bail n'est pas solidaire entre les colocataires. Pour ces jeunes, c'est très souvent une 1^{ère} expérience locative.

À Épernay, nous avons 4 places en HUJ, 6 places en PLJ et 2 en colocation. Ces dispositifs sont gérés par le Pôle Jeunes mais ils sont rattachés administrativement à différents services selon leur spécificité en hébergement ou en logement.

Concernant l'accompagnement des jeunes, des références uniques sont établies. En fonction des spécificités des éducateurs et des besoins des jeunes, l'intervention éducative est réalisée en concertation et conjointement. Les pratiques sont mutualisées et mobilisées pour intervenir de façon stratégique selon les priorités.

Les axes prioritaires travaillés du pôle jeune sont l'emploi, la santé, l'appropriation et occupation de l'appartement et l'accès au logement autonome. L'objectif principal étant l'insertion socio-professionnelle, cela nécessite un travail partenarial étroit avec la mission locale pour mobiliser les dispositifs du chantier éducatif, de pôle emploi et plus globalement le droit commun.

Nous intervenons sous la forme de rendez-vous au Club de Prévention mais également sous la forme de visites à domicile. Nous accompagnons aussi les jeunes dans leurs démarches extérieures.

Le dispositif ne s'inscrit pas dans un délai de prise en charge, des échéances sont fixées en fonction de la situation. Pour la colocation, la temporalité est fixée dans le contrat de sous-location (12 mois avec un renouvellement possible de 6 mois).

Point d'étape du fonctionnement à moins d'un an :



Les modalités d'intervention se sont construites chemin faisant. En effet, par exemple, nous sommes passés d'une coréférence éducative à une référence unique.

Le contrat d'engagement se définit sous la forme d'un projet personnalisé selon les besoins du jeune et ses attentes. Les objectifs d'accompagnement sont établis avec le jeune au préalable et découlent sur un projet « évolutif », réévalué en fonction des besoins du jeune. Ce projet est personnalisé, il est réalisé dans les 8 semaines de l'accueil. A ce jour, ces délais ne sont pas respectés.

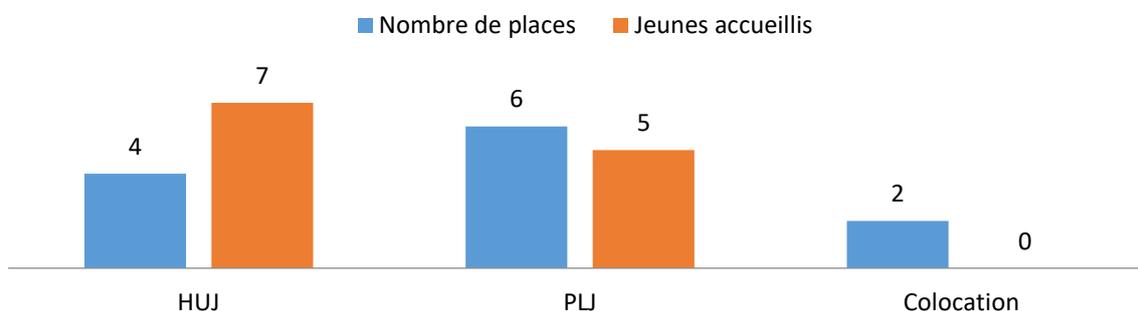
Des difficultés dans la répartition des interventions ont nécessité de planifier des temps de concertation entre les éducateurs. Désormais, les 3 éducateurs se réunissent chaque mercredi à 9h. La cheffe de service qui anime le pôle peut être présente. Il n'existe pas de temps de coordination

fixes entre les chefs de service. Des points sont faits en fonction des besoins. Il serait pertinent de les fixer pour permettre une meilleure implication de tous.

Un comité de suivi mensuel est mis en place à partir de septembre 2020, il est composé de la Mission Locale, du SIAO, de la CSD, du CCAS, de la Croix Rouge, du bailleur Plurial Novilia, du CAST et de l'équipe Pôle Jeunes. Le jeune peut être présent à ce comité. L'objectif de ce comité est de suivre l'évolution des jeunes et évoquer les situations de jeunes en difficulté d'hébergement ou de logement.

À l'instar du Pôle Jeunes, les partenaires mutualisent leurs compétences et leurs spécificités au bénéfice du jeune. Il a lieu tous les 1ers mercredis du mois de 14h à 15h30. En 2020, nous avons réalisé 3 comités de suivi.

Les jeunes accueillis :

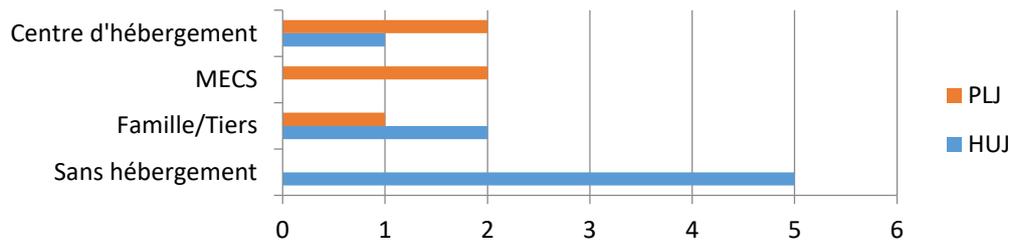


Sur l'année 2020, 7 jeunes ont été accueillis en HUJ à Epernay. Sur les 44 jeunes hébergés par le service Hébergement en 2020, seuls 7 sont comptabilisés dans le dispositif HUJ suite à une modification de fléchage des appartements, ce qui explique le taux d'occupation de 69% qui ne reflètent pourtant la présence des jeunes en hébergement au sein du Club de Prévention.

Sur le PLJ, 5 jeunes ont été accueillis pour 6 appartements sachant qu'un appartement est occupé par un couple. Les 1ers appartements ont été ouverts en juillet et nous avons progressivement signé des baux jusque la fin de l'année.

Bien que l'appartement pour la colocation/sous-location ait été loué par le Club de Prévention en 2020, nous n'avons réalisé aucune entrée sur ce dispositif. En effet, nos outils tels que le bail et le contrat d'accompagnement n'ont eu une validation juridique en 2021 et la déclaration du dispositif auprès de la CAF n'a abouti qu'en 2021.

Situation d'hébergement des jeunes avant l'entrée :

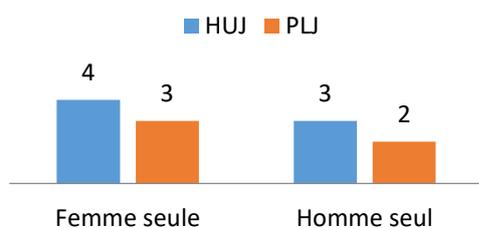


Les jeunes accueillis en HUI sont tous dans une situation d'extrême précarité. Alors que les jeunes accueillis en PLJ n'étaient pas en errance avant leur entrée. Pour deux d'entre eux, leur entrée a été préparée pendant qu'ils étaient encore pris en charge par les services de l'ASE. Le PLJ leur a permis d'éviter une rupture dans leur parcours à leur majorité.

Parmi les 12 jeunes entrés sur les dispositifs HUI et PLJ, 9 jeunes ont eu un parcours ASE ou institutionnel (ITEP). Les 3 autres jeunes ont un parcours d'errance et sont en rupture familiale.

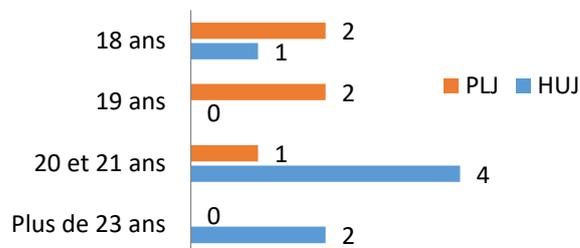
Caractéristiques des jeunes :

Accueil par genre



L'accueil Homme/Femme est équivalent pour cette année. A noter que nous avons accueilli pour chaque dispositif un couple.

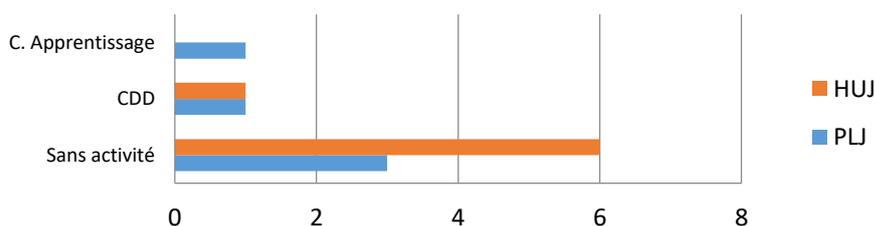
Âge des jeunes accueillis



Les 12 jeunes accueillis ont en moyenne 20 ans. Sur le PLJ, les jeunes accueillis sont plus jeunes et ils viennent juste d'obtenir l'âge adulte (4 sur 5 jeunes).

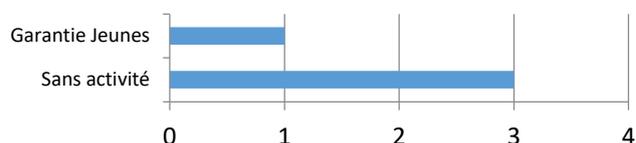
Situation face à l'emploi :

À l'entrée



Les jeunes entrant sur le dispositif d'urgence sont quasiment tous sans emploi (6 jeunes sur 7). La précarité de leur situation sociale en est probablement la raison. Les ruptures familiales, l'errance géographique rendent complexe une projection professionnelle.

À la sortie

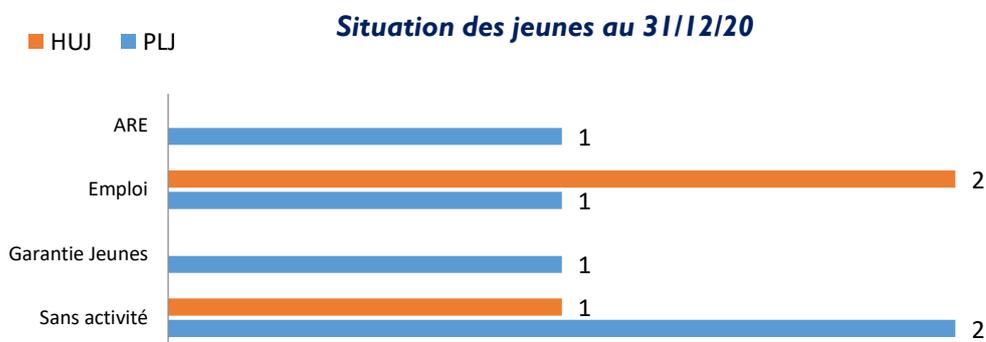


À la sortie du dispositif HUI, (4 jeunes sur les 7 entrées), 3 restaient sans activité et 1 était en Garantie Jeunes.

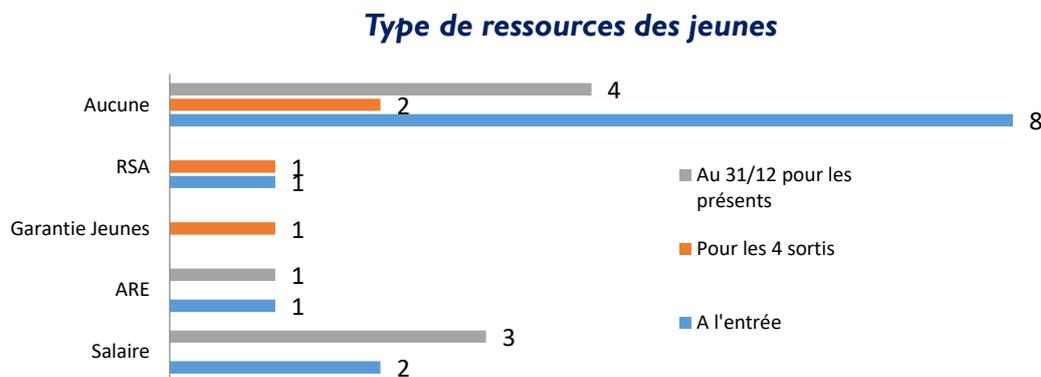
Motif de la demande



La question de l'emploi restant un axe d'accompagnement prioritaire, nous pouvons remarquer au 31 décembre, que 3 jeunes présents sur le PLJ ou l'HUJ étaient sans activité sur les 8 jeunes. Pendant l'année, 5 jeunes ont participé au Chantier Éducatif.



Les ressources :



Nous pouvons observer que le nombre de jeunes sans ressources diminue (8 à l'entrée contre 6 en fin d'année). Néanmoins, la part de ses jeunes sans emploi et sans formation reste très importante. Il faut noter qu'un jeune subvient à ses besoins grâce à une indemnisation liée à un préjudice moral.

Sur le plan alimentaire, les jeunes sans ressources ont bénéficié d'une allocation PACEA de la Mission Locale, de dépannage à l'épicerie sociale ou de demandes de FAJ.

La gestion budgétaire reste un axe difficile à travailler tant que les jeunes n'ont pas de ressources stables. Sur les 12 jeunes, 5 ont des dettes : 1 dette locative et 5 autres dettes. Un jeune bénéficie d'une mesure de protection (curatelle renforcée) et nous menons une réflexion pour une autre mise en place de ce type de mesure.

Les aspects liés à la santé :

À leur arrivée sur les dispositifs, 2 jeunes entrés en HUI n'avaient pas de couverture santé. Ils ont tous ouvert un droit à Complémentaire Santé Solidaire. Les 2 jeunes sortants de structures MECS n'avaient pas de médecin traitant.

Sur les 12 jeunes accompagnés, 5 jeunes étaient connus du CMP (3 jeunes du PLJ et 2 HUI). Au cours de l'accompagnement, un autre jeune a été orienté vers le CMP. Le fait que 50% des jeunes soient suivis, y compris de manière irrégulière, par le CMP montre leurs fragilités psychologiques et leur impossibilité à se projeter dans une vie d'adulte.



Situation de logement des jeunes sortis du Pôle Jeunes :

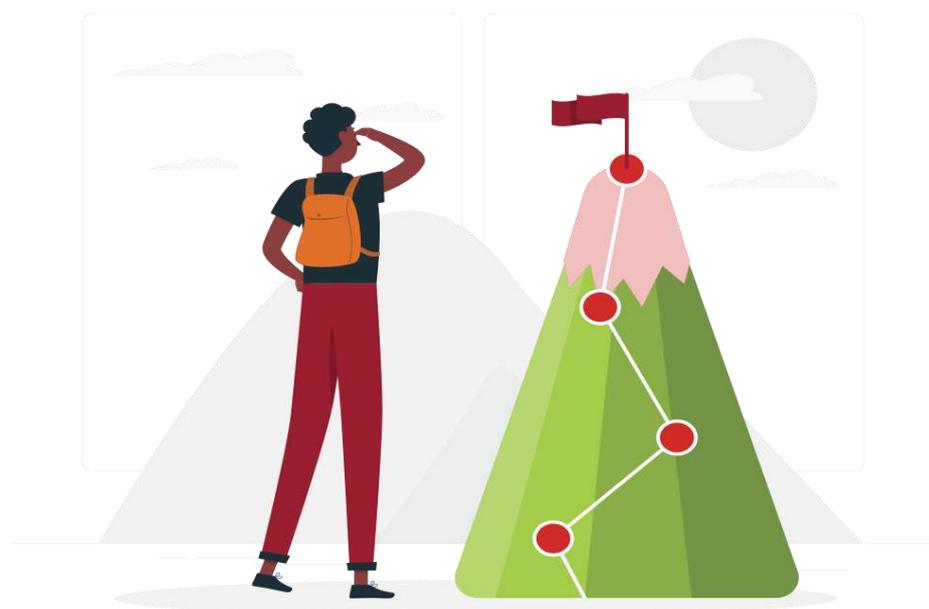
4 jeunes (1 couple et 2 jeunes isolés) sont sortis du dispositif HUI e 2020 et aucun de jeunes du PLJ.

- 3 jeunes (1 couple et 1 jeune isolé) : accès au logement en bail glissant
- 1 jeune : retour en famille



Perspectives 2021 :

- Mettre en place des actions collectives en sein du PLJ et créer une dynamique collective entre les jeunes
- Impliquer davantage les partenaires dans des actions collectives (exemple : Plurial Novilia et les droits et devoirs des locataires)
- Ouvrir la colocation/sous-location
- Développer les temps de concertation entre chefs de service
- Développer nos relations avec les MECS pour anticiper davantage le projet de sortie des jeunes (création d'une forme de commission)



• Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile •



Descriptif du dispositif :

Le dispositif HUDA (Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile) est financé par l'État. Y sont accueillies uniquement les personnes qui ont déposé une demande d'asile en France, peu importe la procédure (Dublin, normale ou accélérée). L'hébergement HUDA fait partie des conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile avec l'Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA). C'est l'OFII (Office Français de l'Intégration et de l'Immigration) qui centralise et oriente les personnes vers les places disponibles via le logiciel DNA (Dispositif National d'Accueil). Les conditions matérielles d'accueil sont maintenues dans le département de la Marne le temps de la demande d'asile : du passage au guichet unique en préfecture pour déposer la demande d'asile jusqu'au recours auprès de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA).

A la fin de la procédure, que la personne ait obtenu l'asile ou non, l'OFII demandera à celle-ci de quitter l'hébergement en envoyant une notification de sortie. La personne a alors un mois pour quitter l'hébergement dans le cas où elle a reçu un rejet de la Cours Nationale du Droit d'Asile, trois mois si elle a obtenu une protection internationale. Une demande de prolongation de 3 mois est possible, renouvelable une fois, si la personne a obtenu une protection internationale et qu'elle a besoin de plus de temps pour l'ouverture des droits et l'accès au logement.

Dans le cas où la personne a été déboutée de la CNDA, une demande de prolongation est possible si elle accepte l'Aide au Retour Volontaire (ARV) dans le pays d'origine et qu'un travail est en cours avec l'OFII pour organiser le départ.

Si la personne refuse l'aide au retour volontaire, aucune prolongation ne sera accordée. Si la personne se maintient dans l'hébergement, malgré la réception de la notification de sortie, alors elle sera considérée comme « en hébergement indu ». La Préfecture pourra demander la réquisition de la force publique pour sortir la personne de l'hébergement.

Nous disposons de 175 places HUDA réparties dans 42 appartements : À Epernay/Ay/Tours-sur-Marne nous avons 42 places pour 12 appartements, à Sézanne/Pleurs/Fère-Champenoise 44 places pour 9 appartements et à Vitry-le-François 89 places pour 21 appartements.

La majorité des places HUDA sont de l'hébergement en diffus mis à part sur le territoire de Vitry-le-François qui a des places dans une structure d'hébergement.

En 2020, 22 places ont été ouvertes à Vitry-le-François et 10 à Épernay.



Modalités d'intervention :

La principale problématique du public est la barrière de la langue. Il est donc nécessaire, surtout à leur arrivée, d'accompagner les personnes sur tous les rendez-vous extérieurs (préfecture, médical, découverte du territoire etc...). En fonction de la langue d'origine et du niveau de français de la personne, nous utilisons plusieurs outils pour nous comprendre :

- **Un traducteur via téléphone (ISM traduction) :** si la personne ne parle pas du tout français, si la personne ne sait pas lire et écrire dans sa langue d'origine, si on ne peut pas utiliser de traducteur écrit (Reverso ou Google traduction) car les constructions de phrases sont très différentes et que ça ne fonctionne pas ou si le contenu de l'entretien nécessite un bon niveau de traduction (surtout pour les rendez-vous médicaux, les récits OFPRA etc...). Cet outil a un prix : 30 euros par tranche de 15 minutes.
- **Le traducteur sur internet par écrit :** Cet outil ne peut pas toujours être utilisé. Par exemple, les langues afghanes (Pachto et Dari) ou le russe se traduisent très bien à l'écrit et les traductions via internet à l'écrit sont très efficaces. Au contraire, l'albanais est une langue qui comporte beaucoup moins de mots que le français et certains mots ont plusieurs sens. Les constructions de phrases sont aussi très différentes. Il est alors très difficile de se comprendre via cet outil.

Il est aussi nécessaire que les personnes sachent lire et écrire dans leur langue maternelle, ce qui n'est pas toujours le cas. Cet outil est gratuit.

- **Utiliser une langue intermédiaire :** Certaines personnes ont des notions en anglais, en espagnol

etc. Si le travailleur social en a aussi, il est alors possible de se comprendre dans une autre langue.

- **Le langage non verbal, les gestes/les images, logo etc.**
- **L'entourage de la personne/une autre personne accueillie maîtrisant le français** : Parfois, la personne a dans son réseau privé quelqu'un pour traduire. Cette solution est parfois utilisée mais nécessite que l'autre personne soit disponible et ait du temps. Nous faisons appel aussi à d'autres personnes accueillies au Club de Prévention qui ont la même langue maternelle mais qui ont appris le français. Cette solution est possible dans la traduction du règlement de fonctionnement ou l'explication d'une procédure mais n'est pas utilisée dans des entretiens plus personnels (récit OFPRA, rendez-vous médicaux etc...) pour respecter l'intimité de la personne et la notion de secret professionnel.

On peut observer une utilisation différente des outils sur les territoires de Vitry-le-François, Epernay et Sézanne. Par exemple, les secteurs de Sézanne et Vitry-le-François utilisent très rarement le traducteur par téléphone.

Les personnes gagnent en autonomie en participant régulièrement aux Ateliers Socio-Linguistiques dispensés par des bénévoles. Sur certaines communes du rural, notamment Fère-Champenoise et Pleurs, les personnes n'ont pas accès à ses ateliers par manque de bénévoles.

Lorsqu'elles obtiennent une protection, les personnes sont dans l'obligation de suivre des cours de français dont le nombre d'heures est déterminé par l'OFII dans le cadre du CIR (Contrat d'Intégration Républicaine). Ces cours sont donnés par des professionnels de centre agréés (par exemple, l'AEFTI). Egalement, à Vitry-le-François, les personnes ayant obtenues une protection internationale peuvent prétendre à des cours de français dispensés par l'association INITIALES.

Les rendez-vous dans le cadre de l'accompagnement social se font soit à domicile soit au Club de Prévention en fonction des lieux d'hébergement (rural ou urbain) et des transports en commun disponibles. Nous avons plusieurs hébergements situés sur les communes de Fère Champenoise, Pleurs et de Tours sur Marne qui sont dépourvus en moyen de transport collectif. Dans ce cas, les rendez-vous se font principalement à domicile. Les familles ont parfois un réseau dans leur communauté qui leur permet de se déplacer.

Durant les périodes de confinement, beaucoup de démarches administratives ont été dématérialisées. Les cours de français ont été longtemps suspendus avec des conséquences sur les acquisitions des savoirs et de la maîtrise informatique.

Sur le secteur SUD DEPARTEMENT, un lien avec les établissements scolaires a été fait afin de distribuer les devoirs, des tickets services ont été transmis pour pallier à des besoins supplémentaires dû à la crise sanitaire, des appels quotidiens ont été effectués auprès des personnes/familles pour s'assurer de leur bien-être physique et psychologique et aussi maintenir le lien. Le contexte sanitaire n'a pas permis de maintenir les Ateliers Sociaux Linguistiques, de ce fait des mots mêlés et fléchés ont été distribués. Création d'attestation dérogatoire de sortie avec pictogramme puis distribution à chaque personne/famille. Mise en place du projet Solidaire Face à l'Emploi, afin de répondre à un manque de main d'œuvre professionnelle, ce qui a permis à une personne d'obtenir une Autorisation Provisoire de Séjour.

La spécificité du dispositif HUDA est que le projet de la personne va entièrement dépendre de la régularisation du séjour ou non. Il faut donc accompagner les gens vers l'autonomie et l'insertion en rappelant la réalité, c'est-à-dire la possibilité d'un retour au pays. La procédure de demande d'asile prend entre 1 et 3 ans, période pendant laquelle la famille va s'intégrer sur le territoire : apprendre la langue, nouer des liens etc... Il est d'autant plus difficile alors de recevoir un rejet et d'envisager un retour au pays avec lequel la personne a coupé tout lien depuis une période conséquente. La venue en France a souvent impacté l'épargne et les biens de la famille (vente de la maison pour financer le trajet par exemple), si la famille repart, elle se retrouve alors sans rien.

Les personnes arrivent souvent avec beaucoup d'espoirs et d'illusions. L'asile répond à des critères très précis qui ne correspondent pas forcément à la souffrance des personnes. Par exemple, une famille d'une communauté minoritaire peut légalement inscrire son enfant à l'école dans le pays d'origine. Aux yeux de la loi, la discrimination n'est donc pas reconnue mais dans la réalité du quotidien, cet enfant sera réellement en difficultés. Si la famille demande l'asile pour ces raisons, elle recevra un rejet qui entraînera de l'incompréhension et de la souffrance. Ce n'est pas parce que les besoins de la personne ne relèvent pas de l'asile que la personne n'a pas de bonnes raisons de vouloir rester en France.

TYPOLOGIE DU PUBLIC

Nombre de ménages : 82 ; **Nombre de personnes :** 229 (107 adultes et 122 enfants)

En 2019 nous avons accueillis 62 familles, contre 82 familles en 2020. L'augmentation du nombre de personnes accueillies s'explique par l'ouverture de plusieurs places HUDA (153 places en 2019, 175 places en 2020).

Moyenne d'âge des adultes : 34 ans Il y a 20% de 18/25 ans.

Composition familiale : 56% de personnes seules ; 30% de familles ; 14% de familles monoparentales

Taux d'occupation moyen sur l'année 2020 : 79%

Taux d'occupation cumulé sur 3 secteurs : **79% (-7%)**

Épernay - Ay - Tours : **70%**

Sézanne - Pleurs - Fère - Champenoise : **70%**

Vitry-Le-François : **97%**

Le taux d'occupation varie en fonction des orientations de l'OFII. Également un laps de temps est parfois nécessaire pour remettre en état l'hébergement et ainsi permettre un nouvel accueil dans de bonnes conditions.

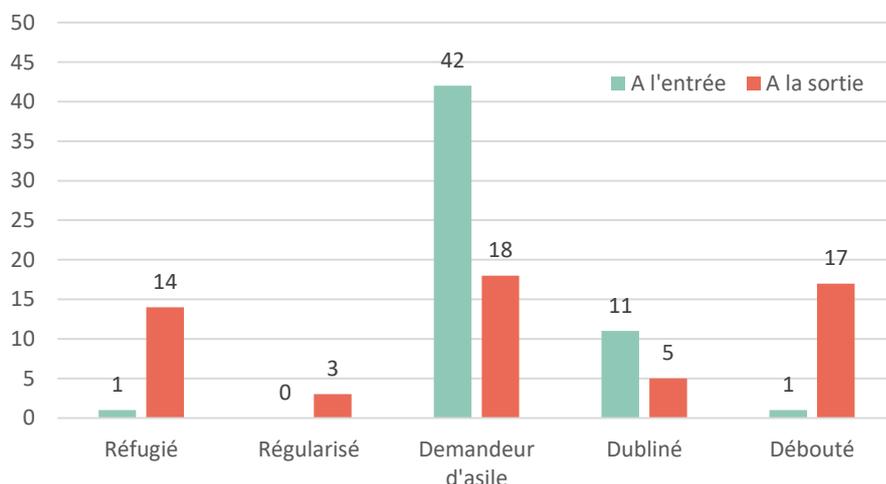
Répartition des ménages par territoires :

ÉPERNAY - AY - TOURS/MARNE 42 places			SÉZANNE - PLEURS - FÈRE-CHAMPENOISE 44 places			VITRY-LE-FRANCOIS 89 places		
Mén.	Pers.	Dont enf.	Mén.	Pers.	Dont enf.	Mén.	Pers.	Dont enf.
14	43	22	17	54	31	51	132	69

LES SORTIES

COMPARATIF SUR 42 MENAGES SORTIS SOIT 126 PERSONNES (57 adultes et 69 enfants dont 7 majeurs)

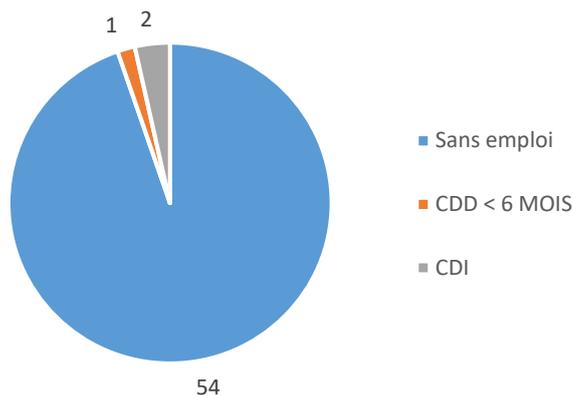
Situation administrative :



1/3 des demandeurs d'asile à l'entrée a bénéficié du statut de Réfugiés ou de Protection Subsidiare.

40% des demandeurs d'asile ont été déboutés.

Insertion professionnelle :

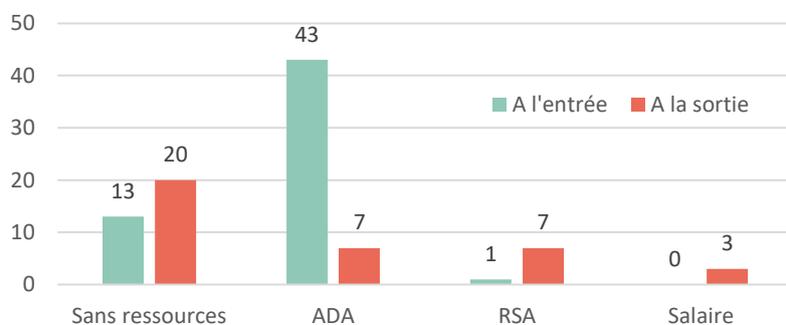


Les 57 adultes n'avaient pas d'emploi à leur entrée. À noter qu'il leur est possible de travailler seulement à travers des contrats CESU.

La situation professionnelle de la personne dépend de la régularisation de sa situation administrative.

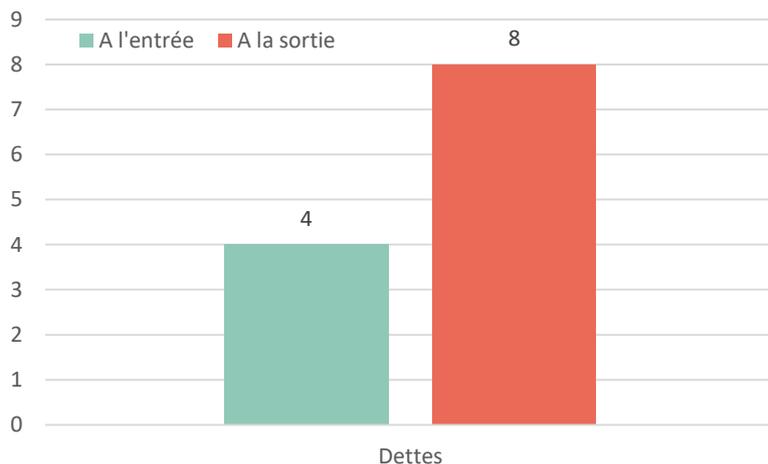
10 personnes ont travaillé pendant leur séjour.

Ressources :



Un peu moins de 50% n'avaient pas de ressources à la sortie. Cela peut s'expliquer par le fait qu'à l'obtention d'une protection internationale le droit à l'ADA s'arrête et le droit RSA ne s'ouvre qu'à la condition d'avoir plus de 25 ans.

Endettement :



Il arrive que des dettes soient connues pendant l'accompagnement social. Le Club de Prévention effectue également des avances financières nécessaires pour l'avancée des démarches administratives des personnes (billets de train, timbres fiscaux, frais de pharmacie,...). Il arrive que ces dernières sortent de l'hébergement sans avoir eu de ressources, les empêchant ainsi d'effectuer le remboursement.

Durée moyenne de l'accompagnement sur 42 ménages sortis : 298 jours soit 9 mois

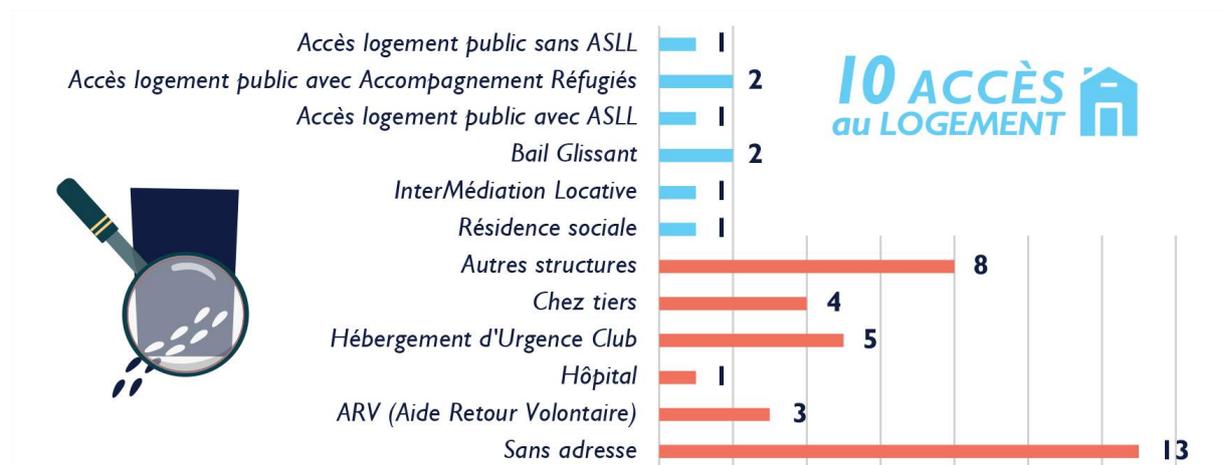
Épernay/Aÿ/Tours-sur-Marne : 501 jours soit 17 mois

Sézanne/Pleurs/Fère-Champenoise : 391 jours soit 13 mois

Vitry-le-François : 214 jours soit 7 mois

La crise sanitaire a impacté les administrations qui traitent les demandes d'asile. Les délais d'attente ont augmenté ce qui a engendré des temps d'hébergement plus longs.

Solutions de sortie pour les 14 ménages :



L'accès au logement dépend de la situation administrative de la personne à la sortie.

En 2019, 4 ménages ont obtenu une protection et un titre de séjour. En 2020, 14 ménages ont obtenu une protection au titre de l'asile et 3 ménages ont eu une régularisation au séjour.

Sur 2019, un seul ménage a accédé au logement alors qu'en 2020, **8 ménages** ont pu accéder au logement. Ces bons chiffres peuvent s'expliquer en partie par le travail en partenariat avec les services de la Préfecture.

En 2020, un poste a été ouvert au Club de Prévention sur l'accompagnement des personnes réfugiés ou bénéficiant d'une protection subsidiaire. 2 ménages relevant de l'HUDA ont pu bénéficier de cet accompagnement lors de l'accès au logement.

Les modalités de sortie :

Lorsque la personne reçoit une notification de sortie d'hébergement de l'OFII, un état des lieux de sortie est fixé avec le référent éducatif. Soit la personne quitte l'hébergement à la date prévue, soit elle ne le fait pas et sera considérée en présence indue. Le référent éducatif en informe alors l'OFII.

Les personnes qui se maintiennent en hébergement indus courent le risque de se faire interpeler par la police et d'être placées en centre de rétention avant le départ au pays d'origine. Si ces personnes se maintiennent, c'est qu'elles n'ont trouvé aucune autre solution de logement. Certaines familles ont quitté l'hébergement sans laisser d'adresse et se sont par la suite retrouvées en squat ou à la rue.

Jusqu'à maintenant, les personnes accueillies sur le dispositif HUDA ont quitté l'hébergement de leur plein gré, il n'y a pas eu de réquisition de la force publique. Des personnes ont été assignées à résidence (soit avec astreinte domiciliaire soit présentation quotidienne au poste de police) suite à la réception d'une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) mais la situation sanitaire a rendu l'organisation des départs vers le pays d'origine impossible.



Partenariat :

Les partenaires principaux sont :

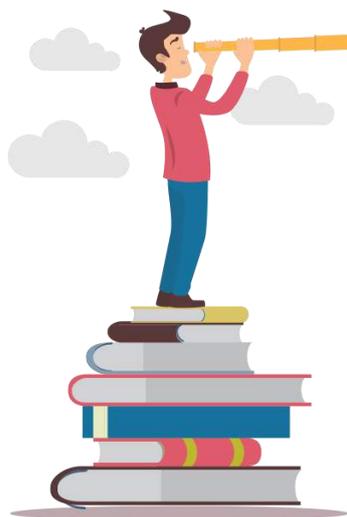
- Les préfectures pour le suivi des procédures de demandes d'asile (Guichet Unique, attestation de demande d'asile, OQTF, demande de régularisation etc...);
- l'OFII pour le versement de l'ADA, les retours volontaires, les orientations et sorties d'hébergement, signature des contrats d'intégration républicaine ;
- Les Plateformes d'Information et d'Accueil des Demandeurs d'Asile (PIADA) pour l'enregistrement de la demande d'asile avant le passage au guichet unique ;
- Les associations caritatives (Secours Catholique, Secours Populaire, Resto du Cœur) qui donnent des cours de français et soutiennent les familles sur les plans matériels et alimentaires (vêtements, colis de nourriture) ;
- Les établissements scolaires (FLE) et Centres d'Information et d'Orientation (CIO) qui accueillent et orientent les enfants allophones ;
- La Permanence d'Accès aux Soins de l'hôpital qui prend en charge les soins lorsque les droits ne sont pas encore ouverts ;
- Les mairies ;
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la Caisse d'Allocations Familiales pour les ouvertures de droits.



Perspectives :

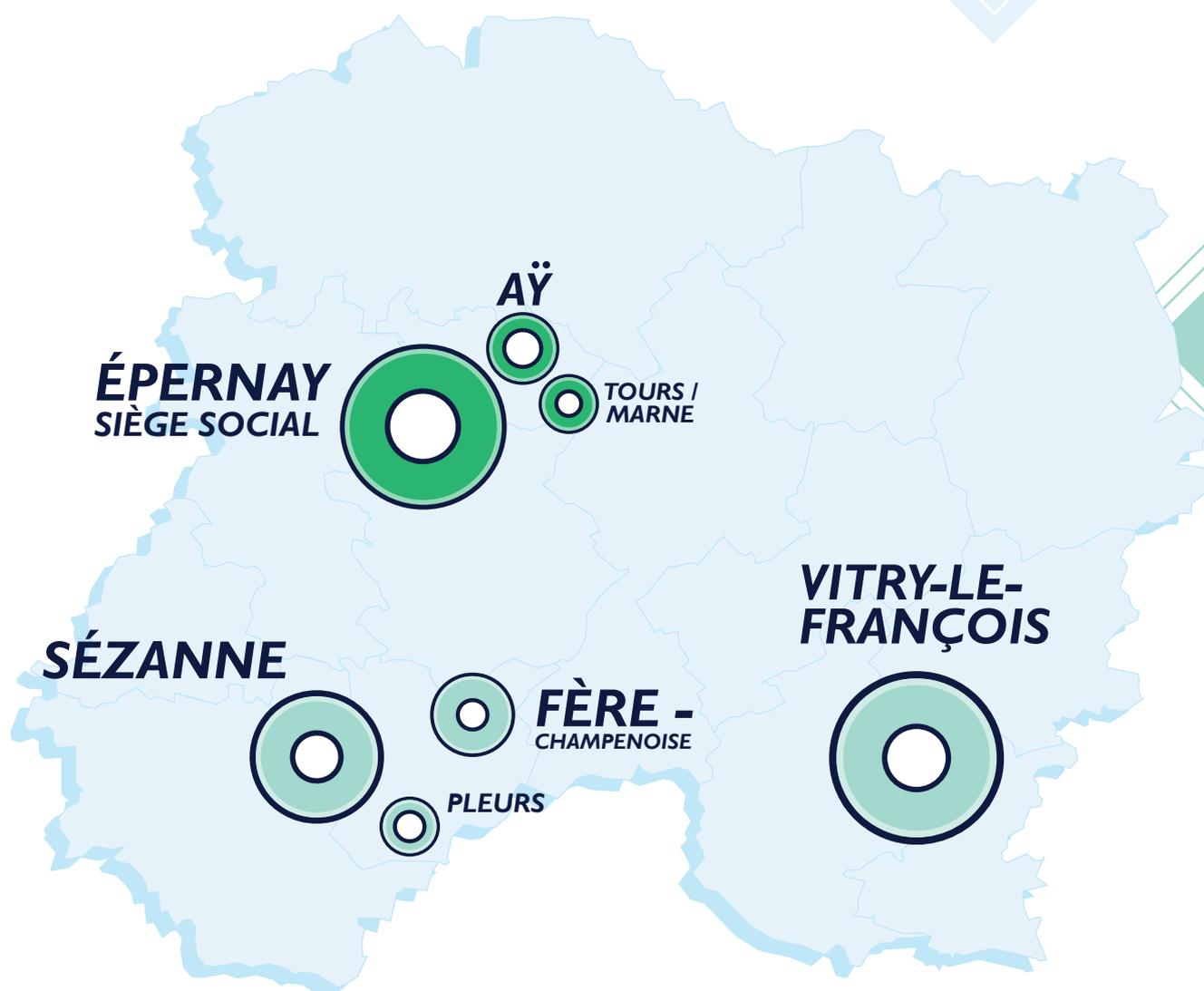
Afin d'améliorer la qualité de l'accueil des personnes surtout sur le territoire rural, il nous paraît absolument nécessaire de trouver des bénévoles qui accepteraient de faire le trajet, d'accompagner physiquement des personnes lors des obligations médicales ou administratives lorsque ça ne requière pas un travailleur social. Les personnes sont souvent en demande d'apprentissage de la langue et souffrent de ne pas pouvoir s'exprimer et s'intégrer. La mise à disposition de véhicules permettrait, peut-être, aux bénévoles d'aller donner des cours en milieu rural.

Nous préconisons aussi de poursuivre les temps d'échange sur la pratique entre les différents secteurs (Vitry-le-François, Sézanne et Épernay) afin d'échanger les informations pertinentes destinées à améliorer les accompagnements.



HÉBERGEMENT D'INSERTION

Dispositifs Hébergement d'Insertion	p 50
Capacités d'accueil	p 51
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale	p 52-54
Appartements temporaires	p 55-57
Placement Extérieur	p 58-62
Accueil Mère-Enfant	p 63-66



LES ACTIVITÉS

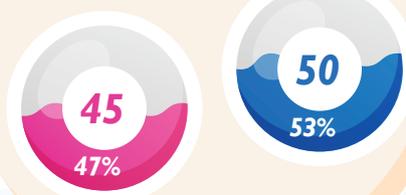


HÉBERGEMENT ÉPERNAY

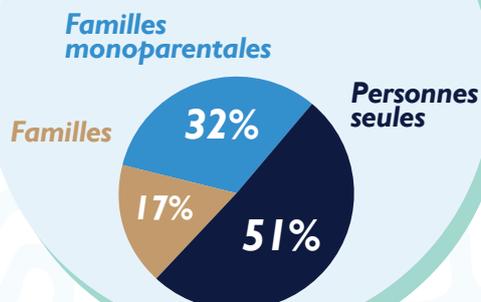


HÉBERGEMENT - LOGEMENT SUD DEP.

**RÉPARTITION
FEMMES - HOMMES**
Sur 95 Adultes



**COMPOSITIONS
FAMILIALES**



**MOYENNE
D'ÂGE**
35 ANS
31% 18-25 ANS

81 MÉNAGES SOIT :
164 PERSONNES

95 ADULTES **69 ENFANTS**

**LES
SORTIES**
47 MÉNAGES

56 ADULTES **36 ENFANTS**

**DURÉE MOY.
DU SÉJOUR**

272 JOURS
SOIT **9 MOIS**

**ACCÈS AU
LOGEMENT**

**23 ACCÈS
au LOGEMENT**

RESSOURCES

**86% AVEC
RESSOURCES** **14% SANS
RESSOURCES**

**INSERTION
PROFESSIONNELLE**

**29% AVEC
EMPLOI** **41% Ont travaillé pendant
leur séjour**
**71% SANS
EMPLOI**

• Les dispositifs d'Hébergement •

• d'Insertion •

Le dispositif « **Accueil, Hébergement, Insertion** » (AHI) est destiné aux personnes en grande difficulté sociale, nécessitant **une aide globale** pour leur permettre d'accéder au logement et de retrouver leur autonomie. Il s'inscrit dans un service public de l'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées, visant à garantir à toute personne concernée des prestations adaptées à ses besoins pour lui permettre d'accéder dans le meilleur délai à un logement de droit commun.

L'outil de pilotage du dispositif « Accueil, Hébergement, Insertion » est le Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (PDAHI). Le PDAHI organise la planification territoriale de l'offre d'hébergement dans la perspective de l'accès au logement. Il est élaboré en cohérence avec le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) afin d'assurer la continuité des parcours d'insertion des personnes vers le logement.



Les orientations sur les dispositifs CHRS et ALT s'effectuent en fonction des degrés de difficultés rencontrées par les personnes accueillies :

- En CHRS, sont orientées les personnes isolées, ou familles, connaissant de graves difficultés d'ordre économique et social avec ou sans ressources. L'admission dans la structure est faite par **le SIAO pour une durée déterminée de 6 mois et renouvelable en fonction de l'évolution de la situation.**
- En ALT, sont orientées, les personnes défavorisées, sans logement et qui ne peuvent pas être hébergées en CHRS ou dont la situation ne le justifie pas, personnes relativement autonomes en insertion et bénéficiant de ressources. L'admission dans la structure est faite par **le SIAO pour une durée qui ne doit pas excéder 6 mois** (les personnes étant censées avoir obtenu entre temps une solution de logement adaptée à leur situation en termes de logements).



• Les capacités d'accueil de l'association •

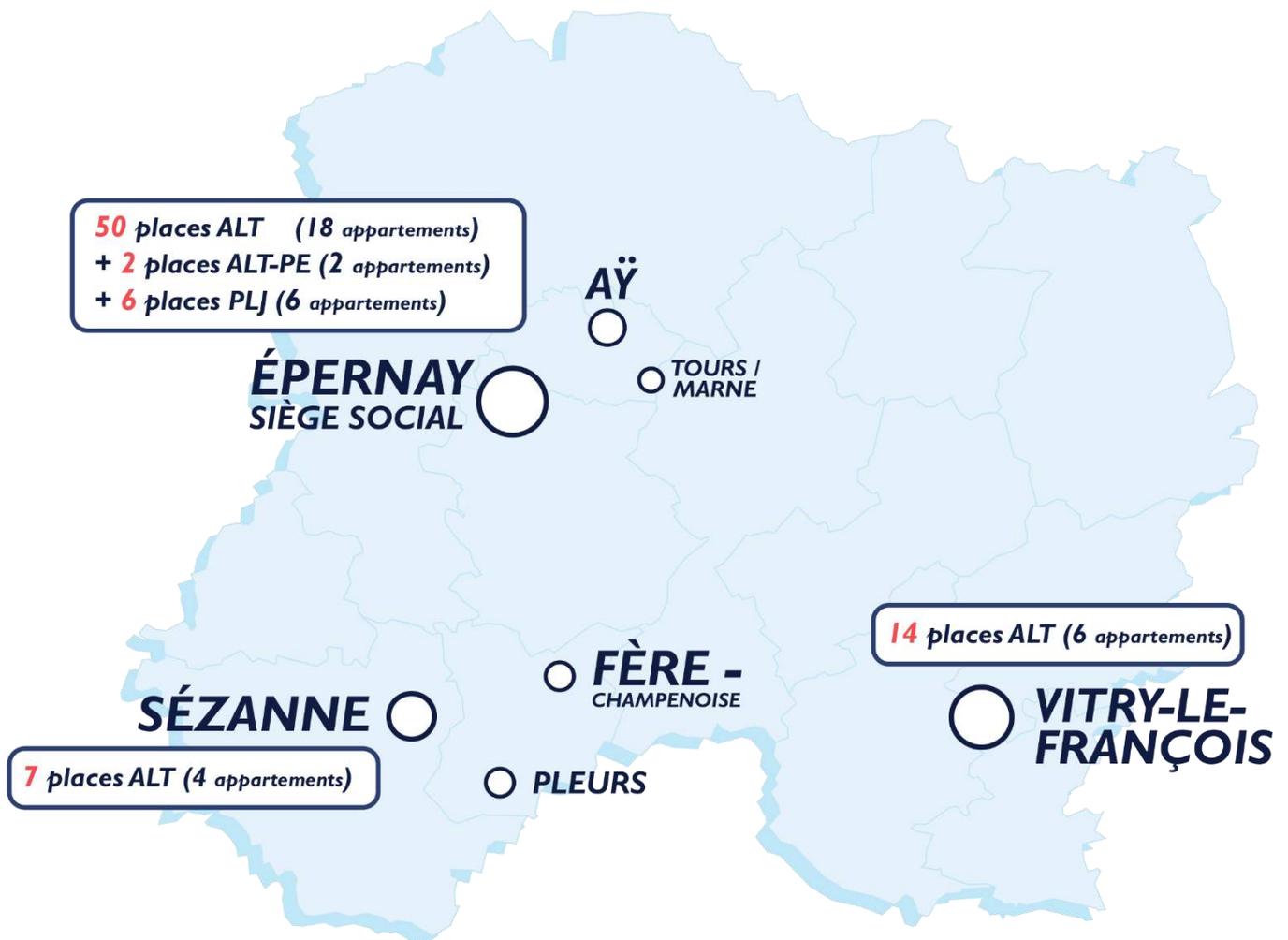
Le club de Prévention d'Épernay dispose d'une capacité d'accueil totale de :

35 places de CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) sur Épernay.

79 places d'ALT (Allocation logement temporaire)



Ces places sont réparties sur ses différents territoires d'intervention et peuvent viser des places plus spécifiques à savoir :



• **Centre d'Hébergement et de** •

• **Réinsertion Sociale** •



Modalités d'intervention :

Les personnes accueillies peuvent être originaire de tout le département. Le travail autour de la sortie d'hébergement et de l'accès au logement peut être travaillé sur une autre ville.

Les interventions sur ce dispositif s'inscrivent dans une logique d'accompagnement global. Les objectifs de l'accompagnement sont travaillés autour de l'insertion professionnelle, l'accès aux soins, l'accès aux droits, le budget etc. La finalité est l'accès vers le logement ou toute autre solution pérenne adaptée à la personne.

Nous intervenons sous la forme de rendez-vous dans nos locaux mais également sous la forme de visite à domicile. Nous sommes également amenés à accompagner les personnes dans leurs rendez-vous extérieurs.

TYPOLOGIE DU PUBLIC

Nombre de ménages : 21 ; **Nombre de personnes :** 53 (27 adultes et 26 enfants dont 2 majeurs)

Moyenne d'âge des adultes : 32 ans Il y a 33% de 18/25 ans.

Les personnes qui intègrent ce dispositif sont principalement des familles avec des enfants mineurs. La moyenne d'âge s'élève à 32 ans ce qui démontre que le public accueilli est relativement jeune.

Composition familiale : 38% de personnes seules ; 29% de familles ; 33% de familles monoparentales



Motif de la demande, sur 21 ménages initiaux :



La majorité des entrées sur le dispositif CHRS est liée à une sortie d'hébergement d'urgence. Ainsi, une fois la situation de la personne sécurisée, l'insertion/réinsertion de celle-ci peut être travaillée.

Taux d'occupation moyen sur l'année 2020 : 63%



Taux d'occupation :
63% (-33%)

LES SORTIES

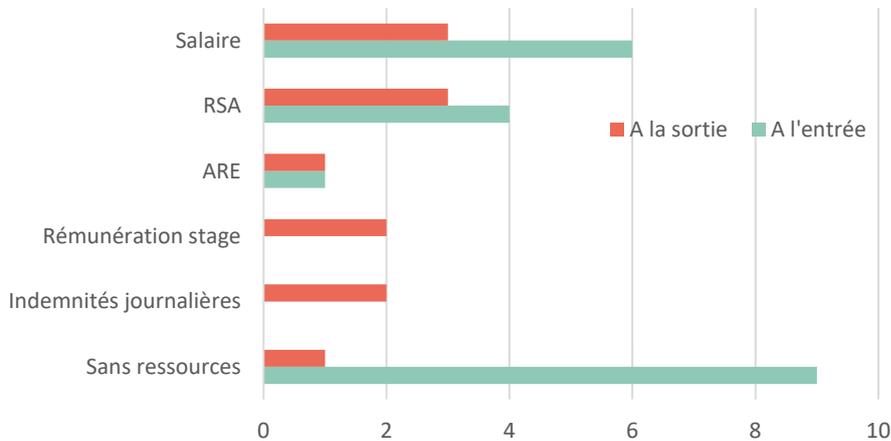
COMPARATIF SUR 12 MENAGES SORTIS SOIT 29 PERSONNES (16 adultes et 13 enfants)

Insertion professionnelle, sur 16 adultes sortis :



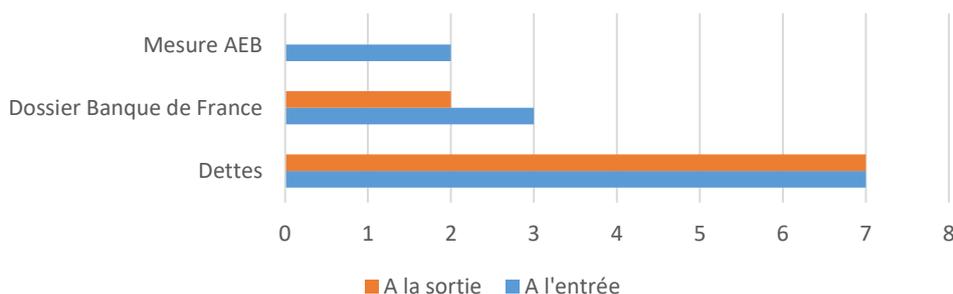
L'insertion professionnelle est un axe travaillé dans l'accompagnement. La nécessité d'avoir des ressources pour les personnes est primordiale pour accéder et se maintenir dans le logement. A l'entrée, 12 personnes n'avaient pas d'emploi, à la sortie elles n'étaient plus que 6. De plus, nous pouvons constater que 11 personnes ont travaillé sur le temps de leur prise en charge.

Les ressources :



Sans ressources, l'accès au logement est impossible, cet axe est prioritaire dans l'accompagnement. De plus, la nécessité de ressources pérennes est primordiale pour travailler une sortie sécurisée.

L'endettement :



Le travail budgétaire mis en place englobe la prise en compte des dettes notamment des dettes locatives pouvant être un frein dans l'accès au logement. Dans ce cadre, nous pouvons constater que plusieurs personnes ont des dettes locatives, un plan d'apurement peut être travaillé avec la personne et le bailleur.

Au vu des chiffres, nous pouvons constater qu'un travail éducatif est mené afin de permettre aux personnes de rembourser leur dette plutôt que de déposer un dossier auprès de la Banque de France. L'accompagnement mis en place par les éducateurs du club s'avère être global, ainsi l'aide éducative budgétaire mise en place par d'autres partenaires n'est plus forcément nécessaire. Dans le cadre de l'accompagnement social global, l'éducateur référent devient le principal interlocuteur en coordonnant l'accompagnement.

Lorsque l'on débute un accompagnement avec une personne, nous faisons le lien avec les partenaires et pouvons découvrir qu'il existe des dettes, ce qui peut expliquer que le nombre de personnes avec une dette locative à l'entrée et à la sortie évolue.

Durée moyenne de l'accompagnement / du séjour sur 12 ménages sortis :

312 jours soit 10 mois (331 en 2019)

La durée moyenne de séjour est de 10 mois sur l'année 2020. Elle peut s'expliquer par le fait que le confinement a réduit les accès au logement et a permis de travailler la sortie d'hébergement de manière sécurisée, notamment sur l'accès aux ressources pérennes ou la constitution d'une épargne.

Solutions de logement à la sortie, sur 12 ménages sortis : 8 accès au logement (1 en 2019).



Les solutions de sortie sont pour la plupart sécurisées par un dispositif d'aide au logement. Il est à souligner qu'il y a eu 8 accès au logement sur 12 ménages sortis soit plus de la moitié.



• Allocation Logement Temporaire •



Modalités d'intervention :

Les personnes accueillies peuvent être issues de tout le département. Un relogement dans une autre ville peut se travailler. Les interventions sur ce dispositif s'inscrivent dans une logique d'accompagnement global. Les objectifs de l'accompagnement sont travaillés autour de l'insertion professionnelle, l'accès aux soins, l'accès aux droits, le budget, etc.

Nous intervenons sous la forme de rendez-vous dans nos locaux mais également sous la forme de visite à domicile. Nous sommes également amenés à accompagner les personnes dans leurs rendez-vous extérieurs.



Constats et analyse en 2020 :

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. Nous avons dû adapter nos pratiques et trouver de nouvelles façons d'accéder au logement, par exemple lorsque les magasins étaient inaccessibles ou en rupture de stock.

Les services sont restés en lien avec les établissements scolaires a été fait afin de distribuer les devoirs et des appels quotidiens ont été effectués auprès des personnes/familles pour s'assurer de leur bien-être physique et psychologique et aussi maintenir le lien. Lors du premier confinement, les orientations étaient suspendues cependant une personne sans domicile a pu intégrer ce dispositif rapidement.

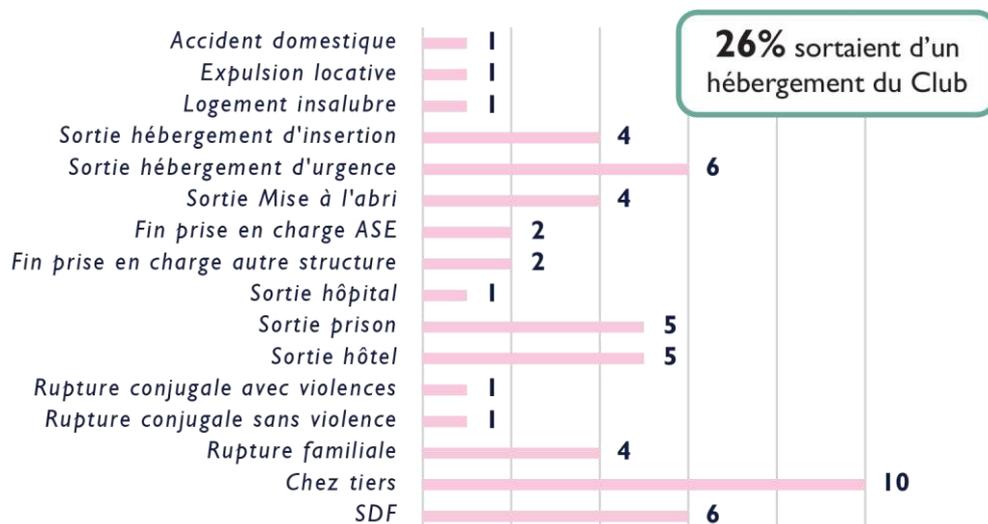
TYPOLOGIE DU PUBLIC

Nombre de ménages : 54 ; **Nombre de personnes :** 95 (62 adultes et 33 enfants dont 4 majeurs)

Moyenne d'âge des adultes : 36 ans Il y a 27% de 18/25 ans.

Composition familiale : 61% de personnes seules ; 15% de familles ; 24% de familles monoparentales

Motif de la demande :



14 familles sont sorties d'un hébergement ou d'une mise à l'abri pour intégrer ce dispositif d'Hébergement d'Insertion. Nous voyons la place primordiale de ce dispositif entre l'urgence et le logement. Ces problématiques à l'entrée peuvent se cumuler à d'autres difficultés.

Taux d'occupation moyen sur l'année 2020 : 101.95%

Épernay : 60%

ALT : 47%

ALT Placement extérieur : 50%

Pass Logement Jeunes : 84%

Sézanne : 88%

Vitry-le-François : 59%

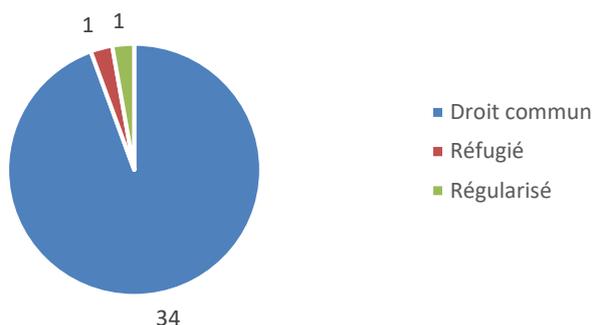
Total ALT des 3 secteurs : 66%

Il y a peu d'orientations sur le dispositif de la part du SIAO.

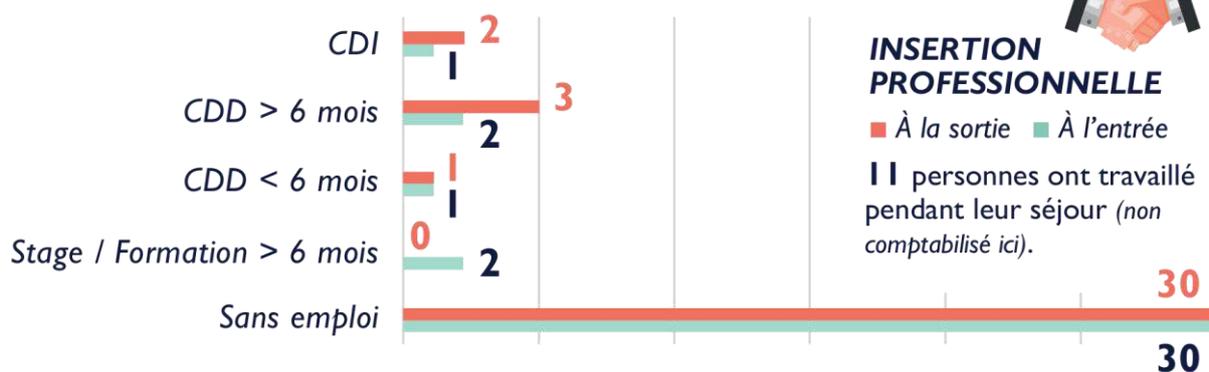
LES SORTIES

COMPARATIF SUR 31 MÉNAGES SORTIS SOIT 54 PERSONNES (36 adultes et 18 enfants dont 4 majeurs)

Situation administrative :



Insertion professionnelle :



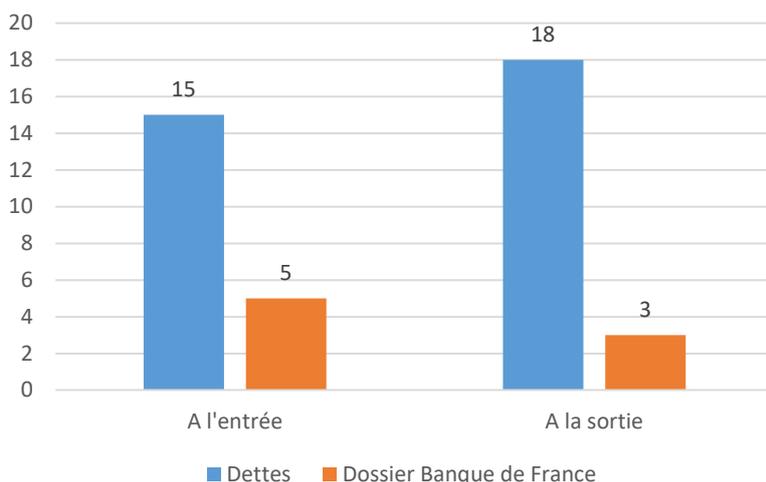
L'insertion professionnelle est un axe travaillé avec les personnes que l'on accompagne. 11 personnes ont travaillé, pour la plupart via de l'emploi précaire sous la forme de contrat intérimaire, de CDD, ou bien de temps partiels. On observe des alternances entre les périodes d'activité et de non-activité. Cela représente une réelle difficulté dans la stabilité des ressources en vue d'un accès au logement.

Les ressources :



L'accès aux ressources est une priorité pour envisager un accès au logement. La majorité des personnes que l'on accompagne sont bénéficiaires des prestations sociales.

L'endettement :



Le travail sur les dettes, et en particulier locatives, est une priorité car elles représentent un frein dans l'accès au logement.

L'accent est mis sur la situation budgétaire des personnes et un état des lieux de la situation financière afin de connaître les freins à l'accès au logement et assainir et régulariser leur situation.

Durée moyenne de l'accompagnement / du séjour sur 31 ménages sortis :

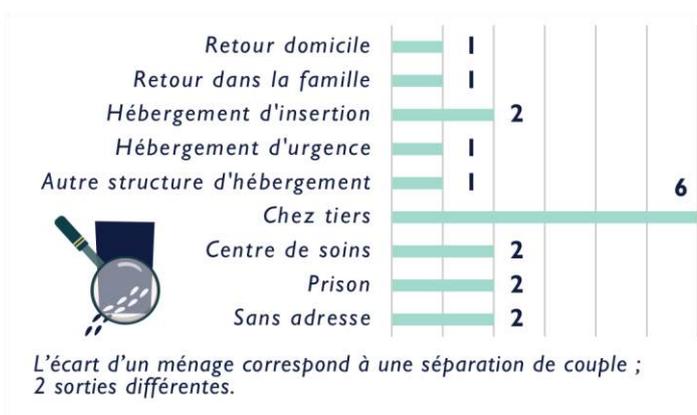
252 jours soit 8 mois

Tout le nécessaire est fait pour que les familles accèdent au logement. Le dépôt de la demande d'un logement social est d'ailleurs une priorité dès l'entrée de la famille sur le dispositif

Solutions de logement, sur 31 ménages sortis : 14 accès au logement.



Autres solutions à la sortie :



Une différence entre le nombre de ménage sorti (31) et les solutions de sortie (32) s'explique car un couple est sorti avec 2 solutions différentes : 1 en prison et 1 en centre de soins.

Les solutions de sortie sont multiples. On peut remarquer que pour 14 accès au logement : 7 familles sortent du dispositif avec un accompagnement au logement, 5 familles accèdent au logement sans accompagnement et 2 personnes ont pu accéder à une pension de famille.

Nous nous questionnons sur les sorties réalisées sans accès au logement. Une réflexion sera mise en place via un questionnaire donné aux usagers lors de leur sortie.



• Allocation Logement Temporaire •

• Placement Extérieur •



Descriptif du dispositif :

Ce dispositif est un aménagement de peine, selon l'article 707 du Code de procédure pénale « le régime d'exécution des peines privatives et restrictives de liberté vise à préparer l'insertion ou la réinsertion de la personne condamnée afin de lui permettre d'agir en personne responsable, respectueuse des règles et des intérêts de la société et d'éviter la commission de nouvelles infractions. Ce régime est adapté au fur et à mesure de l'exécution de la peine, en fonction de l'évolution de la personnalité et de la situation matérielle, familiale et sociale de la personne condamnée, qui font l'objet d'évaluations régulières.

Toute personne condamnée incarcérée en exécution d'une peine privative de liberté bénéficie, chaque fois que cela est possible, d'un retour progressif à la liberté en tenant compte des conditions matérielles

de détention et du taux d'occupation de l'établissement pénitentiaire, dans le cadre d'une mesure de semi-liberté, de placement à l'extérieur, de détention à domicile sous surveillance électronique, de libération conditionnelle ou d'une libération sous contrainte, afin d'éviter une remise en liberté sans aucune forme de suivi judiciaire ».

Le Placement Extérieur a pour vocation de favoriser la réinsertion sociale et professionnelle de la personne. Ce dispositif permet de reprendre une place dans la société tout en s'acquittant de sa peine. C'est pour cela que la personne doit continuer à respecter des obligations judiciaires, par exemple : respect des horaires, dédommagement de victimes, recherches d'emploi, etc... En même temps, l'accès au logement demeure l'une des finalités du dispositif.



Modalités d'intervention :

Lorsqu'une personne condamnée répond aux modalités de l'aménagement de peine et que ce dispositif semble répondre à ses attentes et à ses besoins, le Conseiller d'Insertion et de Probation (C.I.P) se met en lien avec les éducatrices du dispositif pour échanger sur la situation de la personne condamnée et de sa volonté de demander un placement extérieur. Au moment de la demande, la personne peut être condamnée à une peine de prison sans mandat de dépôt ou incarcérée. Un courrier de motivation, rédigé par la personne elle-même et de façon libre, est adressé au Club de Prévention. Une éducatrice prend alors en charge la demande et se met en lien avec le CIP pour organiser un entretien.

Une réponse est envoyée à la personne par courrier postal et une copie par mail au CIP pour convenir d'une date d'entretien. L'entretien peut être physique sur le lieu d'incarcération, au siège social de notre Association ou bien lors d'un entretien téléphonique. À l'issue de l'entretien et d'une concertation globale, une décision est prise sur l'accueil ou non de la

personne. Si aucune place n'est disponible, la personne est avertie qu'elle est placée sur liste d'attente.

En dernière étape, c'est le Juge d'Application des Peines (JAP) qui prend la décision de l'entrée en Placement Extérieur.

Nous avons deux studios individuels meublés, en diffus, sur le territoire sparnacien, spécialement dédiés pour le placement extérieur avec un financement ALT.

Lors de l'entrée sur le dispositif, la personne est accueillie par l'éducatrice référente. Elle lui explique le règlement de fonctionnement et la charte des personnes accueillies et lui remet pour signature. Les contraintes du placement extérieur sont relues et réexpliquées à la personne.

Un état des lieux est fait au moment de l'entrée dans les lieux. La personne accueillie doit régler une caution de 100 euros, possibilité de payer au moment où la personne aura des ressources.

La personne n'a pas de participation à régler. L'idée est que le plus rapidement possible une épargne soit mise en place pour l'accès au logement. Si cela est nécessaire et jusqu'à ce que des ressources soient obtenues, l'alimentation et les produits d'hygiène sont fournis.

Un contrat d'accompagnement social avec des objectifs définis par la personne, le travailleur social et le CIP est établi. Il est officialisé lors d'un entretien avec le chef de service hébergement. Pour répondre aux exigences de loi 2002-2 définissant les droits des personnes accueillies, un Projet Personnalisé basé sur le principe de co-construction est réalisé entre la personne en placement extérieur, le référent et le CIP. Celui-ci est rédigé, présenté en équipe et enfin signé par la personne en placement extérieur, le référent du Club de Prévention et le chef de service hébergement. Le CIP est invité aux différentes étapes. Le projet personnalisé a pour finalité de mettre en place des objectifs de travail à mettre en œuvre durant la période d'hébergement.

L'accompagnement social est global : travail sur le budget, emploi, administratif... en vue de l'insertion sociale et professionnelle de la personne et de l'accès au logement. Des rendez-vous réguliers ont lieu dans les bureaux de l'Association et, si cela est nécessaire, il est proposé à la personne de l'accompagner à des rendez-vous médicaux, à des audiences, aux administrations etc.

Des visites ont lieu aussi au domicile de manière régulière. Elles peuvent s'effectuer de manière impromptue afin de vérifier si la personne est bien présente sur les temps de présence obligatoire. Si des absences sont constatées, le CIP est prévenu immédiatement, qui en réfère au JAP. Celui-ci convoque ensuite la personne condamnée et peut lui signifier un rappel des obligations. En cas de récidive, le JAP peut prononcer une révocation des remises de peine ou une révocation de l'aménagement de peine.

Un bilan de fin de mesure est envoyé à la direction de la maison d'arrêt dont dépend la personne.



Constats et analyse en 2020 :

TYPOLOGIE DU PUBLIC

Nombre de ménages : 4 ; **Nombre de personnes :** 4 (3 hommes et 1 femmes adultes)

Moyenne d'âge des adultes : 30 ans Il y a 50% de 18/25 ans.

Composition familiale : 100% de personnes seules

Taux d'occupation moyen sur l'année 2020 : 50%



Taux d'occupation :
50% (+24%)

Ce faible taux d'occupation s'explique par le fait qu'il n'y ait eu aucune orientation du 27 mars jusqu'au 27 juillet 2020. Nous avons eu, sur cette année, 14 demandes à traiter. Celles-ci peuvent venir de différents lieux d'incarcération au niveau de la région Grand Est. Aussi, il y a eu un contexte sanitaire compliqué avec le Covid19 qui n'a pas été propice à des sorties d'incarcération pour un placement extérieur.

Actuellement nous avons une liste d'attente sur le dispositif et celle-ci est réactualisée régulièrement.



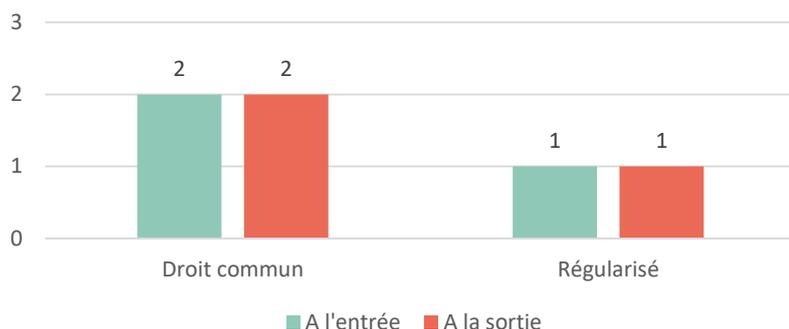
Motif de la demande, sur 4 ménages :

3 ménages sortaient d'incarcération pour bénéficier d'une fin de peine aménagée et **1** était sous écrou sans incarcération préalable.

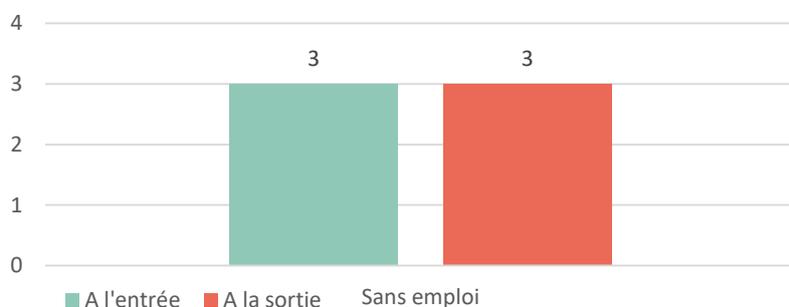
LES SORTIES

COMPARATIF SUR 3 MENAGES SORTIS SOIT 3 PERSONNES

Situation administrative :



Insertion professionnelle :



Afin de limiter la récurrence auprès des personnes en placement extérieur, nous travaillons avec elles, rapidement, l'insertion professionnelle.

Les personnes qui intègrent le dispositif sont en général peu ou pas diplômées. Elles n'ont, pour la plupart, pas de CV à leur entrée en Placement Extérieur. Un travail sur leur parcours s'avère nécessaire pour pouvoir les orienter au mieux dans leur projet professionnel. Nous valorisons le parcours professionnel des personnes, celles-ci, en effet, manquent parfois de confiance en elles.

Nous proposons aux personnes en placement extérieur, ayant des difficultés en lecture et en écriture, une orientation vers l'AEFTI.

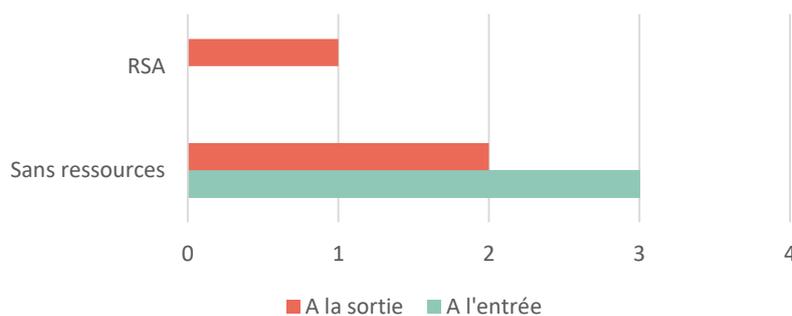
Nous les accompagnons pour l'inscription à Pôle Emploi et les encourageons à participer à des ateliers CV. Nous travaillons aussi à l'ouverture du RSA pour les personnes de plus de 25 ans.

Nous orientons les moins de 25 ans vers la Mission locale. Nous accompagnons, si besoin, les personnes en fonction de leur besoins, aux premiers entretiens avec la Mission locale ou Pôle emploi, pour travailler leur projet professionnel, au rendez-vous avec le Conseil Départemental pour le Contrat d'Engagement Réciproque.

Nous orientons aussi les personnes vers le nouveau dispositif du Club de Prévention, Ambitions, pour un accompagnement professionnel personnalisé et l'inscription, lorsque cela est pertinent, aux Vendanges Partagées.

Nous encourageons aussi les personnes à s'inscrire dans les agences intérimaires et à l'orientation Oxygène par le biais de la Mission locale ou de Pôle emploi. Les Conseillers d'Insertion et de Probation peuvent aussi orienter les personnes vers Oxygène.

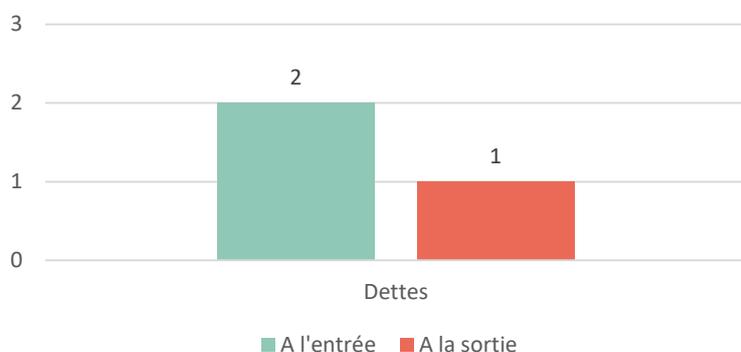
Ressources :



À leur entrée, les personnes en placement extérieur sont généralement sans ressources. Parfois, les personnes ont travaillé quand elles étaient incarcérées ou en ont fait la demande.

Nous travaillons avec la personne à l'accès de ses droits RSA quand elle répond aux critères et nous l'orientons vers la Mission Locale.

Endettement :



Nous faisons un état des lieux des dettes de la personne. Nous contactons avec celle-ci, les différents organismes, comme le Trésor Public pour récupérer les différentes dettes. Nous sommes aussi en lien avec la CIP pour l'indemnisation des victimes.

Nous menons un travail de réflexion avec la personne sur le budget et le remboursement des dettes, ainsi que la mise en place d'échéanciers. La priorité dans le cadre des remboursements des dettes, quand ils ont des ressources, est l'indemnisation des victimes, qui est une obligation judiciaire quand elle est précisée dans le jugement.

Durée moyenne de l'accompagnement / du séjour sur 3 ménages sortis :

76 jours soit 2,5 mois

Le placement extérieur est accordé pour une peine n'excédant pas une année. Le Juge d'Application des Peines peut aussi décider de mettre en place un placement extérieur probatoire pour une peine de libération conditionnelle. Les personnes qui font la demande d'un placement extérieur peuvent être incarcérées ou condamnées à une peine de prison sans mandat de dépôt.

Rapidement après leur entrée, nous proposons un rendez-vous avec un psychologue car la contrainte horaire est souvent compliquée à vivre pour les personnes. De plus, elles doivent faire face à un vécu carcéral traumatisant et souvent à un parcours de vie chaotique. N'ayant pas de barrière ou d'alarme, elles sont tentées de ne pas respecter cette obligation.

Solutions de sorties :

Solutions de logement à la levée d'écrou, sur 3 ménages sortis :



Sortie vers l'Hébergement d'Insertion

Sortie sans adresse

Prison



La durée parfois courte du placement extérieur ne permet pas systématiquement un accès immédiat à un logement à la fin de leur peine.

Malgré nos efforts et leur motivation de départ, certaines personnes condamnées ne se saisissent pas de l'accompagnement social et ne respectent pas leurs obligations ce qui conduit à leur ré-incarcération.

Les personnes ayant fini leur peine et n'ayant pas accéder au logement, peuvent être orientées vers un hébergement d'insertion.

Partenariat :

Nous travaillons avec différents partenaires pour l'insertion professionnelle et sociale de la personne condamnée, par exemple :

SPIP ; Pôle emploi ; CAF ; Oxygène ;
Mission locale ; CMP ; etc.



Nous développons progressivement un travail en partenariat et en réseau avec les Conseillers d'Insertion et de Probation dans les différents établissements pénitentiaires.

Perspectives :

Pour faciliter l'insertion professionnelle, il nous paraît nécessaire de continuer à développer le partenariat avec les entreprises en particulier d'insertion.

Nous constatons le peu de candidatures féminines depuis ces dernières années, nous souhaitons échanger avec les différents CIP de lieu d'incarcération pour comprendre les raisons afin d'adapter éventuellement le dispositif.

Sur l'année 2020, nous avons menés une réflexion pour améliorer d'avantage la communication avec les CIP. Une nouvelle convention a été signée avec les différents partenaires. Depuis, la signature du contrat d'accompagnement est tripartite (la personne, le SPIP et le Club de Prévention).

Des tableaux de suivi ont été mis en place et envoyés mensuellement à la Direction du SPIP.

Nous souhaitons continuer à travailler à une meilleure collaboration avec les différents CIP, en lien avec les services du SIAO. Au vue de la liste d'attente, une réflexion pourrait être menée sur une augmentation des places Placement Extérieur en hébergement sur Épernay, ainsi que des mesures d'accompagnement des personnes sous écrou dans leur logement.

Continuer l'aménagement des hébergements pour les rendre le plus accueillant possible et leur donner la possibilité que les usagers puissent se l'approprier au mieux avec cette idée de force de vouloir y finir leur peine.

Un travail sera mené autour de l'élaboration d'un règlement de fonctionnement spécifique au dispositif.

• Accueil Mère - Enfant •



Descriptif du dispositif :

Les conventions mère-enfant sont dévolues à l'accueil des familles monoparentales avec au moins un enfant de moins de trois ans. Nous avons deux appartements (T3) dédiés à ce dispositif, l'un sur le quartier Bernon, l'autre derrière l'hôpital.

Les conventions mère-enfant sont financées par le Département, via sa compétence protection de l'enfance (aide sociale à l'enfance). Les accueils des familles sur ce dispositif sont obligatoirement validés par ce dernier. Un protocole est signé entre la famille, le Département et le Club de Prévention, fixant les objectifs de travail.

La prise en charge est pour une durée initiale de 6 semaines et peut être renouvelée suivant la demande de la famille et les besoins repérés. L'implication dans l'accompagnement proposé est aussi prise en compte. Une évaluation est faite tout au long de la prise en charge.

Le but des conventions mère-enfant est de permettre un hébergement de la famille en préparant son accès au logement. Il y a également tout un aspect éducatif vis-à-vis des enfants. En effet, les familles orientées sont repérées comme ayant des difficultés dans la prise en charge éducative. Notre travail est donc de les accompagner dans leur rôle de parents et dans les besoins primaires donnés à leur enfant. Par exemple, nous pouvons accueillir des mamans à la sortie de la maternité qui ont besoin d'aiguillage, de confiance, de valorisation, de démonstration, d'exemple de savoir-faire, le tout dans une attitude de non-jugement.



Modalités d'intervention :

Les familles accueillies peuvent être originaires de tout le département. Épernay peut être un lieu transitoire pour mener à un projet de logement dans une autre ville.

Les interventions sur ce dispositif s'inscrivent dans une logique d'accompagnement social global. Avec des thématiques comme l'insertion professionnelle, les relations familiales, l'accompagnement de la séparation, l'aspect budgétaire, l'orientation vers la crèche, le centre aéré, DRE, etc.

Les familles sont reçues dans nos locaux. Nous nous rendons sur l'hébergement et nous les accompagnons sur des démarches extérieures (suivi santé, visite de logement, accompagnement à la crèche ou à l'école, etc.).



Constats et analyse en 2020 :

Les familles accueillies en convention mère-enfant sur l'année 2020 n'ont été que des mamans seules avec enfants. Bien que le dispositif se nomme convention mère-enfant, des papas peuvent aussi être accueillis.



TYPOLOGIE DU PUBLIC

Nombre de ménages : 6 ; **Nombre de personnes :** 16 (6 adultes et 10 enfants)

Le nombre d'enfants varie entre 1 et 4 par famille.

Moyenne d'âge des adultes : 27 ans Il y a 50% de 18/25 ans.

Ce chiffre d'une personne sur 2 âgée de 25 ans ou moins nous questionne et nous oblige à nous adapter aux besoins d'une jeunesse de plus en plus précaire.

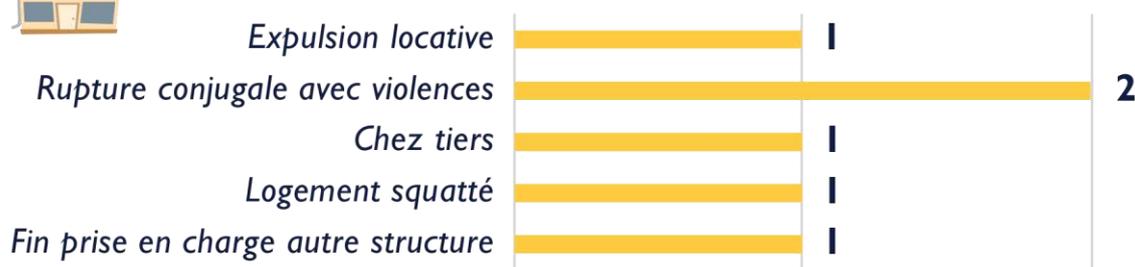
Composition familiale : 100% de familles monoparentales

Le travail avec les familles sur ce dispositif est souvent difficile au début, puisqu'il y a une notion de protection de l'enfance. En effet, certaines familles se sentent comme « piégées » par l'aide sociale à l'enfance sur ce dispositif et voient l'accueil comme une obligation. Le travail n'est donc pas toujours fluide et la relation de confiance difficile, d'où la nécessité d'un accueil chaleureux et préparé, avec des objectifs définis avec la famille dès l'arrivée.

À contrario, d'autres familles voient cet accueil comme un tremplin et font le maximum de démarches pour accéder rapidement au logement et ainsi stabiliser définitivement leur situation.



Motif de la demande d'hébergement, sur 6 ménages :



Ces problématiques d'arrivées se cumulent avec des carences éducatives jumelées à d'autres difficultés.

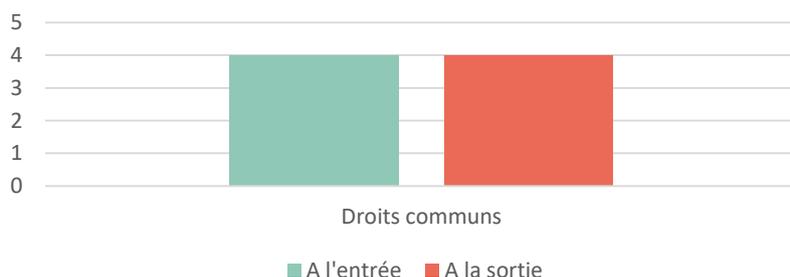
Taux d'occupation moyen sur l'année 2020 : 88%

Taux en baisse par rapport à 2019 car pendant un mois, un appartement a été bloqué pour des travaux de réhabilitation. Cela avait pour but d'offrir un accueil de qualité à la future famille accueillie.

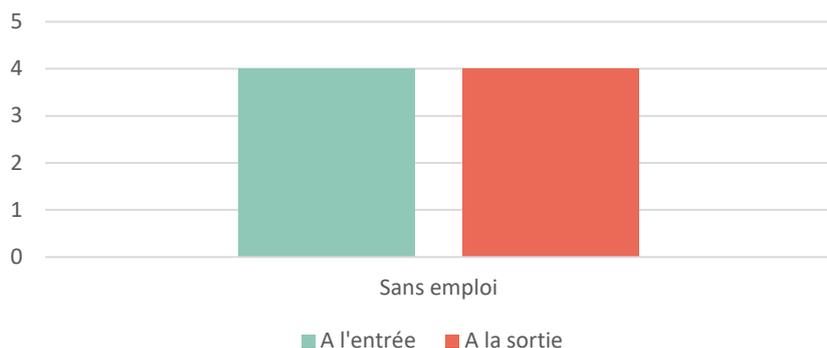
LES SORTIES

COMPARATIF SUR 4 MENAGES SORTIS SOIT 9 PERSONNES (4 adultes et 5 enfants)

Situation administrative :

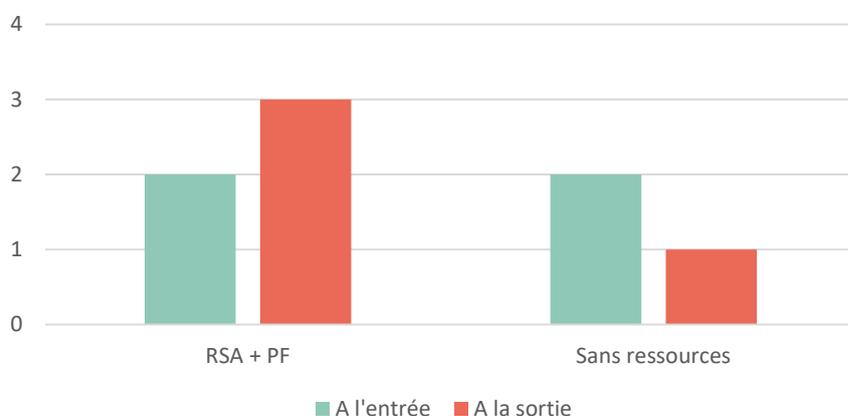


Insertion professionnelle :



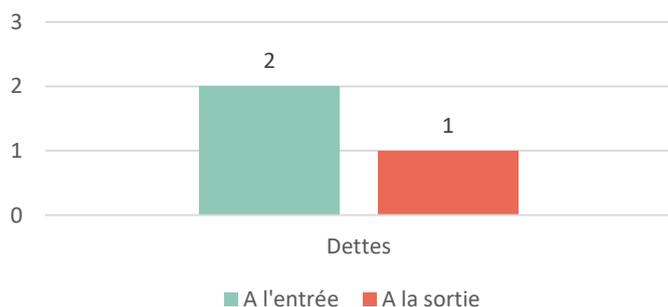
Malgré le fait que l'insertion professionnelle soit travaillée avec la personne, il est souvent difficile pour elle de trouver un emploi au vu des problématiques multiples rencontrées et de la problématique de garde d'enfants.

Ressources :



L'accès aux ressources est une priorité pour envisager un accès au logement. La personne qui n'a pas pu avoir de ressources s'explique par le fait qu'elle est restée très peu de temps sur le dispositif, (réorientation sur de l'HU) et malgré la réalisation des démarches, elle n'avait pas encore perçu son AAH.

Endettement :



Le travail sur les dettes et en particulier locatives est une priorité. Un échéancier peut être mis en place avec l'organisme logeur public pour montrer la motivation de la famille à être relogée le plus rapidement possible.

Durée moyenne de l'accompagnement : 261 jours soit 9 mois

La durée moyenne d'hébergement varie énormément d'une année sur l'autre (373 jours en 2018, 199 jours en 2019).

En 2020, un accueil de plus de deux ans a pris fin, avec une sortie positive vers un logement.

Solutions de logement à la sortie, sur 4 ménages sortis : 1 accès au logement (1 en 2019).



1 ménage a basculé sur l'Hébergement d'Urgence classique car le conjoint est venu rejoindre la famille.

Les sorties sur ce dispositif peuvent être variées, avec par exemple un retour à la situation antérieure, un accès au logement ou encore une réorientation sur un autre dispositif du fait de la fin de prise en charge (placement, de couple, 3 ans de l'enfant).

Partenariat :

Notre partenaire principal sur ce dispositif est le Département, via les assistantes de service sociale de secteur et les infirmières puéricultrices.

Nous sommes également en lien avec les bailleurs sociaux, la DRE, les crèches, les écoles, la CAF, la Sécurité Sociale, ou tout autre organisme de la vie quotidienne.

Lorsque c'est possible, nous essayons d'associer l'autre parent dépositaire de l'autorité parentale.



Perspectives :

Nous sommes les seuls porteurs de cette solution alternative au foyer maternel. Ce dispositif d'Accueil Mère - Enfant est très sollicité, les demandes sont constantes tout au long de l'année car il répond à un réel besoin sur le territoire. Les sollicitations sont fréquentes et supérieures au nombre d'hébergement possible. Il serait opportun d'avoir plus de places sur ce dispositif pour accueillir plus de familles et ainsi favoriser la protection de plus d'enfants.



LOGEMENT

Dispositifs InterMédiation Locative	p69
Accompagnement Social lié au Logement & Bail Glissant	p70-76
Intermédiation Locative	p77-82
Résidences Sociales	p83
Pension de Famille	p84-91
Résidence Accueil	p92-94
APRIL	p95-106
Accompagnement des Réfugiés	p107-112
Action Logement	p113-122
LOJ'Toît	p123-128
Ateliers Socio-Linguistiques	p129-133



LES ACTIVITÉS

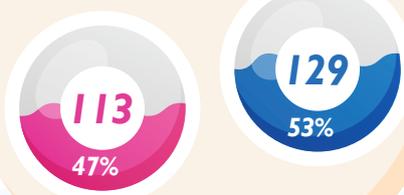


LOGEMENT NORD DÉPARTEMENT

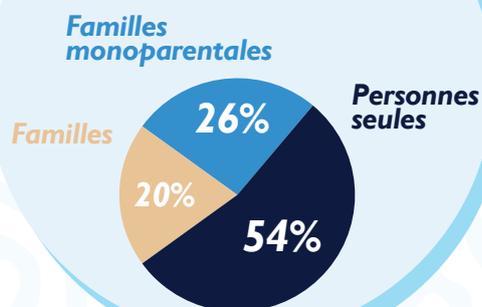


HÉBERGEMENT - LOGEMENT SUD DEP.

**RÉPARTITION
FEMMES - HOMMES**
Sur 242 Adultes

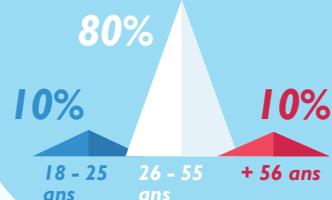


**COMPOSITIONS
FAMILIALES**



201 MÉNAGES SOIT :
401 PERSONNES
242 ADULTES **159 ENFANTS**

**TRANCHES
D'ÂGE**



**FIN
DE MESURES**

76 MÉNAGES
89 ADULTES **61 ENFANTS**

RESSOURCES

94% AVEC RESSOURCES **6% SANS RESSOURCES**

**INSERTION
PROFESSIONNELLE**

39% AVEC EMPLOI

61% SANS EMPLOI

49% Ont travaillé pendant l'accompagnement

• Les dispositifs d'InterMédiation Locative •



Définition : l'intermédiation locative

L'intermédiation locative est un système qui permet, grâce à l'intervention d'un tiers social (opérateur, organismes agréés par l'État ou association agréée par l'État), de sécuriser et de simplifier la relation entre le locataire et le bailleur.

Pour pratiquer des mesures d'Intermédiation locative, l'association bénéficie d'un agrément donné par la préfecture et renouvelable tous les 5 ans. Ces outils de médiation permettent de donner au ménage les moyens d'accéder au statut de locataire en titre et/ou de se maintenir dans son logement dans les meilleures conditions.

1) La sous-location

Le bail glissant est un dispositif utilisé depuis plus de 20 ans par les organismes d'HLM et les associations pour favoriser l'accès et l'insertion durable dans le logement de certaines catégories de ménages en voie d'autonomie, grâce à une période transitoire de sous-location et d'accompagnement social.

Dans cette situation, un tiers social (une AIS ou un organisme habilité) intervient en amont. Il devient locataire du logement privé pour le mettre à disposition de ménages en difficultés par sous-location.

Cette sous-location entre le tiers social et le bénéficiaire du logement est régie par une convention d'occupation (dispositions du Code civil).

2) Le dispositif Intermédiation Locative avec le privé

Il s'inscrit dans le cadre de la loi « Logement d'abord-Louer abordable ou dispositif Cosse ». Ce dispositif a fait l'objet d'un plan de relance en juin 2018 pour mobiliser les bailleurs privés, il est étendu dans la Marne aux bailleurs sociaux depuis juillet 2020.

Ce dispositif solidaire a pour objectif de faciliter l'accès au logement des personnes en situation précaire, en hébergement et éprouvant des difficultés à accéder au logement social en mobilisant le parc privé. L'association assure la gestion du logement dans son ensemble et effectue l'accompagnement social.

Historiquement, ce type de dispositif connaît une réelle impulsion depuis la prise de dispositions relatives au droit au logement opposable (DALO). Il connaît des développements importants depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 dite « loi Besson » visant à la mise en œuvre du droit au logement.

Le but est de permettre aux ménages en difficulté de se loger tout en sécurisant le bailleur social ou privé. L'intermédiation sécurise donc la relation entre le bailleur et le locataire.

Une garantie financière pour le paiement des loyers est consentie au bailleur pendant la durée du bail.

L'association assure une mission de gestion locative « sociale » ou « adaptée ». Aux termes de l'accompagnement, lorsque toutes les conditions sont réunies, le sous locataire reprend le bail à son nom.

2 types de baux glissants existent :

- un financé par l'état et à destination des personnes et/ou des familles en hébergement.

- Un financé par le Département, (couplé avec une mesure d'ASLL) pour tout public en difficultés sociales, et sans proposition de bail d'une durée de 1 an.

- **Les mesures d'ASLL**

L'accompagnement social lié au logement (ASLL) est une mesure éducative visant à accompagner les ménages dans une démarche d'autonomie lors de l'accès dans un logement ou du maintien dans celui-ci. La durée est limitée dans le temps et en moyenne de 6 mois.

Ces mesures sont financées par le Conseil Départemental et sont octroyées par le SILS (service insertion et logement social). À la différence des 2 autres dispositifs, les personnes en bénéficiant sont locataires.

Nombre de mesures d'IML privé : 15 Nombre de mesure d'ASLL : 58

Nombre de BG État : 19 Nombre de BG Département : 29



• Accompagnement Social Lié au Logement •

• Bail Glissant •

1. Les orientations

Depuis le 1er janvier 2020, pour les communes relevant de la Communauté d'agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne, les mesures relevant d'un financement du Département font l'objet d'une étude préalable en Comité d'Orientations et de Suivi Partenarial des mesures d'Accompagnement Lié au Logement (COSPALL). Le Service Insertion et Logement Social (SILS) du Département assume la coordination et l'organisation de ce comité composé de la Circonscription de Solidarité Départementale (CSD) d'Épernay, de la Croix Rouge, d'ADOMA, de l'UDAF, du Foyer Rémois, de Plurial Novilia, du SILS et du Club de Prévention. Ce comité se réunit mensuellement à la CSD d'Épernay, le 3ème mardi après-midi de chaque mois.

Sur le territoire de Vitry-le-François, le Club de Prévention n'a pas de convention avec le Département pour mener ces mesures.

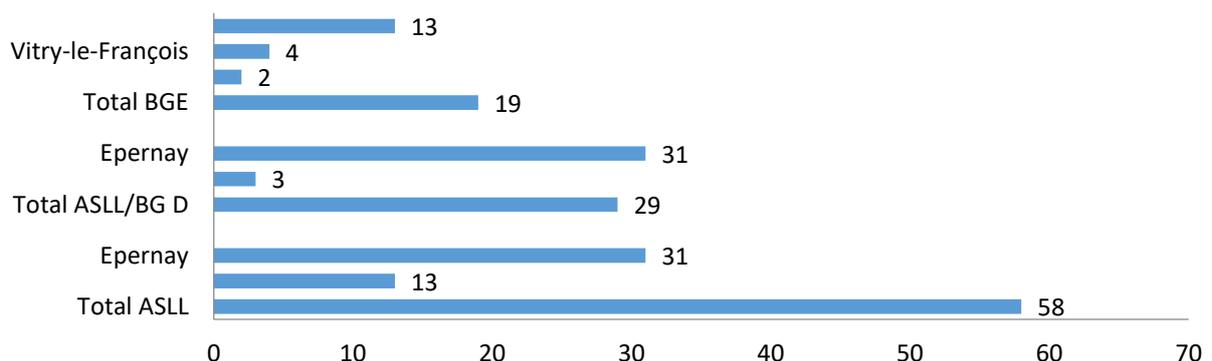
Ainsi, la grande majorité des orientations est issue de cette commission. À noter que cette commission n'a pas fonctionné tout le temps du 1er confinement (interruption de mars à mai inclus). Outre les accès au logement qui ont été bloqués pendant cette période, les orientations pour du maintien dans le logement n'ont pas eu lieu.

Pour le territoire de Sézanne, les orientations sont décidées par une commission interne du SILS via la plateforme « SHAREPOINT » mise en place en septembre 2020.

Concernant les BG financés par l'État, l'orientation est faite directement par le service Hébergement d'Épernay ou le service Sud Département. Nous n'avons exercé qu'une mesure de bail glissant État pour une personne orientée par le service de Prévention Spécialisée (accueil d'une mère victime de violences hébergée à l'hôtel dont les enfants étaient suivis dans le cadre du tutorat). Les BG État pourraient être préconisés par un autre centre d'hébergement ou directement par la DDETSPP.



Nombre total de mesures		
BG E	BG Département	ASLL
19	29	58



■ Nombre de mesures par dispositif et par territoire

À noter que 5 mesures ASLL et 2 BG ont été annulées sur l'ensemble de l'association parce que les projets d'accès au logement des personnes ne sont pas réalisés ou que l'accompagnement ASLL a été refusé par les personnes suite à l'orientation COSPALL.

Entre 2019 et 2020, nous observons une baisse des orientations assez significative des ASLL pour Épernay avec une chute de 30% et une hausse significative de 12% d'ASLL pour Sézanne. Une baisse des BG sur le secteur Sézanne/Vitry-le-François est de 20% et de 5% pour Épernay.

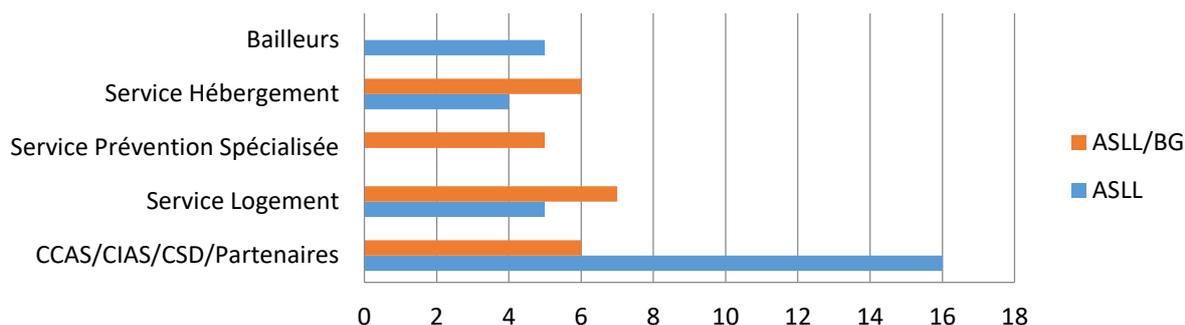
La crise sanitaire peut venir expliquer en partie ces chiffres : suspension des accès au logement sur 3 mois, suspension des permanences sociales de secteur sur Sézanne et baisse des permanences d'accueil chez nos partenaires, report de la trêve hivernale qui a réduit la période des expulsions locatives et de la restriction des critères pour faire appel au concours de la force publique. Sur Épernay, la mise du COSPALL a eu un impact négatif sur les accords de mesure.

2. Les prescripteurs

Sur les 19 BG État, 18 ont été orientés suite à une sortie d'hébergement du Club de Prévention et 1 pour une sortie d'hôtel.



Prescripteurs des mesures d'accompagnement validés par le COSPALL



Pour Épernay, Le 1er prescripteur des mesures d'ASLL est un travailleur social du CCAS ou de la CSD. 5 mesures ont été sollicitées par les bailleurs Plurial Novilia ou Foyer Rémois.

Il faut noter que le service de Prévention Spécialisée a permis à 5 familles d'accéder au logement par la mise en place d'un bail glissant départemental. Ces jeunes ont été accompagnés en amont pour permettre un accès au logement sans passer par de l'hébergement. Le service logement, dans le cadre du 1er accueil ou de sa participation à des commissions, a sollicité pour 5 ménages une mesure d'ASLL et 7 mesures de bail glissant.

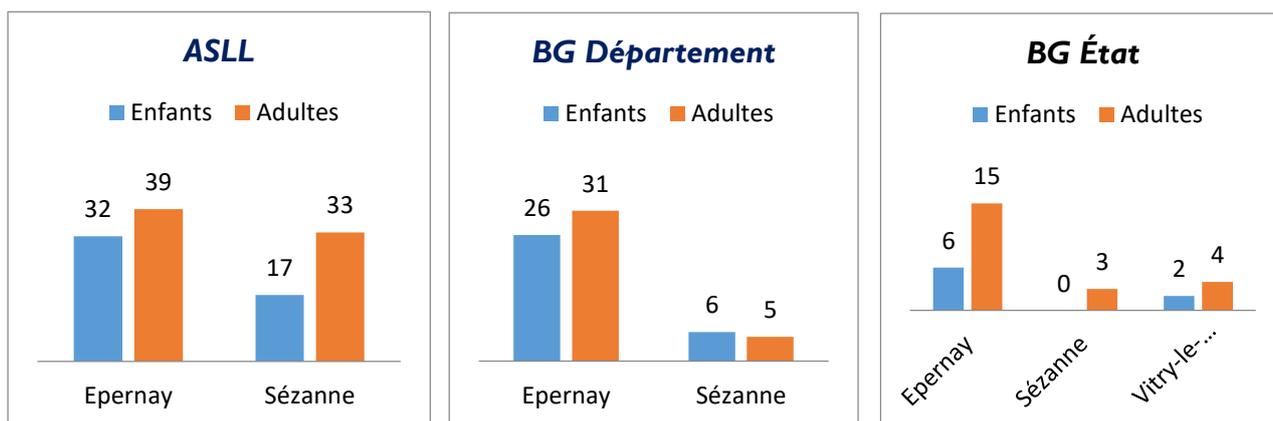
Quant au service hébergement, outre les 13 BG État orientés, il a sollicité 4 mesures d'ASLL et 6 mesures de bail glissant dans le cadre du département. Le bail glissant départemental est privilégié pour les familles ayant déjà un accompagnement dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Sur les territoires de Sézanne, les orientations ASLL proviennent uniquement de la CSD de Sézanne et du service Hébergement/Logement Sud Département avec une répartition 54% pour la CSD et 46% pour le Club. Aucune orientation ne provient du CIAS de Sézanne.

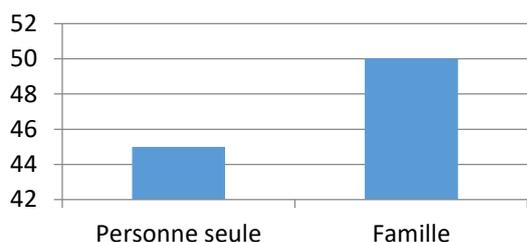
3. Caractéristiques du public

Sur l'ensemble des dispositifs et territoires, nous avons accompagné 106 ménages ce qui représente 201 personnes (120 adultes et 81 enfants).

Composition familiale :



Composition familiale en pourcentage



Les publics principaux sont majoritairement des familles dont 65% sont des familles monoparentales.

Pour Épernay, le logement est plus fréquemment habité par des hommes seuls avec un pourcentage de 36 % des suivis et par 27 % de femmes vivant avec un ou plusieurs enfants.

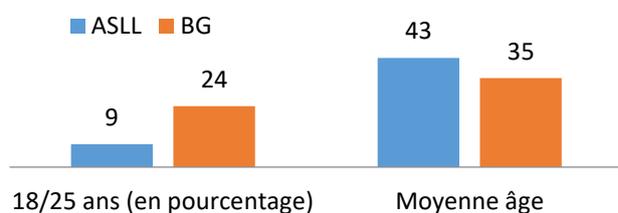
Pour Vitry-le-François, la majorité des personnes accompagnées est représentée par des hommes seuls, ce qui s'explique compte tenu du public accueilli sur la

Résidence Jovy.

À Sézanne, l'accompagnement concerne autant des personnes seules que des familles. A noter qu'il n'y a que 16% de familles monoparentales. Les causes de cette différence d'orientation seraient intéressantes à comprendre.

L'âge des personnes accompagnées :

L'âge par typologie de mesures



La part des jeunes accompagnés reste significative puisque 18 % de notre public est âgé de moins de 25 ans.

Les jeunes 18/25 ans représentent 38% des personnes accompagnées sur Épernay et 19% pour le service Sud Département. Les jeunes présentent un risque locatif plus important du fait de l'insécurité des ressources et d'un 1er

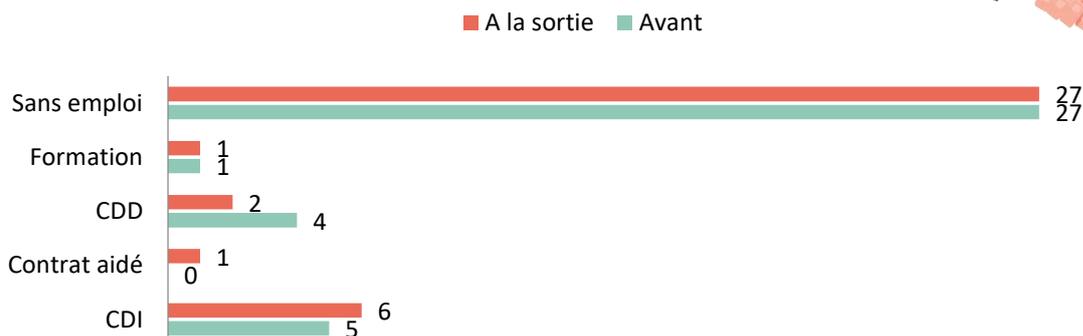
accès au logement. De plus, l'attention portée historiquement par l'association aux jeunes peut aussi expliquer la forte proportion de ce public sur Épernay ; l'existence du service de Prévention Spécialisée ayant un impact indéniable.

Pour les plus de 55 ans, ils représentent 6 % des accompagnements sur Épernay. Alors qu'à Sézanne, la part des plus de 55 ans est de 13%. Cela est certainement à mettre en perspective avec le vieillissement de la population rurale. Au fil des années, nous remarquons une fréquence plus élevée d'accompagnement dans le logement de personnes plus âgées.

Situation face à l'emploi :

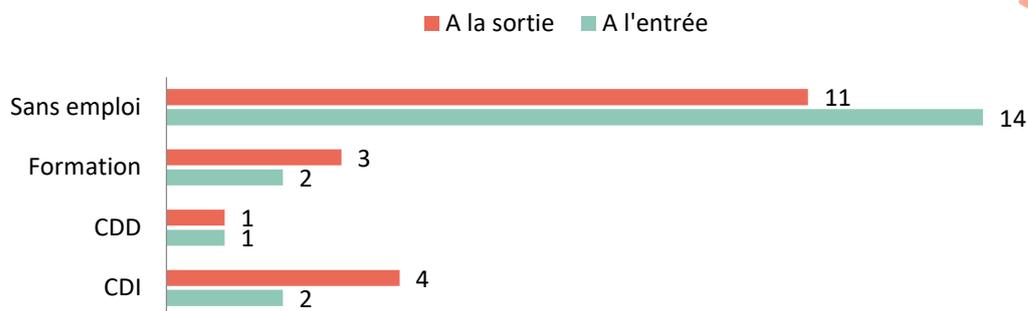
Sur les 29 mesures d'ASLL terminées au 31/12/20, nous avons 37 adultes. 72% des adultes sont sans emploi. Il faut souligner que 48% des personnes accompagnées dans le cadre d'une mesure ASLL ont travaillé pendant l'accompagnement. Cependant, nous ne pouvons pas noter un effet mobilisateur à l'emploi dans les mesures ASLL sur le long terme. La crise sanitaire a probablement eu un effet.

Situation face à l'emploi - ASLL - sur les 37 adultes sortis



Sur les 17 mesures de bail glissant terminées au 31/12/20, 19 adultes étaient concernés. Sur ces 19 personnes, 73% étaient sans emploi au début de la mesure, elles n'étaient plus que 58% à la sortie. Nous pouvons donc observer un effet mobilisateur sur l'insertion professionnelle dans le cadre du BG.

Situation face à l'emploi - BG - sur les 19 adultes sortis

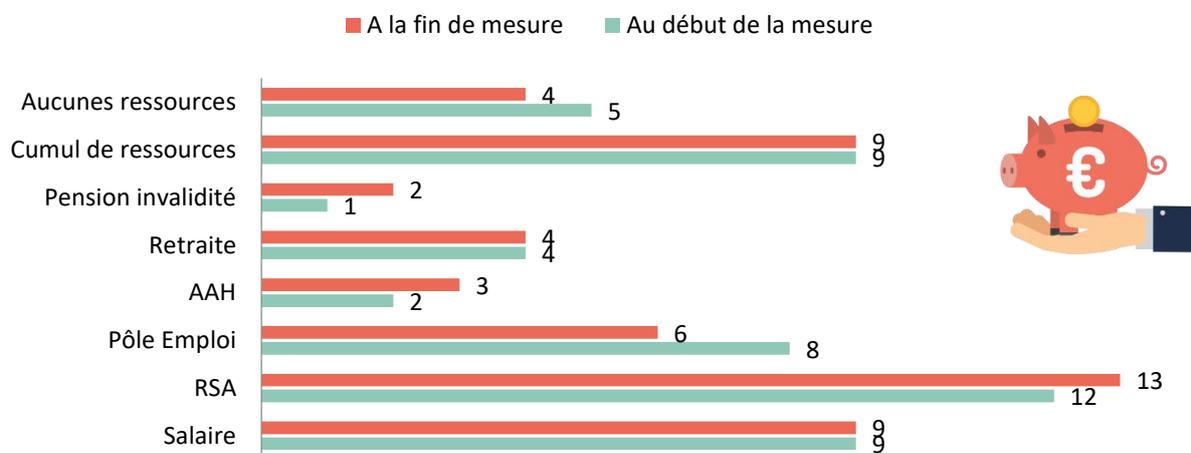


Le retour à l'emploi est donc plus important lors des accompagnements des baux glissants que des ASLL. Les raisons peuvent se trouver dans un accompagnement visant davantage à la sécurisation du parcours locatif à long terme et la mise en œuvre d'un accompagnement plus global. Une mise en corrélation avec le type de ressources est aussi à considérer.

Situation face aux ressources :

Sur les 29 mesures ASLL terminées (37 adultes), nous observons des ressources nouvelles liées à l'ouverture de droits tels que l'AAH et la Pension d'Invalidité. Au sein des ménages, nous trouvons 4 adultes n'ouvrant pas de ressources propres.

Ressources des personnes accompagnées dans le cadre de l'ASLL



Sur les 17 BG terminés en 2020 (19 adultes), nous observons une augmentation des ressources par le salaire et l'ouverture de nouveaux droits tels que l'AAH, la retraite et la prime d'activité. À noter qu'aucun adulte n'est sans ressources à la fin de la mesure.

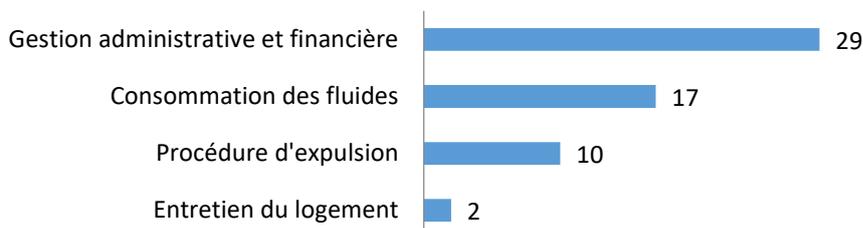
Ressources des personnes accompagnées dans le cadre du BG



4. L'Accompagnement social

Problématiques rencontrées pour les ASLL

Prescriptions des objectifs à travail lors de l'ASLL



Sur les 58 mesures d'ASLL, les personnes sont orientées pour la moitié d'entre elles afin d'être accompagnées dans la gestion de leur budget et leur administratif.

Les mesures d'ASLL ont concerné 33 entrées dans les lieux et 25 mesures liées au maintien dans les lieux. Parmi ces 25 mesures, certaines sont engagées dans une procédure d'expulsion.

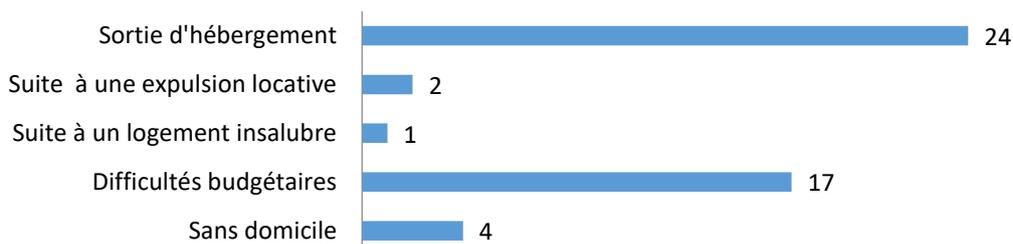
Stade de la procédure d'expulsion	Nombre de famille
Précontentieuse	1
Assignation au tribunal	6
Commandement de quitter les lieux	3

20% des orientations sont concernées par des procédures d'expulsion locative, l'ASLL ne s'inscrit donc plus dans un cadre préventif mais davantage dans un accompagnement dans lequel les difficultés sont plus ancrées.

Pour les 3 mesures orientées alors que les locataires ont reçu un commandement de quitter les lieux. Il s'agit surtout de travailler un projet de relogement ou de rendre le logement.

Problématiques rencontrées pour les Baux Glissants

Motifs d'orientation pour un BG



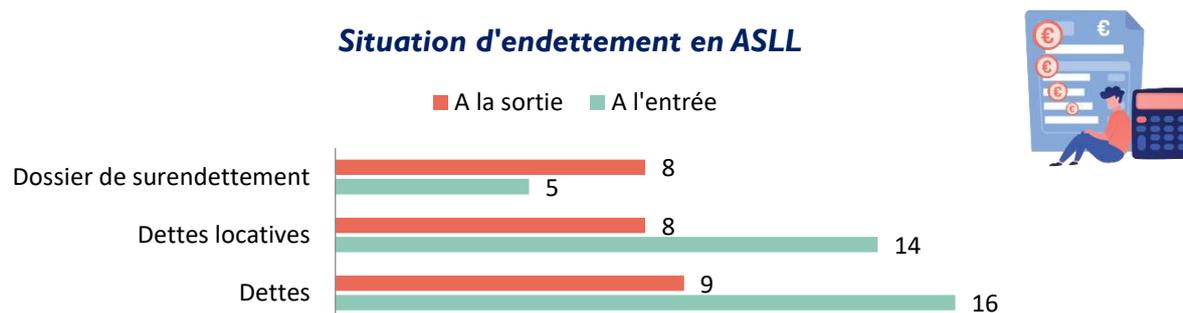
La moitié des personnes accompagnées sort d'hébergement et l'autre moitié accompagnée se voit proposer un bail glissant parce que ces personnes rencontrent des difficultés budgétaires freinant l'accès au logement ou doivent être reloger (mutation).

Plus de 12% du public se voit proposer directement un bail glissant sans passer par l'hébergement alors qu'il était sans solution (rue ou expulsion en cours).



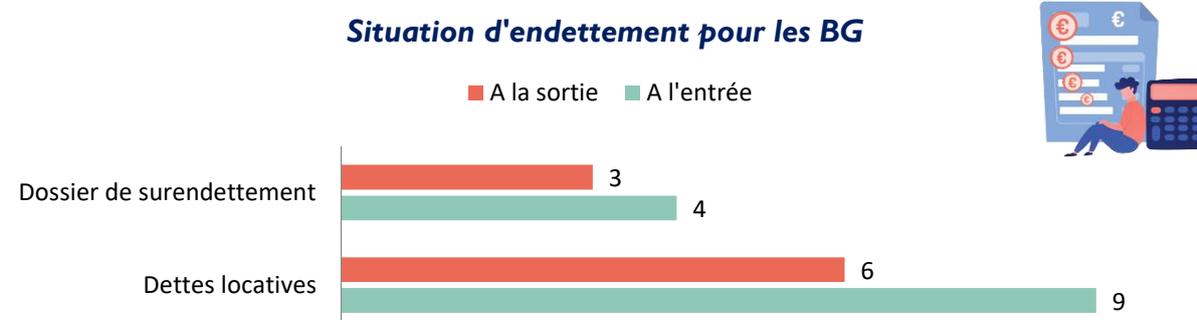
L'endettement locatif :

Pour ce qui concerne l'ASLL, la situation d'endettement des familles accompagnées est la suivante :



Au cours de l'ASLL, un travail de budget est réalisé puisque 57% des ménages réduisent leur dette locative (ou leurs dettes de manière plus générale).

Pour 27% des mesures, nous avons instruit un dossier de surendettement. Deux signalements pour la mise en place d'une mesure de protection des majeurs ont été réalisés et une mesure de curatelle renforcée a été prononcée. Trois demandes d'aide financière ont été sollicités au FSL (2 pour du mobilier de 1er nécessité et 1 pour une dette d'électricité).



Aucun bail ne peut glisser avec une dette sur le logement actuel. Aussi, les dettes locatives citées correspondent à une dette sur un logement précédent, qui, pendant le bail glissant, continuent de diminuer d'un tiers.

Cette amélioration trouve une de ses explications dans l'amélioration des ressources, la mise en place de plan d'apurement et le travail mené sur l'importance du paiement de son loyer. Pour Épernay, 6 mesures de protection ont été mises en place (15% des ménages).

Problématiques rencontrées lors de l'accompagnement

Derrière les difficultés liées au logement, nous observons des problématiques personnelles du fait de maladie psychiatrique et/ou d'addictions. Pour Épernay, un tiers des ménages sont concernés par ce type de difficultés.

Pour le secteur de Sézanne et Vitry-Le-François, plus de la moitié des ménages accompagnés rencontrent principalement des difficultés à gérer leurs démarches administratives. À Sézanne, nous observons que pour un tiers des ménages, une dette locative est présente à l'ouverture de la mesure d'accompagnement.

Glissement du bail

Sur 17 mesures terminées, 13 baux ont glissé. 76% de locataires glissent dans le même logement.

Pour les 4 autres baux, 2 ménages ont déménagé dans un autre logement. Une personne a préféré quitter le logement par refus d'accompagnement, elle est repartie chez un tiers et une autre personne a été réorientée en Pension de famille. Au final, une seule personne n'est pas titulaire d'un bail à la sortie de cette mesure.



5. L'impact de la situation sanitaire

L'impact de la situation sanitaire a demandé aux travailleurs sociaux de se réinventer et de compenser l'isolement créé par le confinement en renforçant le lien avec les personnes. Chaque jour durant le 1er confinement, elles étaient contactées par un travailleur social du Club de Prévention pour savoir si tout allait bien et connaître leurs besoins. Nous avons également réalisé des dépannages alimentaires très réguliers auprès des personnes aux situations les plus précaires.

Durant les périodes de confinement, on peut noter que le travail d'accompagnement des personnes s'est poursuivi, le but étant de maintenir les droits des personnes afin d'éviter de précariser davantage leur situation.

Pour soutenir et éviter d'aggraver les situations financières avec des amendes, des attestations dérogatoires de déplacement ont été distribuées.

Globalement, l'impact psychologique du confinement sur les personnes est évident. Cet isolement imposé a également engendré la perte d'autonomie en ne leur permettant pas de se rendre auprès des institutions pour faire leurs démarches, la crise sanitaire ayant occasionné l'arrêt des démarches physiques et de leurs traitements (fermeture brutale des structures en mars 2020).

Afin de palier à la situation, les institutions ont accéléré la dématérialisation des procédures et mis en place de nouveaux outils numériques. Les personnes disposant des équipements nécessaires et sachant les utiliser ont pu voir la réalisation de leurs démarches facilitée, tandis que les autres se

sont retrouvées plus en difficulté. Nous n'avons pas observé de différences particulières entre les zones rurales et les zones urbaines sur ce plan.

La crise sanitaire a également eu des effets sur la scolarité des enfants et sur l'emploi de manière générale comme pour toutes les familles en situation de précarité sociale. La nouveauté a été la mise en place du travail à distance avec des liens par téléphone ou visioconférence.

Pour de nombreuses familles, la crise sanitaire a eu un impact financier pouvant s'expliquer par les faits précédents. Cela a demandé aux familles une gestion financière différente occasionnant l'augmentation des charges quotidiennes telle que l'électricité, le gaz ou l'alimentation. Pour les ménages avec enfants, ceux-ci ont vu leur budget alimentaire augmenté de façon conséquente du fait de nourrir l'ensemble de la famille en continu sans les soutiens financiers habituels (prix pour les repas de la cantine, restauration professionnelle). Néanmoins, pour soutenir les familles face à cette situation financière, celles-ci ont pu bénéficier d'une aide exceptionnelle versée par la CAF selon leur critères sociaux et leur composition familiale. Ce qui a permis de compenser les frais occasionnés par l'ensemble des mesures sanitaires.

Pour éviter d'aggraver les situations des ménages et ne pas provoquer de ruptures de droits, les pouvoirs publics ont prolongé les droits tels que CSS, ARE, titres de séjour, etc. Le public accompagné en ASLL BG a bénéficié de ces dispositions.

6. Perspectives de travail pour 2021

- La réalisation des bilans par les équipes en interservices a montré la nécessité d'affiner nos outils de suivis pour mieux identifier les problématiques rencontrées dans le cadre des ASLL et BG et d'harmoniser nos outils entre les services intervenant sur des dispositifs comparables.
- Réinterroger les orientations en interne vers les BG et l'accompagnement réfugié qui peuvent mieux s'articuler.
- Solliciter davantage les aides financières de droits communs (prêts CAF, FSL, épicerie sociale, FAJ).
- Améliorer les pratiques professionnelles en développement des lieux d'informations et de formations avec des rencontres avec la Banque de France pour l'instruction de dossiers de surendettement, l'UDAF pour la mise en place des mises sous protection.
- Permettre aux travailleurs sociaux de s'approprier davantage le règlement de fonctionnement du FSL.
- Engager un travail commun avec les bailleurs sur les charges locatives et la gestion des nuisibles.
- Introduire un nouvel indicateur de suivi autour de la date d'entrée dans les lieux dans le cadre des ASLL. Cet indicateur pourrait aider à dégager des problématiques ou à trouver des explications dans les difficultés.

• InterMédiation Locative •

Pour l'année 2020, l'intermédiation locative au sein du Club de Prévention a reposé sur le parc privé. Son activité s'articule toujours autour de 4 grands axes : la captation de logements, la gestion locative, l'orientation et l'accompagnement social des personnes logées.



1. Parc locatif dans le cadre de l'IML au sein du Club de Prévention

Le Club de Prévention a vu son parc locatif dans le privé s'étendre de 7 en 2019 à 13 logements sur le premier semestre 2020 (logements concernés par un bail de location). Un logement de type 2 a dû être rendu à Épernay du fait de sa vente par le propriétaire. Sur le second semestre 2020, 5 logements sont en cours de conventionnement avec l'ANAH sur Épernay. Un logement est toujours en attente de conventionnement IML par l'ANAH sur Fère Champenoise. Ils seront conventionnés en 2021.

Logements captés ou en cours :

Territoires	Logements loués par le Club			Dossier ANAH déposé			Dossier ANAH déposé / Bloqué HU	En négociation
	T2	T3	T5	T1	T2	T3	T3	T3
Épernay	4	1	1	1	1	1		
Mardeuil					2			
Châlons-en-Champagne	5	1						2
Fère Champenoise							1	
Reims								1
Saint Martin		1						
Sous total	9	3	1	5			1	3
TOTAL	13			5			1	3

Sur l'année, 5 bailleurs potentiels ont été contactés et/ou rencontrés mais ils n'ont pas donné suite. Sur 2020, la prospection a donné lieu à 20 rencontres dont 18 visites à domicile : visite de logements ou rencontre chez le propriétaire. La captation a été freinée par un changement législatif. En effet, peu de logements ont été conventionnés en 2020 car l'ANAH était en attente d'un arrêté concernant l'étiquette énergétique du logement. De ce fait, les demandes de conventionnement ont été stoppées dès juillet 2020. L'arrêté est arrivé en novembre 2020 et écarte désormais les logements avec une étiquette inférieure à E.

Ainsi, comme prévoit l'article 23 de la loi de finances initiale pour 2020, le bénéfice du dispositif fiscal "Louer abordable" est conditionné au respect d'un certain niveau de performance énergétique globale du logement, pour toutes les conventions signées à partir du 1er juillet. L'arrêté du 10 novembre 2020 (relatif au niveau de performance énergétique globale prévu de l'article 31 du code général des impôts) a été publié au Journal Officiel du dimanche 15 novembre.

Le diagnostic énergétique pour les bailleurs privés devient obligatoire pour le conventionnement. Les dossiers de demande de conventionnement dont le diagnostic est vierge seront rejetés ainsi que les diagnostics périmés. Cela constitue une contrainte à la captation de logements.

Dès les 1ers contacts avec un bailleur potentiel, il est nécessaire de mener un travail en amont afin qu'il ait toutes les pièces nécessaires pour le conventionnement du logement ou qu'un lien soit effectué avec l'ANAH dans l'attente du diagnostic par exemple et ce pour éviter que le dossier soit automatiquement rejeté. Cela risque d'allonger la durée de conventionnement, qui est à ce jour en moyenne de 3 mois. Malgré une prime de 1000€, cela ne couvre pas le manque à gagner du propriétaire. L'aspect financier reste le principal refus des propriétaires prospectés. Le second motif est la crainte du public.



Une partie des logements en cours de conventionnement sur la fin 2020 fait suite à des rencontres avec les propriétaires fin 2019, ce qui laisse présumer un besoin de réflexion pour les propriétaires quant au dispositif. Compte tenu de la crise sanitaire, il n'a pas été possible de renouveler les réunions à destination des bailleurs privés. Or, nous avons observé que ce moyen était le plus efficace pour la captation de logements. Ainsi, en 2020, la captation s'est principalement effectuée par le bouche à oreille.

2. La gestion locative

En 2020, la gestion locative de l'IML a été plus dense du fait de l'augmentation du nombre de logements en location/sous location.

Comme pour les autres dispositifs de sous-location du Club de Prévention, les quittances destinées aux propriétaires ou aux sous-locataires sont effectuées par le service comptabilité de l'association.

En revanche, les encaissements de loyer des sous-locataires sont assurés par le travailleur social. À ce jour, nous pouvons observer des difficultés dans l'encaissement des loyers ce qui impose un travail budgétaire avec la plupart des sous-locataires.

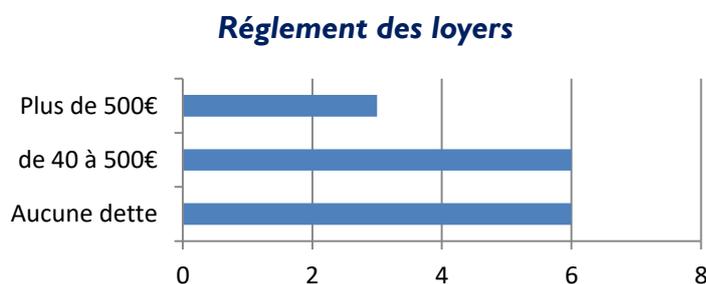
Sur les 11 foyers entrés en IML en 2020, aucun n'a pu verser un dépôt de garantie complet à la signature, ce qui occasionne dès le départ un retard à régulariser. En effet, l'épargne des ménages a servi à payer les frais occasionnés par l'entrée dans les lieux : les ouvertures de compteurs, le mobilier et l'assurance logement. Peu de foyers ont une épargne suffisante pour leur permettre une entrée sécurisée.

Au 31/12/20, 40% des sous-locataires sont à jour de leur loyer. Pour les dettes de moins de 500€, ce sont des sous-locataires qui ne donnent pas priorité au paiement du loyer dans leur budget ; les dettes concernent des régulations de charges comme l'eau ou des dettes de caution. Pour les dettes supérieures à 500€, les sous-locataires sont dans une situation sociale complexe avec des droits suspendus ou bloqués.

Tous les foyers perçoivent l'APL. Pour 2 ménages, l'APL nous est versée par la MSA avec des délais d'ouverture de droits et de versements allant de 6 mois à un an. Lorsque les droits sont ouverts, une dette peut se produire notamment lorsque cela génère des indus sur d'autres droits (RSA par exemple). Un foyer entré en février est toujours en attente d'une ouverture de droits notamment du fait de la régularisation de sa situation administrative. La famille devrait percevoir un rappel de plus de 6 mois soldant leur dette. Les dettes locatives s'élèvent au total à 4139€ sur l'ensemble des ménages au 31.12.2020.

L'augmentation du parc locatif entraîne aussi une augmentation des interventions techniques. Elles nécessitent une coordination avec le service technique. Ainsi sur 2020, il y a eu 28 saisines du service technique pour des problèmes divers dans le logement. Des contrats de maintenance de chaudière par des prestataires extérieurs ont été mis en place, afin de soulager le volume d'intervention de l'équipe technique.

L'autre point majeur dans la gestion locative concerne la gestion des relations de voisinage. Des difficultés récurrentes sont apparues sur 5 logements. Pour 4 foyers, les troubles du voisinage sont inhérents aux sous-locataires et sont les conséquences de difficultés personnelles des sous-locataires (addictions, troubles psychologiques voire psychiatriques). Nous observons aussi davantage de troubles du voisinage dans l'immeuble dans lequel nous gérons les 4 logements dans le cadre de ce dispositif. L'absence de mixité sociale peut fragiliser la sérénité des lieux. Inversement, concernant l'autre trouble du voisinage, il est lié aux discriminations sociales puisqu'un des voisins ne tolère pas la présence des sous-locataires. Dès qu'un trouble du voisinage apparaît, le chargé de mission IML se met en lien avec les propriétaires pour les informer de la prise en charge proposée par le Club de Prévention d'Épernay.

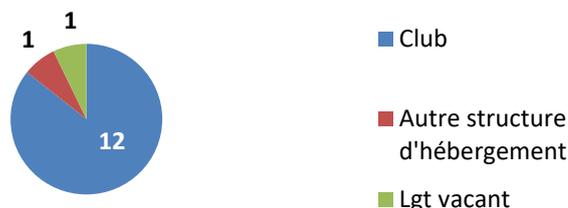


3. Les orientations

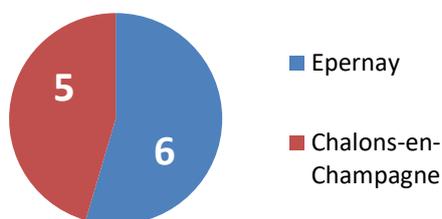
Sur les 13 logements, un logement n'a connu aucune vacance et un autre a été vacant de mars à décembre 2020 sur Châlons-en Champagne. Ainsi, le taux de vacances des logements est de 21% sur tout le parc locatif en IML. À noter que très peu d'orientations sont faites par les structures d'hébergement partenaires autres que l'association. Sur les 12 logements occupés, une seule orientation a été demandée par une autre structure, l'association Le Mars. Les entrées dans les logements ont été impactées par la crise sanitaire notamment sur la période du premier confinement.

Avant de valider les orientations vers le dispositif, des rencontres avec la personne orientée, le travailleur social de la structure d'hébergement et la chargée de mission IML sont organisées. Cela a donné lieu à 9 visites dans le lieu d'hébergement, 2 synthèses et 10 rendez-vous au Club de Prévention.

Service ayant effectué l'orientation



En 2020, sur les 13 logements en gestion, il y a eu 11 entrées.



6 nouvelles entrées de janvier à juin 2020 sur le bassin sparnacien. 3 entrées se sont faites avant le confinement, 1 pendant et 2 après le confinement. Les entrées, pour trois personnes ou familles se sont faites sur de nouveaux logements captés.

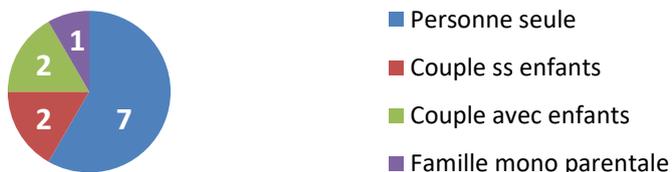
Pour le bassin châlonnais, il y a eu 5 entrées sur le dispositif dont 4 sur de nouveaux logements.

Hormis une orientation et entrée pendant le confinement, toutes les autres entrées ont été faites en juin.

13 logements	11 entrées	3 sorties → un retour en famille → un accès au logement → un décès
--------------	------------	-----------------------------------------------------------------------------

4. Caractéristiques du public :

Composition familiale

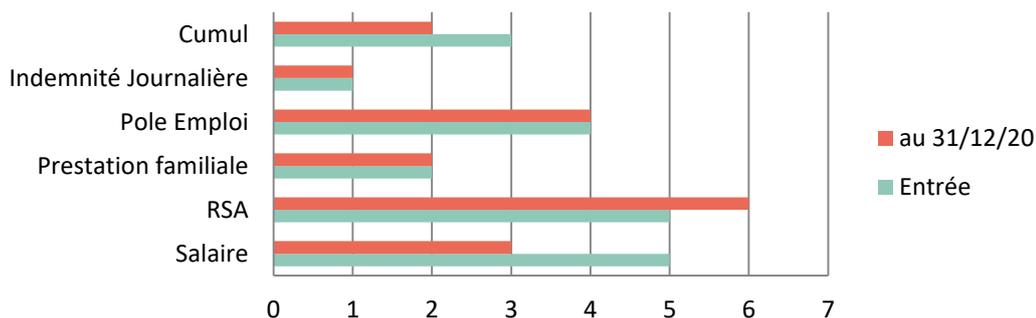


Sur les 12 logements occupés en sous location, 7 le sont par des personnes seules (soit 58%), 2 par des couples sans enfants, 2 par des couples avec enfants et un par une famille monoparentale. Sur les 7 personnes seules, deux sont des femmes.

Cela représente 23 places occupées. Ce nombre a augmenté en cours d'année avec une naissance et le fait qu'une famille soit devenue « Tiers Digne de Confiance » pour l'accueil d'une mineure sur décision de justice, soit 25 places occupées fin 2020. Cela représente 16 adultes et 9 enfants.

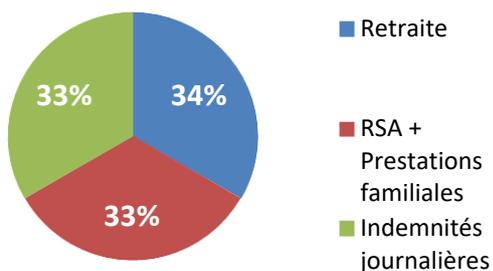
Les ressources des personnes :

Comparatif des ressources à l'entrée et au 31/12/20



Sur les 15 adultes encore présents en IML au 31 décembre, nous pouvons observer que les ressources restent précaires. Au début de l'accompagnement, 5 adultes avaient des ressources liées à l'emploi. Deux d'entre eux ont perdu leur emploi et sont devenus bénéficiaire du RSA et des allocations de Pôle Emploi. Le confinement lié à la crise sanitaire a eu un effet sur l'emploi pour 3 personnes.

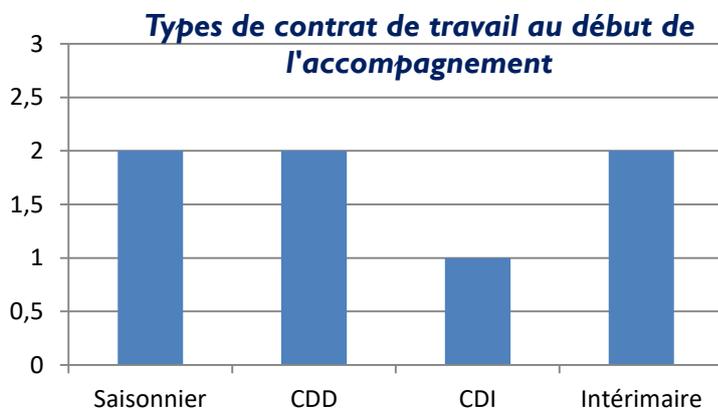
Ressources à l'entrée & en fin de mesure



Peu de différences sont observées dans les ressources au moment de l'entrée ou de la sortie des 3 foyers sortis du dispositif. Seule une personne a vu ses ressources évoluer en passant d'indemnités journalières à une pension d'invalidité.

La situation face à l'emploi :

Sur les 12 foyers accompagnés, seuls 4 foyers (soit 7 personnes) ont au moins une personne au sein du foyer en activité salariale.



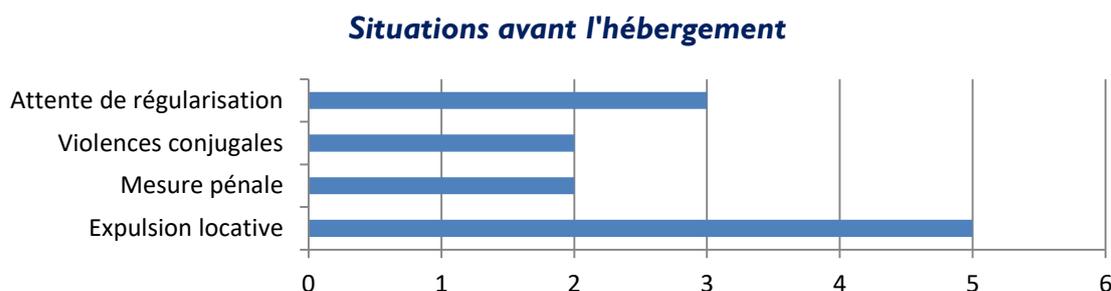
Ces emplois restent toutefois précaires puisqu'une seule personne a un emploi en CDI. Sur 2020, la situation pour ces personnes n'a que peu évolué :

- Une a perdu son activité et ouvre droit à de l'ARE
- Une personne a eu une fin de CDD. Elle a ouvert droit à des aides de Pôle Emploi et une s'est retrouvée en arrêt maladie longue durée. Elle perçoit des Indemnités journalières.
- Quatre ont maintenu leur emploi.
- Une personne, sans activité à son entrée, mais qui travaille de façon régulière en CDD, a accédé à une formation. Elle est rémunérée par Pôle Emploi.
- Pour le reste des foyers, les 8 autres personnes perçoivent des minimas sociaux (RSA, ASS notamment). Un est concerné par une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. Pour 3 personnes, cette même demande est envisagée ou en cours.

5. L'accompagnement social

Motifs d'orientation :

Pour la majorité des douze foyers orientés, il s'agit d'une première expérience locative notamment dans le cadre d'un premier accès au logement après une période d'hébergement.



Concernant ce public, la période d'hébergement fait suite à :

- Une sortie d'incarcération ou mesure pénale (pour 2 foyers),
- Un accueil suite à des violences conjugales (pour 2 foyers)
- L'attente de la régularisation de leur situation administrative sur le territoire français (pour 3 foyers). Une famille dans ce cadre est également concernée par des ressources instables.

Ces familles ou personnes n'ont jamais fait l'expérience d'un logement en autonomie.

Pour le reste des orientations, les personnes et familles ont fait l'objet d'une expulsion locative (5 foyers). L'ensemble de ces foyers a une dette locative importante auprès d'un bailleur public. Nous observons pour ces ménages des difficultés à mettre en place des accords de règlement, pour réduire cette dette, du fait de leur difficulté à gérer leur budget et à assumer toutes les charges liées à un logement.

Accompagnement social :

L'accompagnement social, après une évaluation de la situation, s'adapte classiquement à la problématique de la personne ou de la famille. L'objectif de l'intervention est de lever les freins à un accès au logement mais aussi mener la personne à une certaine autonomie. Elle peut prendre la forme d'un accompagnement lié au budget, à la santé, à la famille, à l'accès aux droits etc. Le travailleur social s'adapte au rythme de la personne et à sa capacité à se mobiliser.

Des accompagnements physiques sont également effectués dans le cadre de certaines démarches ou en fonction de l'autonomie de la personne (CAF, CPAM, aides financières, avocat, bailleur...).

Certaines sont également orientées vers des travailleurs sociaux extérieurs (CCAS, CSD...) notamment dans le cadre du suivi RSA ou d'aides financières (accès à l'épicerie sociale par exemple). Bien que spécifique au logement, l'accompagnement social revêt une forme globale. Il se fait principalement par le biais de visites à domicile.

Sur l'année 2020, 115 visites à domicile et 40 rendez-vous au siège ou chez des partenaires extérieurs ont été effectuées.

Les ressources des personnes logées en IML sont précaires et instables avec peu d'évolution sur le temps de la sous-location. Avec le confinement, nous avons observé une dégradation des ressources pour certains. Ce critère accentue la difficulté à accéder à un logement de manière pérenne car la fragilité budgétaire reste le frein le plus persistant au travail mené sur les dettes en vue d'un accès au logement ou tout simplement pour le règlement du loyer en IML.

Dans ce contexte, la sortie du dispositif reste complexe car les foyers doivent être à jour, ou prendre des accords pour leur précédente dette (lorsqu'il y en a) afin de favoriser leur accès au logement et en même temps prévoir leur sortie, avec de nouveau des frais d'ouverture de compteur et le dépôt de garantie. En ce sens, une demande d'aide financière type FSL peut être constituée dans la mesure du possible (selon le règlement intérieur du FSL par exemple).

6. Perspectives 2021

Pour la captation des logements :

Si le contexte sanitaire le permet, la mise en place de réunions à destination des propriétaires est envisagée ainsi que notre participation à des salons de l'habitat et de l'immobilier. De même sur le premier trimestre, des rendez-vous avec les syndicats de propriétés vont être effectués. Deux rendez-vous seront effectués également avec les agences.

Une communication sur le dispositif est aussi prévue avec le journal «IMMO Notaires».

Pour les orientations :

Des rencontres avec les structures d'hébergement du territoire marnais notamment sur le territoire de Châlons-en-Champagne sont à remettre en place afin de représenter le dispositif.

Une réflexion avec le SIAO est à réengager puisque les orientations restent peu à son initiative. Un rapprochement entre les demandes de renouvellement d'hébergement et les orientations sur des disponibilités en IML est à travailler avec ce service.

Au sein de l'association, la mise en place de rencontres trimestrielles entre les services d'hébergement d'Épernay et de Vitry le François sont programmées et ce afin de pouvoir anticiper les sorties d'hébergements et limiter la vacance sur les logements disponibles sur le dispositif.

Une anticipation des entrées est en effet à privilégier puisque 11 foyers seront concernés par une fin de la prise en charge IML sur 2021.



• Résidences Sociales •



Dispositif Résidence sociale

La « Pension de Famille » et la « Résidence Accueil » sont des résidences sociales particulières. Elles s'inscrivent dans un habitat durable offrant un cadre de vie semi-collectif valorisant la convivialité et favorisant l'intégration dans l'environnement social.

Les professionnels intervenant dans ces structures sont des maîtres de maison, des animateurs, travailleurs sociaux qui assurent l'accompagnement et l'animation du quotidien ainsi que des veilleurs de nuit pour les phases nocturnes. À l'exception des veilleurs de nuit, qui sont là pour veiller à la tranquillité et à la quiétude des lieux, les intervenants ont pour rôle de réguler la vie dans la pension de famille, d'organiser avec les résidents les modalités de vie commune et de faciliter les relations sociales. Ils proposent une animation des espaces et temps collectifs, offrent aux résidents une écoute et une aide pour faire face à leurs difficultés, organisent le lien avec l'environnement local (accès aux soins, aux services sociaux, culturels etc.).

Elles se situent dans le champ du logement adapté nécessitant une orientation du SIAO (Service intégré de l'Accueil et de l'Orientation). Elle relève de la réglementation du code de construction et de l'habitation (art R353-165 et suivants).

La Pension de famille :

La Pension de Famille offre un chez-soi, véritable alternative de logement, pour des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire. Elle s'adresse de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas des structures d'insertion de type CHRS ni d'un logement autonome.

Le Club de Prévention gère 2 Pensions de Famille : « La cité » située à Épernay et « Les Pensées » à Vitry-le-François.

	La Cité	Les Pensées
Capacité d'accueil	25	10
Nombre d'appartement	20	10
Nombre de personnes logées sur l'année	23	10

La Résidence Accueil :

La résidence accueil s'adresse aux personnes ayant de faibles ressources, fragilisées par des troubles psychiatriques liés à une pathologie mentale et ne pouvant accéder à un logement autonome ou s'y maintenir durablement. L'idée est de proposer une solution de logement durable, dans un cadre chaleureux, chaque résident ayant la possibilité d'entretenir des relations de vie quotidienne avec les autres résidents et intervenants. Elles garantissent ainsi un accompagnement sanitaire et social en partenariat avec le secteur psychiatrique.

La résidence accueil combine l'avantage d'un logement privatif complété par un dispositif de soutien social et de soins infirmiers avec le Centre Médico Psychologique. Une équipe de travailleurs sociaux intervient en permanence dans la structure. Le résident est locataire en titre de son logement.

La résidence accueil « Les Pensées » se situe à Vitry-le-François.

	Les Pensées
Capacité d'accueil	5
Nombre d'appartement	5
Nbre de personnes logées sur l'année	5

• Pension de Famille d'Épernay •

• « La cité » •

1. Description du public

Nombre de personnes locataires	23	7 femmes, 16 hommes
Moyenne d'Âge	53 ans	
Nombre de personnes sorties du dispositif	3	1 accès au logement autonome 1 Pension de Famille à Vitry-le-François 1 décès
Nombre de personnes entrées sur le dispositif	3	
Moyenne de temps de présence	5 ans	Moins de 3 ans : 10 résidents De 3 à 6 ans : 5 résidents De 6 à 10 ans : 5 résidents Plus de 10 ans : 2 résidents
Nombre de personnes bénéficiant de mesures de protection	10	7 mesures exercées par l'UDAF, 3 mesures exercées par des mandataires privés
Nombre de personnes bénéficiant d'une aide à domicile	4	ADMR, Adélia, Familles rurales
Nombre de personnes bénéficiant d'un portage de repas	3	ADMR

En 2020, la Pension de Famille a accueilli 23 personnes seules : 7 femmes et 16 hommes, pour une moyenne d'âge de 53 ans.

Elles ont été orientées par le service hébergement du Club de Prévention, mais aussi par les partenaires comme le CMP d'Épernay ou l'EPSM de Châlons-en-Champagne, par les services tutélaires (UDAF), suite à un travail d'accompagnement du dispositif APRIL, par les partenaires (Croix-Rouge) et par une réorientation suite à un bail glissant.

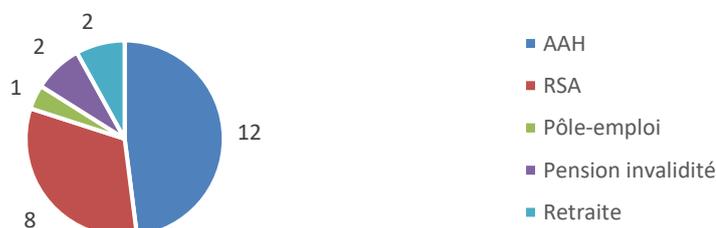
Si 2 personnes sont présentes depuis l'ouverture de la structure en 2010, le temps de présence au sein de la Pension de Famille est en moyenne de 5 ans.

La moitié des locataires bénéficient d'une mesure de protection judiciaire.

Du fait de l'absence de limitation de durée et du vieillissement prématuré de certains résidents, la Pension de famille doit anticiper des sorties vers des structures plus adaptées à leurs problématiques de santé.

2. Les ressources

Type de ressources



Une grande majorité des personnes de la Pension de famille perçoivent les minimas sociaux (12 avec l'Allocation Adulte Handicapé, et 8 avec le RSA). 2 perçoivent de la retraite et 2 des pensions d'invalidité. 1 personne est en emploi salarié et cumule du salaire et de l'AAH.

1 personne bénéficiait quant à lui de l'Allocation de Solidarité Spécifique.

En 2020, les personnes habitant au sein de la Pension de Famille ne sont pas en situation d'endettement. Un seul un locataire présente une dette de redevance ; celle-ci est en train d'être apurée.

3. Les axes de travail proposés pendant l'accompagnement

a. Le logement

Le maintien dans le logement est un domaine travaillé tout au long de l'année.

Les résidents s'acquittent chaque mois d'un montant de redevance qui couvre l'ensemble des frais liés à l'occupation du logement (loyer ; forfait de charges, notamment eau et énergie ; mobilier et prestations).

Au 31 décembre 2020, un résident avait une dette de loyer avec un plan d'apurement respecté.

Bien que l'équipe accompagne les résidents et s'attache à coordonner les interventions extérieures ; des problématiques d'occupation du logement perdurent, voire s'intensifient par le vieillissement prématuré de certains résidents. Nous constatons également que certains résidents présentent des difficultés de repérages spatio-temporels qui nécessitent des interventions humaines pour compenser celles-ci. Ainsi interviennent régulièrement, voire quotidiennement, au sein de 66% des logements, des prestations extérieures de nature diverse : aide à domicile, portage de repas, passage infirmier...

20% des résidents ont besoin d'un soutien plus important sur la tenue du logement et bénéficient d'une aide à domicile pour de l'entretien courant et des déplacements pour les courses alimentaires. Ces temps de présence ont lieu entre 1 et 2 fois par semaine.

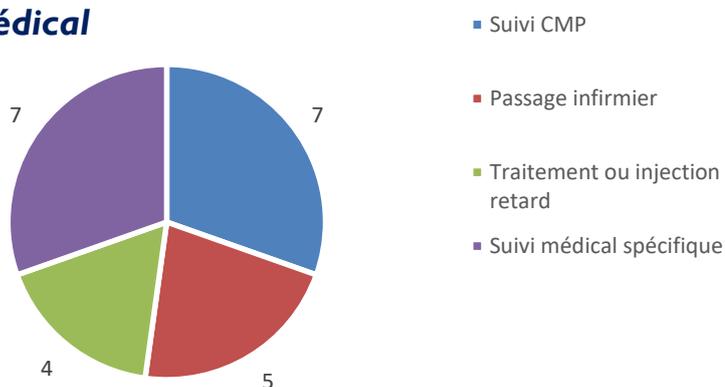
70% ont besoin du soutien du maître de maison et l'animatrice accueillante pour obtenir une bonne tenue du logement. Dans ces logements, l'équipe intervient quotidiennement pour assurer sa mission de vigilance.

b. La santé

Les personnes logées au sein de la Pension de Famille ont toutes une santé fragile. Les parcours de vie chaotiques avec pour la plupart des périodes d'errance contribuent très largement à une lente dégradation soit physique et/ou psychiatrique.

L'accompagnement physique des personnes auprès des professionnels de santé se fait rarement vers leurs médecins généralistes parce que les résidents s'y rendent régulièrement et en autonomie. En revanche, il est fréquent d'effectuer des accompagnements vers les spécialistes (ophtalmologistes, cardiologues etc.).

Médical



L'objectif principal du travail effectué au sein de la Pension de Famille est le maintien dans le logement dans de bonnes conditions. Le parcours de soin est l'un des principaux axes de travail.

Le partenariat développé avec le Centre Médico-Psychologique d'Épernay est à ce titre primordial. Les infirmiers psychiatriques sont en lien réguliers avec leurs patients et tiennent une permanence tous les jeudis. À noter que 30% des résidents en sont des patients réguliers.

30% des résidents ne sont pas en capacité de prendre leurs traitements en autonomie, ils bénéficient d'un passage infirmier soit pour les soins demandés par le CMP, soit pour ceux mis en place par les médecins traitants.

Un tiers des locataires ont des suivis médicaux spécifiques chez des spécialistes.

Une action de prévention concernant les conduites sexuelles à risque devait être menée en partenariat avec la PEPS d'Épernay (Plate-forme d'Éducation et de Prévention pour la Santé) mais la situation sanitaire et les confinements ont empêché la tenue de ces temps collectifs. La PEPS, dans ses objectifs de prévention des risques sur la santé, a organisé 2 séances de dépistages des IST (infections sexuellement transmissibles) au sein de la structure.

c. L'emploi

L'emploi est un domaine très compliqué à travailler car la santé des locataires représente un frein à toute activité professionnelle. Une seule personne est en emploi à durée indéterminée dans le domaine viticole. Cet emploi est adapté au vue de la situation de handicap de la personne.

4. Les temps collectifs

La dimension occupationnelle tient une place importante afin de leur proposer des activités culturelles ou de loisirs. La salle collective est ouverte tous les jours de 9 heures à 22 heures. Des moments conviviaux ont lieu de manière informelle autour d'un café. À ce jour, une soirée par semaine est organisée au sein de la Pension de Famille, généralement autour d'un repas. Des sorties extérieures sont également planifiées : Croisière, Foire Exposition, Festival des artistes de Rue, visites culturelles, activités manuelles, jeux divers (pétanque, jeux de société etc.).



En 2020, nous avons apporté du renouveau et nous avons réfléchi en équipe et avec les résidents à améliorer les lieux communs et à embellir leur lieu de vie. Aujourd'hui, au sein de la pension de famille, nous proposons en moyenne 3 activités par semaine. Pour chaque activité, c'est en moyenne 5 résidents qui participent au dynamisme et à la vie sociale de la structure, sachant que certains ne participent jamais. Nous observons environ 10 personnes sur les 20 qui participent régulièrement à la vie collective de la structure.

Du fait de la crise sanitaire, beaucoup d'évènements, comme par exemple le séjour, ont été annulés. Heureusement, d'autres évènements marquants ont pu rendre cette année plus facile à vivre pour les résidents. Un repas collectif par mois a pu avoir lieu au sein de la pension de famille avec une vigilance sur le respect des règles sanitaires.

La salle télé est devenue une salle d'art plastique. L'installation d'un « baby-foot » a été effectuée dans cette salle. La télévision, ainsi que la bibliothèque seront déplacées dans la salle collective, pour gagner de l'espace et pour faciliter leur utilisation.

Différentes sorties culturelles ont pu être organisées :

- Lundi 14 juillet 2020 : visite du familistère de Guise avec un guide, ainsi que les ruines du château, avec une vue imprenable sur la ville.
- Du 16 au 18/09/20 : Festival des artistes de rue à Châlons-en-Champagne sur 3 jours. Les résidents intéressés ont pu profiter et même participer collectivement aux spectacles proposés par chaque artiste.
- 29 juillet : Croisière sur la Marne suivie d'un goûter au bord de l'eau, un couple de la pension de famille a décidé d'y retourner seuls ensuite.

Familistère de Guise



- Septembre : Sortie à la bourse aux livres de Tiqueux qui a permis aux résidents de remplir la bibliothèque de la pension de famille et chacun est reparti avec un livre ou un cd.

Plusieurs fêtes au sein de la pension de famille ont eu lieu mais nous avons dû faire plusieurs groupes lorsque nous étions trop nombreux.



Préparation du repas du nouvel an

Pendant toute la période de fêtes de fin d'année, le cinéma est venu aux résidents, la salle collective bénéficie maintenant d'un écran en toile et d'un vidéoprojecteur. Les résidents étaient enthousiastes et nous avons pu partager, tous ensemble, café, gâteaux et autres amuses bouches devant le film que les résidents avaient choisi.

5. Les faits marquants de l'année

L'épidémie de Covid-19 et les restrictions gouvernementales mises en place ont fortement impactées la vie de la structure. Sur l'année 2020, nous n'avons eu qu'une suspicion de COVID 19 parmi les résidents.

Les confinements successifs ont eu un impact sur le bien-être et la santé mentale de certains locataires. Nous avons pu remarquer des périodes d'anxiété par rapport à cette privation de liberté et des difficultés à comprendre et à respecter les règles sanitaires mises en place. Les conséquences psychologiques sont particulièrement visibles sur au moins 2 personnes qui ont des pathologies psychiatriques assez importantes.

Bien que le port du masque semble peu à peu entrer dans les habitudes, les pensionnaires ont dans l'ensemble une insouciance voire une inconscience des impacts sanitaires et peuvent paraître parfois assez éloignés de la réalité. L'équipe discute beaucoup avec les personnes afin qu'elles respectent les gestes barrière afin d'éviter une mise en danger.

Même si nous sommes en lien permanent avec les personnes qui gravitent autour de la situation des locataires (curateurs, infirmiers, aide à domicile...), il est programmé une fois par an un bilan avec la personne et les partenaires afin de faire le point sur la situation et de travailler les axes de travail et les objectifs pour l'année qui vient. Ces rencontres ont été perturbées par les confinements et 12 ont dû être annulées à cause des directives professionnelles des salariés du Club et des partenaires par rapport aux restrictions sanitaires.

Les activités collectives ont également été fortement impactées. Elles ont été complètement annulées lors des confinements et ont dû être adaptées au contexte de distanciation et au nombre de participants. Le séjour 2020 prévu en juin dans le Loir et Cher a été annulé et sera reporté en 2021. Deux groupes d'expression ont été organisés sur l'année, les autres sont pour le moment suspendus.

Les locataires et les professionnels de la structure ont eu à déplorer un décès au mois de juin. Il a été d'autant plus lourd à porter qu'il fait suite à deux autres décès en 2019.

6. Perspectives 2021

- Le séjour qui devait avoir lieu cette année a été reporté à juin 2021.
- Un projet livret d'accueil avec une vidéo de présentation de la pension de famille à destination des futurs résidents et avec la participation de TCB et de quelques résidents actuels. Ce projet va se faire avec la pension de famille de Vitry-le-François.
- Une réalisation artistique sur les murs de la Pension de famille pour embellir les lieux, distraire et sensibiliser les résidents à l'art « projet Graff ».
- Participation au festival de l'écrit avec les médiathèques du territoire et la pension de famille de Vitry le François.
- Compte tenu du vieillissement du public, un travail autour de cette problématique sous la forme d'une formation serait pertinent.

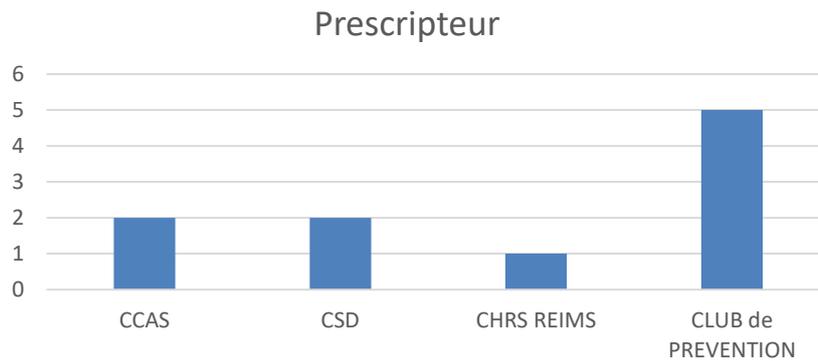
• Pension de Famille de Vitry-le-François •

• « Les Pensées » •

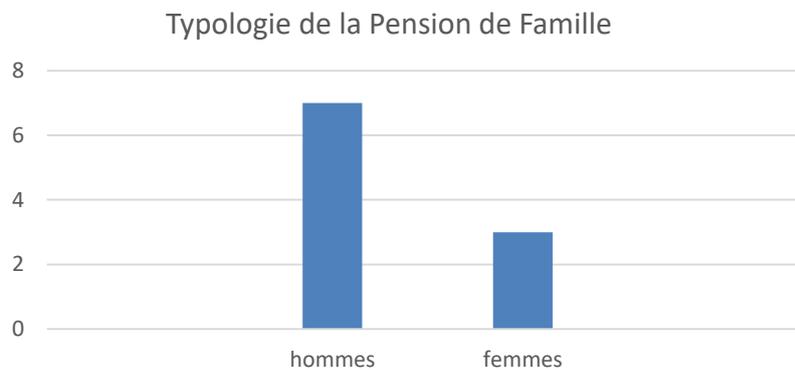
1. Présentation du public

La Pension de Famille dispose de 10 logements de type F2 et d'une loge composée d'un espace collectif, une buanderie, de bureaux et d'une salle de réunion pour les partenaires.

Les orientations, après la validation du SIAO, proviennent des partenaires suivants : 2 personnes par le Centre Communal d'Action Sociale de Vitry-le-François, 2 personnes par la Circonscription de la solidarité Départementale de Vitry-le-François, 1 par un CHRS de Reims et 5 personnes par le Club de Prévention ont été accompagnées pour leur orientation à la Pension de Famille « les Pensées » de Vitry-le-François.

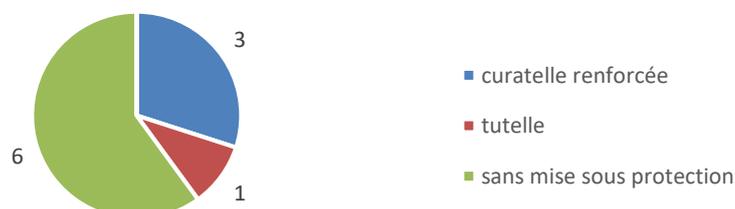


En 2020, la typologie des résidents au sein de la structure étaient de 3 femmes et 7 hommes. La moyenne d'âge est de 42 ans, le plus jeune résident avec 28 ans et le plus âgé avec 54 ans. Le taux d'occupation de la Pension de famille était de 87% en 2020.

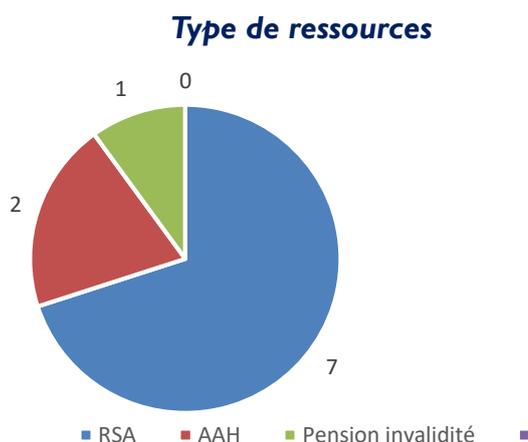


2 résidents étaient sous curatelle renforcée portée par l'UDAF et une curatelle renforcée par un mandataire privé. Un résident en tutelle portée par l'UDAF.

Mise sous protection



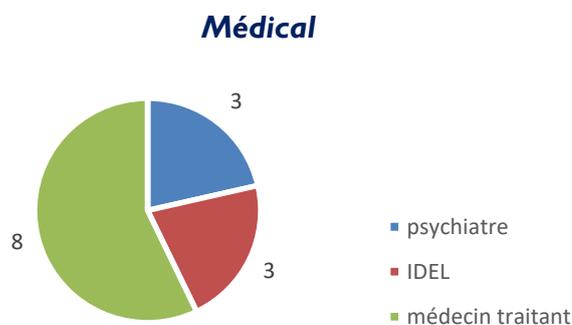
7 résidents percevaient le revenu de solidarité active (RSA), 2 l'Allocation Adulte Handicapée (AAH) et une personne cumulait l'AAH avec une Pension d'Invalidité.



6 résidents sont arrivés à la Pension de Famille avec des dettes, dont 3 avec des dettes locatives et 3 dossiers Banque de France.

a. Aspect médical

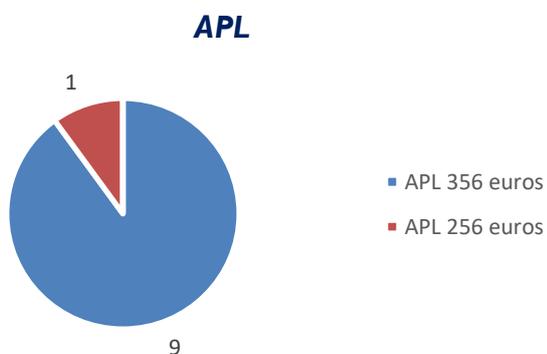
À la Pension de famille « les Pensées » en 2020, 3 personnes bénéficiaient d'un suivi avec un psychiatre (2 au CMP de Vitry-le-François et 1 à la Maison de Merfy), et 3 personnes avaient une infirmière libérale avec un passage quotidien à leur domicile. 80% des personnes résidant à la Pension de Famille « Les Pensées » ont un médecin traitant sur le secteur ou aux alentours.



b. La gestion locative

Le public de la Pension de Famille a le statut de locataire. Lors de son entrée, chaque résident possède un titre d'occupation ouvrant droit aux Allocation Personnalisée au Logement. Un État des Lieux d'entrée est alors effectué, une caution est demandée et le dossier d'Allocation Personnalisée au Logement est déposé.

L'Allocation Personnalisée au Logement est perçue à la hauteur de 352 euros pour 9 résidents et 256 euros pour un résident. Ces dernières sont calculées en fonction de leurs ressources.



Le couple d'hôte de la résidence :

Un couple d'hôtes composé d'une maîtresse de maison et d'un travailleur social proposent aux personnes accueillies des animations et activités qui rythment la vie collective et permettent aux résidents isolés de renouer des liens sociaux.

Le couple d'hôtes veille à garantir le respect de la vie privée, de l'intimité et de la sécurité de chaque résident.

Dans le cadre de l'accompagnement proposé, le couple d'hôtes est amené à se rendre régulièrement dans les logements. De manière générale, les professionnels ne pénètrent pas dans l'appartement sans la personne hébergée ou son accord.

La Pension de Famille « Les Pensées » a pour finalité de permettre aux personnes seules d'accéder ou de retrouver une autonomie personnelle et sociale. Les objectifs définis par les hôtes sont :

- Une aide à l'ouverture des droits ou à leur continuité (CSS, RSA, Pole Emploi, ...)
- L'appropriation du logement et son entretien.
- Une aide à l'accès à la santé (orientation vers le droit commun, prévention, ...)
- Un accès à la culture, aux loisirs (activités collectives, orientation vers des associations, ..)
- Un soutien à la parentalité
- L'ouverture vers l'extérieur et l'exercice à la citoyenneté.
- Une synthèse annuelle au minimum est mise en place avec l'ensemble des partenaires et le résident. Elle permet d'ajuster et de coordonner l'accompagnement des partenaires aux besoins du résident.

Un travail en partenariat est effectué avec la CSD, CCAS, Bailleurs, Infirmiers libéraux, Association d'Aides à la Personne, CLIC et mandataires judiciaires.

c. Modalités d'intervention dont impact COVID

Lors de la crise sanitaire liée à la COVID 19 :

- Des appels quotidiens ont été effectués auprès des personnes pour s'assurer de leur bien-être et aussi maintenir le lien. Les mesures gouvernementales ont été expliquées de nombreuses fois par téléphone aux personnes.
- Des personnes accompagnées ont pu participer au Festival de l'Écrit, une personne a été lauréate.
- Lors de la période de confinement, des achats alimentaires ont été effectués pour certaines personnes par les professionnels. Des appels quotidiens ont été émis auprès des personnes pour s'assurer de leur bien-être physique et psychologique et aussi maintenir le lien.

d. Constats/analyse par rapport aux différentes problématiques repérées

Quelques orientations sont inadaptées à une Pension de Famille. Le dossier SIAO ne reflète pas la situation factuelle de la personne.

Les problématiques rencontrées sont le refus de soin, l'addictologie, la violence et les conflits verbaux d'où l'importance d'un partenariat très étroit autour de la santé.

Une personne a quitté la Pension de Famille pour partir vivre chez un tiers. La sortie a été travaillée en amont avec les partenaires, afin de trouver l'orientation la plus adaptée à sa situation.

Ouverte seulement depuis septembre 2019, et suite à la crise sanitaire de la COVID 19, la Pension de famille a du stoppé le dynamisme et l'élan impulsé et nécessaire pour les activités collectives et le séjour, ce qui a manqué au public pour créer de l'appartenance et favoriser le lien.

La disposition des appartements et de la loge (bureaux et collectifs) est un point négatif, pour la facilité d'accès pour les résidents les plus éloignés de celle-ci. Une sensation d'insécurité et d'éloignement peut être ressentie par les résidents.

La mixité du public avec des locataires Vitry Habitat et des personnes venant d'autres dispositifs peut engendrer des questionnements (par aux redevances, règlement de fonctionnement, etc.).

L'espace collectif est trop petit pour recevoir l'ensemble des résidents.

e. Commentaires sur les orientations et les sorties

Les problématiques rencontrées à l'arrivée de chaque résident sont nombreuses et variées. Ils peuvent relever de problèmes addictifs, d'années d'errance, d'expulsions locatives, de mauvaise gestion du budget etc.

Un accompagnement adapté à chaque problématique a été proposé et personnalisé à chaque résident :

- Pour l'accès au soin, en les orientant vers un médecin traitant, un dentiste, le CSAPA, le gynécologue, le CMP, le psychologue, etc. C'est un axe majeur de l'accompagnement.
- Pour l'accès à l'emploi avec l'inscription et l'actualisation sur Pôle Emploi, ou encore l'accompagnement à l'emploi. Ce n'est pas toujours une priorité pour ce public.
- Pour l'accès au droit commun avec l'accompagnement au CCAS, l'actualisation RSA ou la mise sous protection. À prioriser sur toutes les actions internes.

Les personnes de la Pension de Famille sorties sont parties vivre chez un tiers. Les sorties ont été travaillé en amont, avec les partenaires afin de s'assurer de la solidité du projet de la personne pour qu'elle ne se retrouve pas en difficulté.

f. Les perspectives de travail

Les hôtes vont mettre en place dès que la situation sera possible des actions collectives, séjours, et la participation au festival de l'écrit, pour recréer du lien entre les résidents.

Poursuivre le travail collaboratif avec la Pension de Famille « La cité » d'Épernay autour de projets communs : livret d'accueil, séjour, etc.



• Résidence Accueil de Vitry-le-François •

• « Les Pensées » •

I. Présentation de la Résidence Accueil

Une convention de partenariat entre le secteur psychiatrique et notre résidence Accueil a été signée. Aussi, comme toutes les autres résidences accueils, un certificat de stabilité est à fournir par le médecin psychiatre à l'entrée. La continuité des soins au sein du Centre Médico Psychologique (CMP) est obligatoire. C'est le SIAO qui valide l'entrée.

Toutes les personnes logées à la résidence accueil présentent des pathologies psychiques diagnostiquées et stabilisées.

Les documents administratifs demandés le jour de l'entrée en Résidence Accueil sont un dossier papier de demande d'APL montés, un certificat de stabilité par le médecin psychiatre, une assurance habitation à jour et le règlement de la caution.

La Résidence Accueil dispose de 5 logements de type F2 et d'une loge composée d'un espace collectif, d'une buanderie, de bureaux et d'une salle de réunion pour les partenaires.



2. La typologie du public

En 2020, la typologie résidant au sein de la résidence accueil « Les Pensées » était de 5 hommes. La moyenne d'âge est de 44 ans, le plus jeune résident avec 26 ans et le plus âgé avec 62 ans. Le taux d'occupation de la résidence en 2020 était de 98,3%.

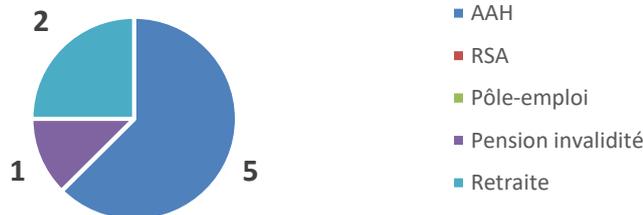
Mesures de protection :

Les 5 résidents étaient sous curatelle renforcée portée par l'UDAF ou l'ATI. Aucun résident n'avait de dette à l'entrée.

Les ressources :

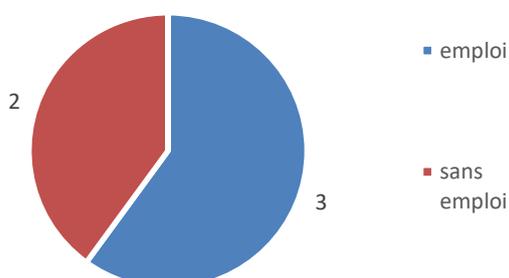
En 2020, les 5 résidents percevaient tous l'AAH. Une personne percevait en complémentarité une pension d'invalidité et un salaire. Deux autres résidents étaient aussi salariés, puis ont pu accéder à une retraite au 01/07/2020. Ces 3 résidents travaillent en milieu protégé.

Type de ressources

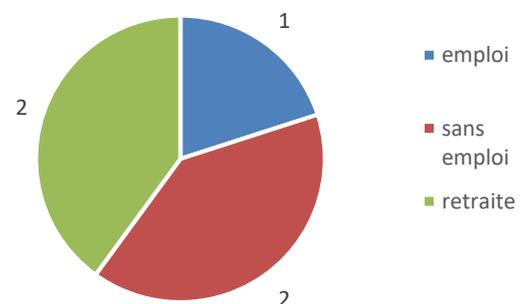


L'emploi :

Emploi du 01/01/2020

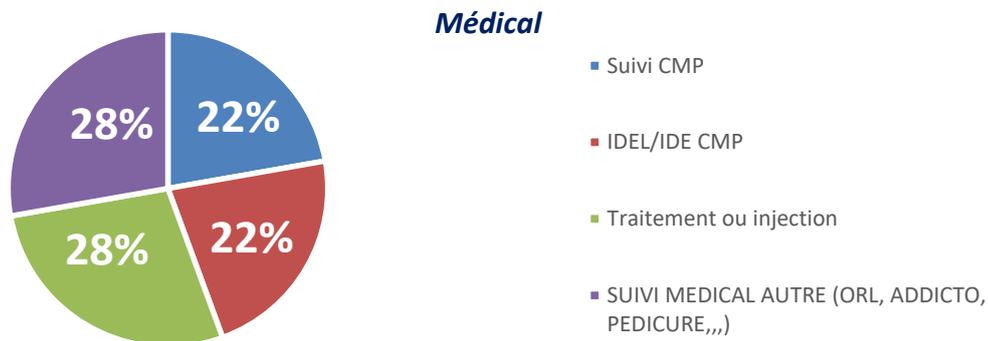


Emploi au 31/12/2020



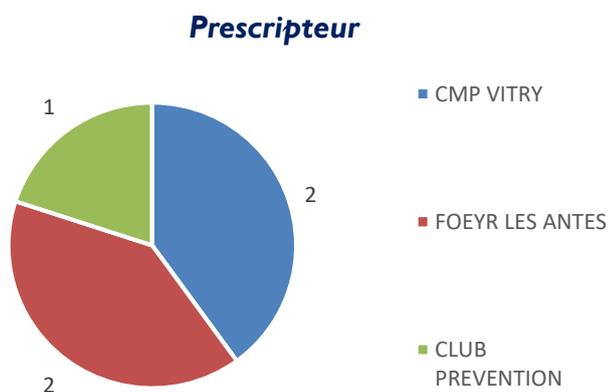
La santé :

Quatre résidents bénéficiaient d'un suivi mensuel avec un médecin psychiatre au CMP de Vitry-le-François, mais aussi d'un suivi par une infirmière du CMP à domicile, 2 fois par semaine minimum. Ces cinq résidents avaient un traitement quotidien et des soins.



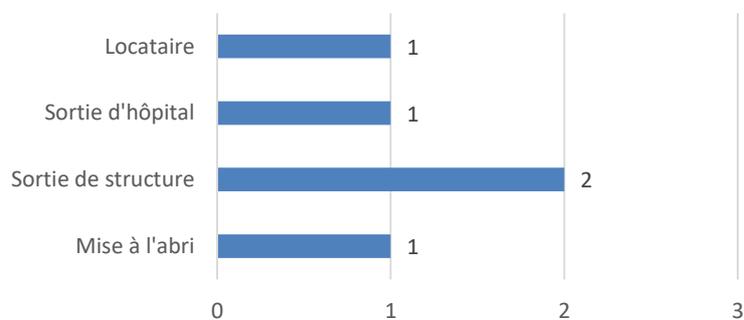
Les prescripteurs :

Les prescripteurs accompagnant les personnes dans le montage du dossier SIAO sont 2 orientations par le CMP de Vitry-le-François, 2 orientations par le FOYER des Antes et 1 par le Club de Prévention.



Les hébergements antérieurs des résidents de la résidence accueil « Les Pensées » étaient un logement autonome (1), une sortie d'hôpital (1), deux sorties de structures (2) et une mise à l'abri(1).

L'hébergement antérieur :



3. **Modalités d'intervention dont impact COVID**

La Résidence Accueil « Les Pensées » a pour finalité de permettre aux personnes seules d'accéder ou de retrouver une autonomie personnelle et sociale. Les objectifs définis par le couple d'hôtes sont :

- Une aide à l'ouverture des droits (CSS, RSA, ...)
- L'appropriation du logement et la régularité de son entretien
- Une aide à l'accès à la santé (orientation vers le droit commun, prévention, ...)
- Un accès à la culture, aux loisirs (activité collectives, orientation vers des associations, ..)
- L'ouverture vers l'extérieur et l'exercice à la citoyenneté.
- une synthèse annuelle au minimum est mise en place avec l'ensemble des partenaires et le résident. Elle permet d'ajuster et de coordonner l'accompagnement des partenaires aux besoins du résident.

Le couple d'hôtes assure l'animation et la régulation de la vie de la résidence.

Lors de la crise sanitaire liée à la COVID 19 :

- Un lien avec le CMP a été maintenu, pour préserver les ateliers et le suivi psychique des résidents.
- Des appels quotidiens ont été effectués auprès des personnes pour s'assurer de leur bien-être physique et psychologique et aussi maintenir le lien.
- Les mesures gouvernementales ont été expliquées de nombreuses fois, par téléphone, aux personnes.
- Des personnes accompagnées ont pu participer au Festival de l'Écrit.
- Lors de la période de confinement, des achats alimentaires ont été avancés pour certaines personnes par les professionnels.

4. **Constats/analyse par rapport aux différentes problématiques repérées**

Quelques orientations sont inadaptées à une Résidence Accueil. Le dossier SIAO ne reflète pas la situation factuelle de la personne.

Les sorties doivent être travaillées en amont avec les partenaires afin de trouver une orientation adaptée à la personne et avec cette dernière.

La résidence accueil étant ouverte depuis septembre 2019, la crise sanitaire de la COVID 19 a stoppé l'élan souhaité pour les activités collectives et de séjour.

Sur Vitry-le-François, l'accès au soin est difficile. En effet, il est compliqué de trouver un médecin traitant qui accepte de nouveaux patients. En 2020, seul 20% des résidents avaient un médecin traitant déclaré.

5. **Partenariat**

Un travail en partenariat est effectué avec le CMP, CCAS, Bailleurs, Infirmiers libéraux, Association d'Aides à la Personne, CLIC, mandataires judiciaires et SAVS.





Descriptif du dispositif

APRIL est un dispositif de prévention de lutte contre les expulsions locatives. Il peut intervenir à tous les stades du recouvrement de l'impayé de loyer (précontentieux et contentieux) ainsi que pour solutionner des troubles du voisinage et de l'occupation. Il repose sur un accompagnement social s'orientant vers la **reprise des paiements de loyers et la sécurisation des parcours** des locataires en difficulté dans leur logement.

Le recours à APRIL répond à la nécessité d'adapter la stratégie d'accompagnement aux ménages pour qui un accompagnement de droit commun n'est pas possible.

Le Public :

Le public orienté ne doit pas être connu ou être en lien avec l'organisme logeur ni accompagné par des travailleurs sociaux. Les locataires orientés sont en situation d'impayé de loyer ou présentent des troubles de l'occupation du logement comme des troubles du voisinage ou un défaut d'entretien ou d'hygiène du logement.

Dans le cas où la personne était connue d'un service social d'Épernay, le travailleur social de la CSD ou du CCAS tentera de la recontacter/ convoquée avant une orientation sur ce dispositif.

Les Partenaires :

Plurial Novilia, Foyer Rémois, la CSD et le CCAS d'Épernay.



L'orientation :

Elle est décidée lors d'un comité mensuel d'orientation et de suivi partenarial des mesures d'accompagnement lié au logement (COSPALL) où sont réunis bailleurs et partenaires sociaux.

APRIL vient compléter les autres dispositifs de droits communs et ne se substitue à aucun. Il s'agit d'un moyen d'aller vers le public non connu ou ne répondant pas aux sollicitations pour l'amener vers le droit commun.

En plus de ce comité mensuel, le SILS réunit une fois par mois l'ensemble des partenaires afin d'évoquer chacune des situations suivies, il s'agit du Comité de Suivi Organisationnel. C'est lors de ce comité que sont étudiées chacune des différentes situations, et que sont décidées les mises en veille et les sorties des ménages du dispositif APRIL.

Comment :

Une démarche « d'Aller Vers », un accompagnement physique de proximité, une orientation ou une réorientation vers les dispositifs de droits communs.

La visite à domicile est le mode de rencontre choisi pour entrer en relation avec les familles.

Des horaires souples sont mis en place en soirées et les week-ends pour correspondre au mieux aux horaires des familles qui travaillent.

Les éducateurs relancent les familles jusqu'à l'adhésion et pour la reprise du lien. Un « déclic » qui peut se passer plus tard, à différents stades de la procédure.

Volume de l'accompagnement :

42 familles ont été accompagnées en 2020.



Orientations étudiées lors du COSPALL en 2020

	Total demandes d'accompagnement	Entrées sur April
Plurial Novilia	35	15
Foyer Rémois	11	2
CSD	12	10
Total	58	27

Entre janvier et décembre 2020, sur les 58 ménages orientés sur un dispositif d'accompagnement, 27 familles sont entrées dans le dispositif APRIL.

Sur ces 27 orientations, 3 ménages ont déjà pu bénéficier par le passé du dispositif APRIL.

Comparatif du dispositif APRIL sur plusieurs années

2016	2017	2018	2019	2020
48 ménages en file active	48 ménages en file active	64 ménages suivis dont 35 sur 2017/2018	26 ménages suivis en file active Arrêt des orientations en septembre	27 orientations COSPALL + 15 reprises 2019 = 42

Nombre de ménages orientés par mois du 1er janvier au 31 décembre 2020

Les orientations mensuelles sont très variables allant de 2 à 8 par mois :

Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec
2	3	0	0	0	8	0	0	3	2	5	4

Il est à noter qu'en raison de l'apparition du virus Covid-19, un confinement total a été décidé par le gouvernement pour la période allant du 17 mars au 10 mai 2020. Durant cette période, aucun COSPALL n'a eu lieu, et toutes les demandes devant être étudiées ont été mises en attente, ce qui explique une absence d'orientations.

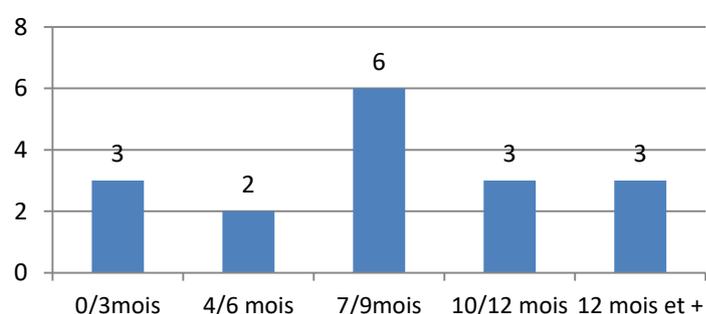
Le COSPALL a repris le 16 juin 2020.

Nombre de ménages suivis par mois du 1er au 31 décembre 2020 :

jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	Aout	sept	oct	nov	déc
16	19	18	18	18	26	20	19	19	16	21	25

20 ménages sont en moyenne suivis dans la file active (situations en cours et en veille) pour 1 ETP éducatif.

Durée d'accompagnement :



La durée moyenne d'accompagnement est de 9 mois. Il est nécessaire de relativiser cette moyenne puisque certaines situations complexes et très dégradées socialement dépassent les 6 mois d'accompagnement.

Concernant plus particulièrement les nouvelles orientations de l'année

16 locataires sur les 27 nouvelles orientations sont encore liés à l'organisme logeur par un contrat de bail. Il est toutefois essentiel de souligner que 7 locataires sur 16 sont assignés au tribunal dans le cadre de la mesure d'expulsion engagée à leur rencontre.

11 locataires sur les 27 orientations ont reçu un commandement de quitter les lieux soit 40%.

- 66% des orientations = 11 commandements de quitter les lieux + 7 locataires assignés au tribunal sur 27 nouvelles orientations

Force est de constater que plus de 66% des ménages orientés se situent à un stade avancé de la procédure d'expulsion. Cela peut expliquer le montant de la dette locative à l'entrée du dispositif :



Enfin, la particularité en 2020 se situe aussi sur l'orientation des ménages du parc locatif privé. 5 familles ont été orientées par la CSD.

Arpentage :

Si le mode de rencontre privilégié est la visite à domicile, les éducateurs déposent aussi leur carte de visite et/ou tentent des mises en lien par téléphone ou mail.

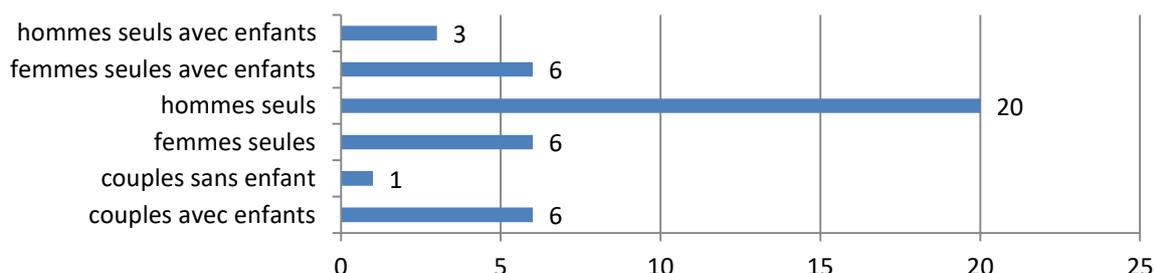
Il faut en moyenne 3 visites à domicile pour entrer en contact avec les personnes orientées.

Il est précisé que sur les 42 personnes suivies/orientées sur le dispositif APRIL, 3 personnes ont rendu leur logement (bailleurs privés) avant rencontre.

8 personnes n'ont pas été rencontrées au 31 décembre 2020, dont deux pour qui l'arpentage s'effectue depuis 6 mois. Quant aux 6 ménages restants, ils ont été orientés sur le dispositif en fin d'année. Pour les 2 personnes jamais rencontrées, elles sont connues des services sociaux pour avoir des problèmes d'ordre psychologique ce qui explique la poursuite de l'arpentage.

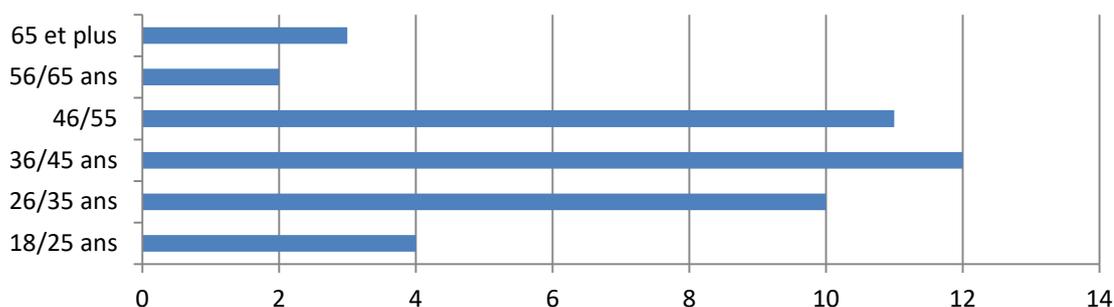
TYPLOGIE DES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS :

Compositions familiales :



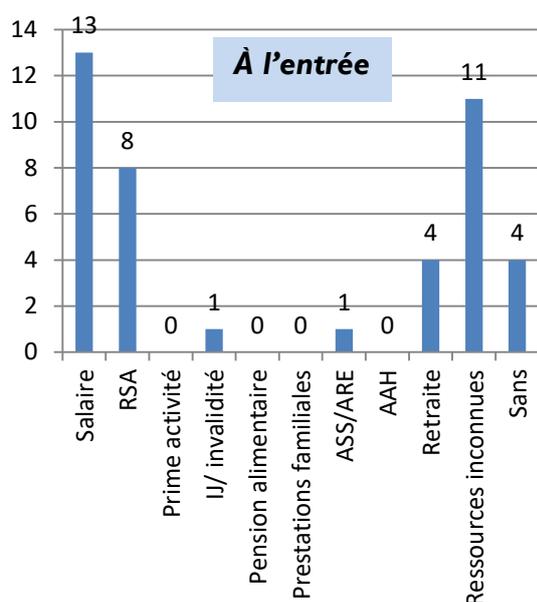
Il est observé que la plupart des personnes accompagnées sont des hommes avec ou sans enfants, soit environ 49%.

Âges :



Plus de 55% des personnes suivies ont moins de 45 ans.

Ressources à l'entrée / Ressources à la sortie



Nous pouvons observer que 4 ménages sont sans aucune ressource à l'entrée dans le dispositif. Les raisons sont diverses : non recours aux droits, perte d'emploi, maladie, perte du droit de séjour, rupture de droits.

Les personnes ayant des ressources liées à une activité professionnelle ont pour la plupart des revenus stables, soit 8 personnes en CDI à l'entrée. Pour le reste, il s'agit de missions d'intérim, de CDD ou contrats saisonniers.

En raison des deux confinements vécus en 2020, les personnes travaillant en CDD ou autres contrats précaires notamment dans le domaine de la restauration se sont retrouvées sans emploi.

Comme indiqué plus haut, les ressources de 11 ménages n'ont pu être connues avant la fin de l'année 2020 (rendu du logement avant rencontre, arpentage en cours).

Les droits à la prime d'activité ont été ouverts pour 3 salariés, et les droits aux prestations familiales ouverts pour deux personnes ayant cessé leur activité professionnelle (fin de contrat saisonnier).

Une personne sans ressources est sortie du dispositif pour non adhésion.

L'accompagnement :

Il est précisé qu'en 2020 une seule famille a été orientée pour troubles de voisinage. Ce ménage a pu quitter son logement avant notre rencontre.

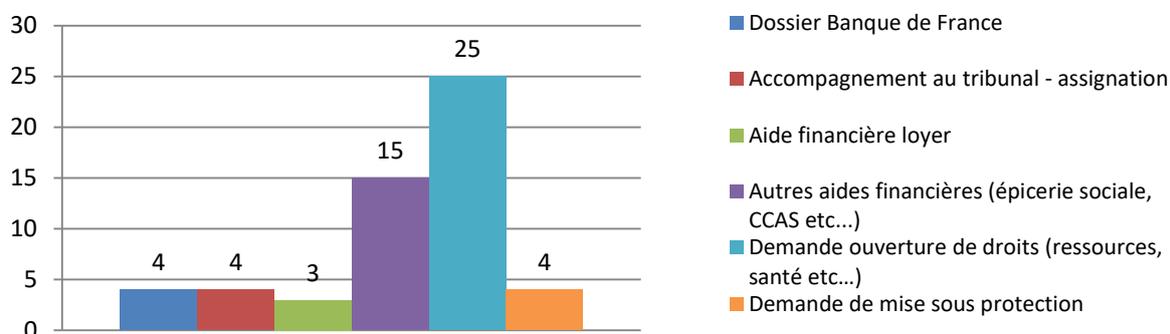
Aucune orientation n'a été décidée pour un autre trouble de l'occupation lié à une difficulté de voisinage ou pour défaut d'entretien du logement.



Les grands domaines d'intervention :

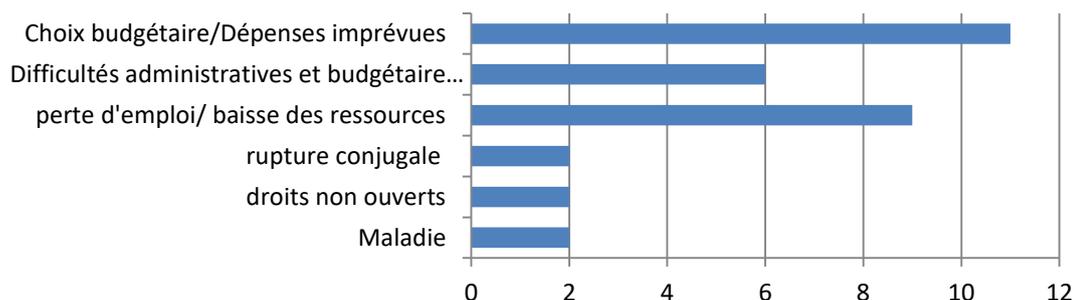
- **Travail budgétaire** : Prioriser le paiement du loyer et soutenir le budget. Cela suppose de faire un état des lieux des dettes et parfois de déposer un dossier de surendettement. Pour les personnes vulnérables, des signalements sont envoyés au Procureur en partenariat avec les autres services sociaux. Comme les années passées, l'accompagnement APRIL repose principalement sur un travail budgétaire global, qui s'est complexifié cette année avec la crise sanitaire.
- **Ouverture des droits** : le soutien budgétaire passe en premier lieu par l'accès aux droits. Pendant cette année, l'ouverture des droits ou le maintien des droits a représenté un axe de travail majeur du fait des pertes de droits pour motif d'absence de présence en France (personnes bloquées à l'étranger), la perte d'emploi et l'ouverture de nouveaux droits. Pour la 1ère fois, nous avons contesté des décisions de la CAF, du RSA et de Pôle Emploi.
- **Travail dans le logement** : occupation du logement, économie d'énergie, droit et devoirs du locataire, souscription de l'assurance habitation, hygiène, gestion du bruit.
- **Relais et Orientation** : un accompagnement gradué qui vise l'autonomie des familles et permet le retour vers les dispositifs des droits communs (CCAS, CSD, CLIC)
- **Remise en lien avec le bailleur**

Principaux accompagnements réalisés :



Causes principales de la situation de précontentieux et de contentieux :

Pour les ménages accompagnés, l'impayé de loyers s'explique souvent par une priorisation du budget sur d'autres dépenses que le loyer ou des dépenses imprévues (régulation de charges, rappel d'impôts, réfrigérateur en panne etc.). Viennent ensuite des pertes de ressources et/ou d'emploi puis des difficultés administratives et budgétaires.



Le problème de priorisation budgétaire concerne 11 familles suivies.

Les changements de statuts récurrents que connaissent les personnes accompagnées (chômage, salaire, maladie...) engendrent des difficultés administratives et des baisses de revenus qui rendent la gestion budgétaire difficile. Cela est sans compter sur le virus Covid-19 qui a pu engendrer des pertes d'emplois (CDD non reconduit, emplois de la restauration condamnés etc.).

L'augmentation de la durée de l'accompagnement s'explique aussi par une dégradation importante de la situation des personnes orientées que ce soit du fait d'une difficulté de gestion administrative et financière, ou par un montant important de la dette locative ne permettant pas de mettre en place des reprises de règlements rapidement.

Il est rappelé aussi que les personnes orientées sur APRIL ont rompu tout contact avec les travailleurs sociaux et les partenaires, et qu'il n'est pas toujours aisé de les réorienter relativement rapidement vers le droit commun.

Accompagnement des familles dans la procédure (dossiers en cours et dossiers sortis) :

	Accord de règlement (bailleur)	Délais Paiement (jugement)	Protocole Borloo	Reprise des paiements	Nouveau bail	Expulsés
Plurial Novilia	6	2	4	17	2	0
Foyer Rémois	0	0	0	0	0	0
Bailleurs privés	0	-	0	0	0	0
TOTAL	6	2	4	17	2	0

Le nombre de démarches effectuées avec les familles dont le logement appartient à un bailleur privé n'est pas significatif en 2020. Quatre familles sur cinq avaient rendu leur logement avant notre rencontre. Seule une famille a pu être rencontrée mais n'a pas été accompagnée car elle aussi avait rendu le logement pour lequel nous avons été saisis.

En ce qui concerne le Foyer Rémois, seule deux demandes d'orientations sur le dispositif APRIL ont abouti. L'accompagnement ayant démarré en fin d'année 2020, les familles n'ont pu être rencontrées.

Pour 2 familles, un accord de paiement ou un protocole va être prochainement signé car elles ont repris le paiement des loyers. Ces familles ont été orientées récemment sur le dispositif et il convient de travailler le budget afin de convenir d'un plan d'apurement de la dette.

Aussi, nous avons accompagné une famille pour mettre en place le prélèvement automatique, ce qui a soldé sa dette en une mensualité.

Situation des ménages sortis :

17 familles sont sorties du dispositif APRIL entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020.

accompagnement non abouti	expulsion	0
	reprise du logement	0
	non adhésion	3
	Logement rendu avant rencontre	3
autres solutions	aide au rendu de logement	2
	mutation	0
	relais partenaires	4
	intermédiation locative/résidence sociale	0
maintien dans le logement	arrêt des troubles de voisinage	0
	bail résigné	2
	dette soldée	4
	paiements réguliers	7

Sur les 17 familles sorties du dispositif, 3 n'ont pas trouvé d'issue positive faute d'adhésion et 2 personnes ont rendu leur logement avec notre soutien (retour en famille, budget non tenable).

3 personnes n'ont pas été rencontrées : logement rendu entre le moment où le dossier a été présenté en COSPALL et le moment où il est entré dans le dispositif APRIL. Aucune expulsion n'a été décidée, et il n'y eu aucune reprise Beteille.

12 familles sur 17 ont vu leur situation s'améliorer, ce qui représente **plus de 70% de sorties positives**.

Perspectives 2021 :

Le dispositif APRIL Épernay a débuté avec le bailleur Plurial Novilia ; un travail partenarial s'est mis en place avec le service contentieux et le service social de ce bailleur et le Club de Prévention. Cette organisation va être dupliquée avec le Foyer Rémois.

Le passage de relais APRIL vers le droit commun doit être amélioré soit en renforçant les interventions sociales de la CSD ou du CCAS au cours de l'accompagnement ou soit avec la mise en place de mesure d'accompagnement dans le logement comme l'ASLL.

Nous allons continuer à être force de proposition pour que la spécificité du dispositif APRIL soit reconnue par l'ensemble des partenaires présents lors des comités COSPALL et CSO.

• **APRIL Reims** •



Descriptif du dispositif

APRIL est un dispositif de prévention de lutte contre les expulsions locatives. Il peut intervenir à tous les stades du recouvrement de l'impayé de loyer (précontentieux et contentieux) ainsi que pour solutionner des troubles du voisinage et de l'occupation. Il repose sur un accompagnement social s'orientant vers la **reprise des paiements de loyers et la sécurisation des parcours** des locataires en difficulté dans leur logement.

Le recours à APRIL répond à la nécessité d'adapter la stratégie d'accompagnement aux ménages pour qui un accompagnement de droit commun n'est pas possible.

Le Public :

Le public orienté ne doit pas être connu ou être en lien avec l'organisme logeur ni accompagné par des travailleurs sociaux. Les locataires orientés sont en situation d'impayé de loyer ou présentent des troubles de l'occupation du logement comme des troubles du voisinage ou un défaut d'entretien ou d'hygiène du logement.

Les Partenaires :

Plurial Novilia, Foyer Rémois, Reims Habitat, CSD, CCAS et la CAF.



L'orientation :

Elle est effectuée lors d'un comité de suivi mensuel, 9 réalisés sur les 11 programmés, où sont réunis bailleurs et partenaires sociaux. Deux comités ont été annulés lors du premier confinement.

APRIL vient compléter les autres dispositifs de droits communs et ne se substitue à aucun.

Volume de l'accompagnement :

Orientation lors du comité de suivi

	Total des orientations	Entrée sur APRIL	Familles réorientées vers le bailleur ou la CSD	2 ^{ème} proposition d'orientation sur APRIL
Total des orientations	152	110	42	23

152 ménages orientés sur le dispositif en 2020 dont 110 sont entrés sur APRIL et 58 sont sortis du dispositif au cours de l'année 2020.

65 ménages suivis par mois en moyenne en file active et en veille (pour 2 ETP).

Nombre de ménages suivis par mois de janvier à Décembre 2020

Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
67	84	72	72	90	86	64	72	77	70	57	60

Le dispositif APRIL a pris fin en août 2020. Faute de certitude concernant la poursuite du dispositif, les orientations ont été freinées sur les mois d'octobre, novembre et décembre.

Modalités d'interventions :

- Une démarche d'aller vers,
- un accompagnement physique, de proximité,
- une orientation ou réorientation vers les dispositifs de droits communs.
- un accompagnement autour des troubles du voisinage (bruits, hygiène, occupation...).

La visite à domicile est le mode de rencontre choisi pour entrer en relation avec les familles.

Horaires souples : soirées, week-end (qui correspondent mieux aux horaires des familles qui travaillent).

Relance des familles jusqu'à l'adhésion et pour la reprise du lien (déclic qui peut se passer plus tard, à différents stades de la procédure).

Stratégie élaborée avec le bailleur pour mobiliser la famille.

245 tentatives de visites pour la rencontre en 2020 soit **95 % de rencontres**. Il y a une légère baisse dans le nombre de tentatives par rapport à 2019 qui peut être expliquée par le confinement et l'absence d'orientation pendant 2 mois. Il est à noter que le confinement a facilité les rencontres, les gens étant plus présents au domicile.

Il y a eu **153** visites à domicile nécessaires pour relancer les familles.

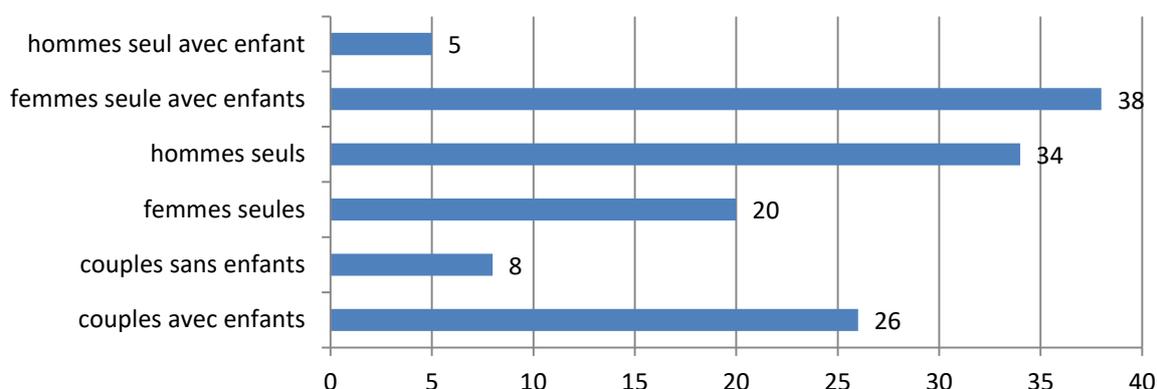
Il faut en moyenne entre **2 et 3 visites** pour entrer en contact avec les ménages orientés. Pour certaines familles, nous avons fait **jusqu'à 10 visites à domicile avant de les rencontrer**.

6 familles non rencontrées (dont 2 orientées et encore inscrites sur le dispositif pour arpentage)

4 familles n'ont pas adhéré à l'accompagnement malgré plusieurs rencontres à domicile et 6 ont débuté un accompagnement mais ont décidé de rompre l'adhésion.

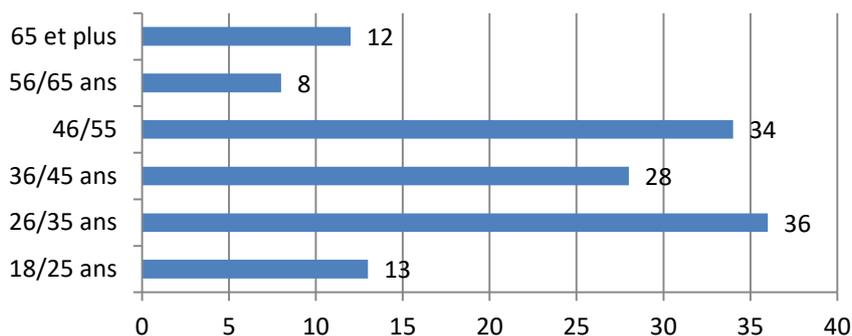
TYPOLOGIE DES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS ET EN COURS D'ACCOMPAGNEMENT:

Compositions familiales sur les 131 ménages accompagnés en 2020 :



29% des locataires accompagnés sont des femmes avec enfants et 25% hommes seuls. Ainsi, 54% des locataires accompagnés dans APRIL sont seuls au sein de leur foyer à faire face à la gestion de leur logement. Leurs revenus proviennent que d'un seul adulte.

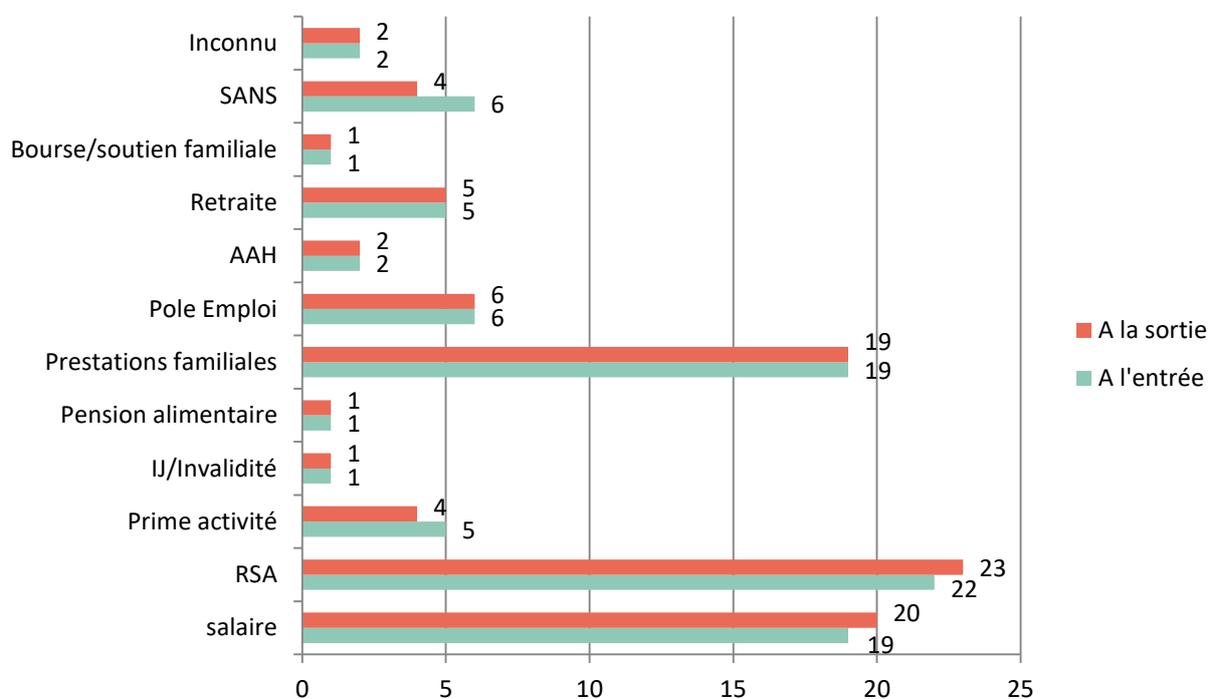
Âges sur les 131 personnes accompagnées en 2020 :



Les locataires accompagnés par APRIL sont relativement jeunes puisque les moins de 35 ans représentent 37% du public accompagné. Dans cette tranche d'âge, nous retrouvons 9% d'étudiants.

Par rapport à 2019, nous accompagnons plus de personnes âgées, 9% en 2020 contre 6% en 2019.

Ressources à l'entrée et à la sortie pour les 58 sorties



Les ressources principales sont issues du RSA pour 40% des ménages (hommes seuls et femmes avec enfants) et du salaire pour 35% d'entre eux. Contrairement aux années précédentes, l'insertion professionnelle est plus faible. La raison principale est liée à la crise sanitaire qui a entraîné une baisse d'activité générale. Le travail social a surtout reposé sur un maintien des droits et des ressources.

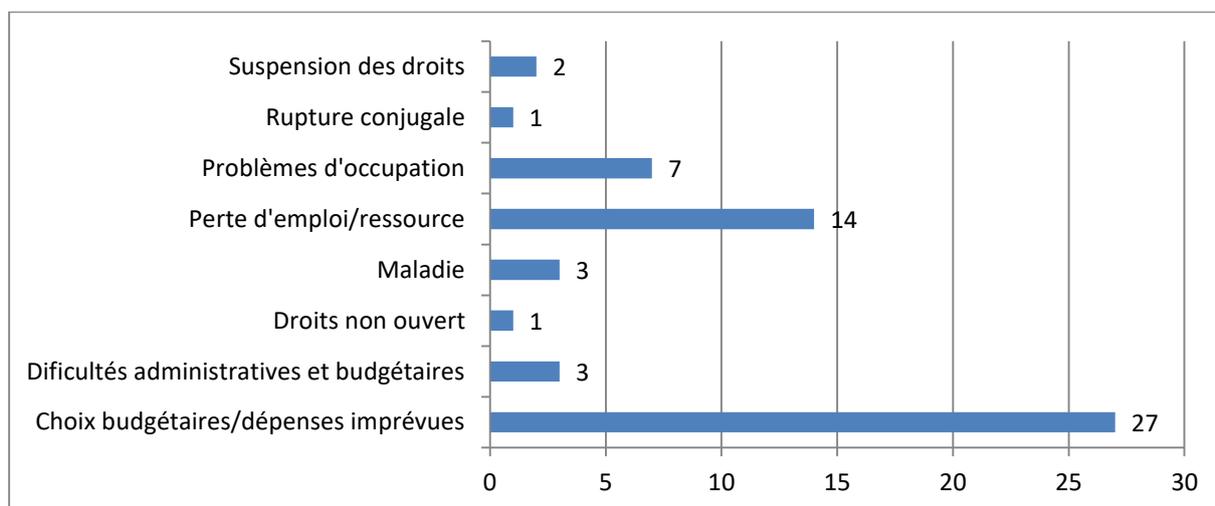
Les personnes ayant des ressources issues d'une activité professionnelle sont souvent dans une situation d'instabilité de leurs revenus (temps partiels, intérim, CDD...), accentuée par la crise sanitaire avec des pertes d'emploi plus fréquentes ou une baisse d'offres d'emploi disponible.

Pour ces ménages, l'impayé de loyers s'explique souvent par une priorisation du budget sur d'autres postes que le loyer ou des dépenses imprévues (régulation de charges, rappel d'impôts...).

Nous observons pour quelques-uns une difficulté avec le versement des APL et du RSA, suspendus pour ceux qui étaient bloqués à l'étranger pendant le confinement.

En 2020, l'instabilité des ressources a été plus marquée que les années passées ; cela a entraîné des absences de paiement plus longues avec des locataires sans aucune ressource pendant plusieurs mois.

Causes principales de la situation de précontentieux et de contentieux :



Le problème de **priorisation budgétaire** concerne 47% des familles sorties.

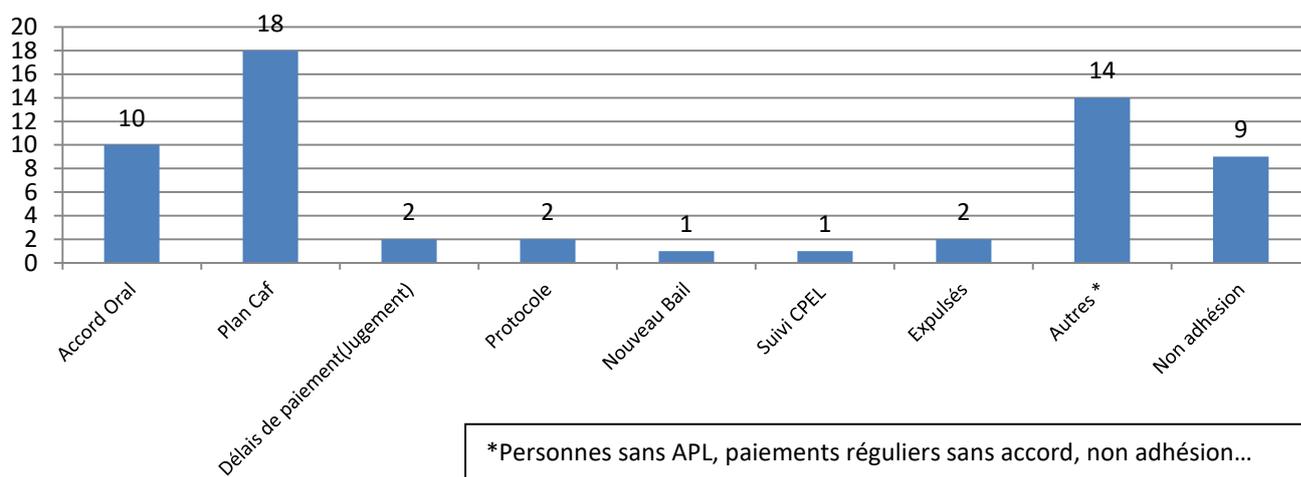
L'emploi précaire que connaissent les personnes accompagnées occasionne des changements de statuts récurrents (chômage, contrats courts, maladie...) et engendre une baisse de revenus qui rend la gestion budgétaire difficile (pour 24% des familles).

12% des familles accompagnées ont rencontré des problèmes liés à l'occupation.

En 2020, la situation sanitaire a soulevé plusieurs problématiques telles que : des personnes bloquées à l'étranger qui ne réglait pas leur loyer à distance ou la suspension des droits liés à l'absence des personnes sur le territoire.

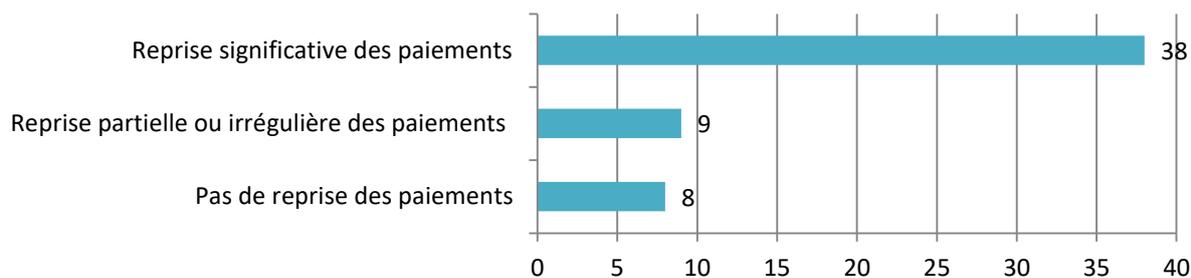
Notre axe de travail autour de la problématique locative s'est modifié pendant les différents confinements et s'est adapté aux besoins des personnes : présence, soutien psychologique, soutien scolaire, portage de colis alimentaire etc.

PLANS, PROTOCOLES, DELAIS ET REQUISITIONS : 58 sorties



On observe davantage de plans CAF ou d'accords oraux avec les bailleurs que les années passées parce que les orientations APRIL se font lorsque le locataire est en précontentieux.

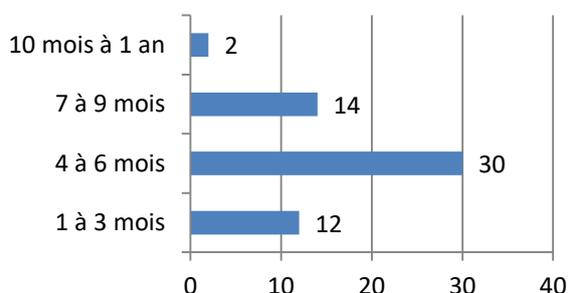
Reprise des paiements sur 3 mois (sur les 58 ménages sortants) :



81% de reprise des paiements de loyer de manière significative ou partielle. Parmi ceux qui n'ont pas repris les paiements, nous retrouvons des locataires attendant une mise sous protection, les non-adhésions et une personne décédée.

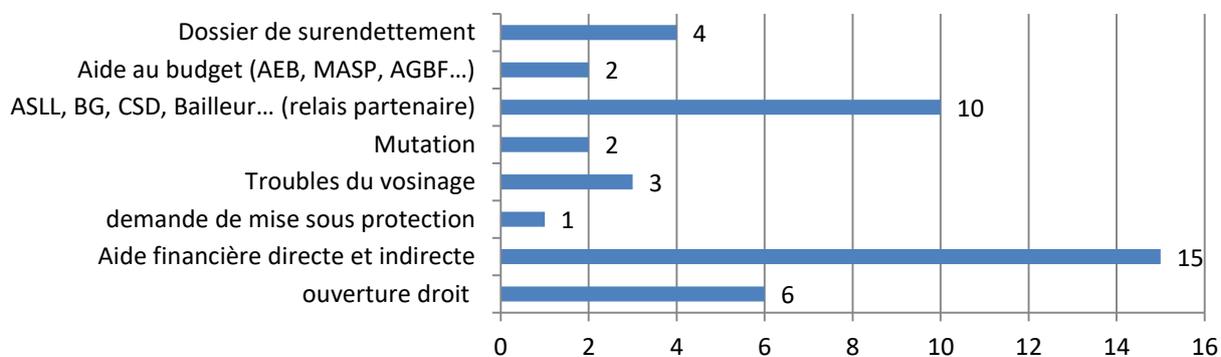
L'accompagnement pour 58 ménages sortants :

Temporalité de l'accompagnement : 5 mois en moyenne



Les accompagnements fluctuent pour plus de 51 % des familles orientées **entre 4 et 6 mois**. Nous observons une baisse de la durée moyenne d'accompagnement parce que les locataires orientés étaient d'une part au début du stade de la procédure d'impayés et d'autre part ils ont été beaucoup plus présents à domicile pendant la période de restriction des déplacements.

Grands axes de l'accompagnement



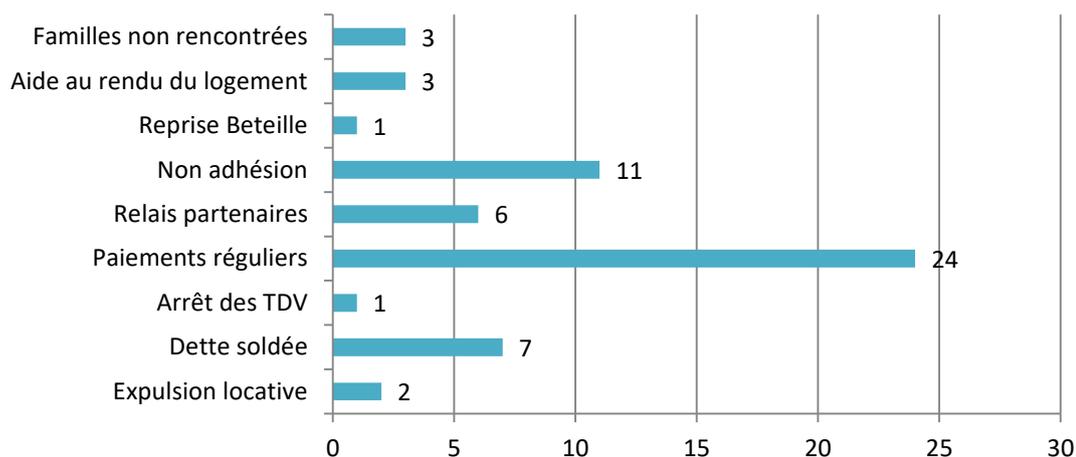
Les grands domaines d'intervention :

- **Travail budgétaire** : Prioriser le paiement du loyer et soutenir le budget. Cela suppose de faire un état des lieux des dettes et parfois de déposer de dossier de surendettement. Pour les personnes vulnérables, des signalements sont envoyés au Procureur en partenariat avec les autres services sociaux. Comme les années passées, l'accompagnement APRIL repose principalement sur un travail budgétaire global, qui s'est complexifié cette année avec la crise sanitaire.
- **Ouverture des droits** : le soutien budgétaire passe en premier lieu par l'accès aux droits. Pendant cette année, l'ouverture des droits ou le maintien des droits a représenté un axe de travail majeur du fait des pertes de droits pour motif d'absence de présence en France (personnes bloquées à l'étranger), la perte d'emploi et l'ouverture de nouveaux droits. Pour la 1ère fois, nous avons contesté des décisions de la CAF, du RSA et de Pôle Emploi.
- **Travail dans le logement** : occupation du logement, économie d'énergie, droit et devoirs du locataire, souscription de l'assurance habitation, hygiène, gestion du bruit.
- **Relais et Orientation** : un accompagnement gradué qui vise l'autonomie des familles et permet le retour vers les dispositifs des droits communs (CCAS, CSD, CLIC).
- **Remise en lien avec le bailleur**.

Outre les conséquences de la crise sanitaire sur les budgets des familles, nous avons eu une activité d'écoute et de soutien matériel pendant le 1er confinement. En effet, nous avons intensifié nos contacts avec les personnes ayant des fragilités psychologiques, des addictions ou celles vivant isolées parce qu'elles ont été plus fortement impactées par le confinement. En plus de l'écoute apportée, nous avons effectué des dépannages alimentaires, déposé à domicile des attestations dérogatoires de déplacement pour éviter les amendes, acheté un téléphone à une personne et nous avons maintenu un contact téléphonique quasi-quotidien avec elles.

L'intervention APRIL vise à réorienter les familles vers le droit commun. Ainsi, l'accompagnement proposé est gradué et il vise l'autonomie des familles. L'intervention APRIL doit toujours permettre le retour vers les dispositifs des droits communs (CCAS, CSD, CAF mais aussi les dispositifs d'emploi, parentalité etc.).

Situation des ménages sortis :



Pour les 58 ménages sortis, **53% ont pu reprendre le paiement régulier de leur loyer ou solder leur dette.**

Pour 7% des situations, l'intermédiation locative a pu aider les familles à rendre le logement, et permettre de limiter l'endettement lié à celui-ci.

On peut constater que, pour certaines familles, un accompagnement a pu être mis en place et a permis une reprise des paiements de loyer. Par la suite, ces familles n'ont pas poursuivi l'accompagnement dans la durée et ne nous ont pas permis d'établir un relais effectif avec les partenaires.

Parmi les 11 familles sorties pour non-adhésion, il y a 4 familles qui ont refusé l'accompagnement dès le départ. Les autres ont pu bénéficier d'un accompagnement qui n'a pas abouti au résultat attendu (relais partenaire consolidé, reprises de paiement régulières). Dans les familles non rencontrées, 2 ont repris les paiements avant notre passage ou juste après notre passage.

Sur les 58 familles sorties du dispositif, 6 n'ont bénéficié d'aucun impact sur leur situation et 42 ont vu leur situation nettement s'améliorer ; ce qui représente 72% de sorties positives pour les familles et les bailleurs.

Perspectives 2021 :

En août 2020, la convention triennale du dispositif APRIL est arrivée à son terme. La pertinence du projet a été démontrée et a rendu la réponse inter-bailleurs à l'Appel à Projet (AAP) 10 000 logements (FNADVL). Une réflexion est menée sur l'extension du dispositif sur le territoire tout en gardant son originalité.

Suite au découpage des secteurs des CSD, un nouveau partenariat est à recommencer avec une nouvelle CSD notamment dans l'appréhension de notre dispositif.

Le travail avec les bailleurs est à maintenir avec la même exigence pour ne pas voir les orientations chuter d'autant qu'un élargissement du territoire est l'intérêt de ce nouvel appel à projet (AAP).



• Accompagnement des Réfugiés •



Descriptif du dispositif :

Dans le cadre de la circulaire du 12 décembre 2017, la DDCSPP a mandaté le Club de Prévention pour la prise en charge de 25 mesures d'accompagnement dans le cadre du dispositif « **Accompagnement des Réfugiés** ».

Le public visé est des ménages bénéficiant d'une protection internationale ayant besoin d'un accompagnement social.

La durée d'accompagnement est d'un an maximum.

Lieu d'intervention : les 25 mesures par an seront réparties sur les territoires d'Épernay, Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François et Sézanne.

L'objectif d'accompagnement est destiné à garantir l'entrée, le maintien et l'autonomie dans le logement et d'informer les familles sur les droits et devoirs du locataire. Au-delà du logement, l'accompagnement vise un objectif d'insertion socioprofessionnelle par l'emploi et la scolarité des enfants. De manière générale, l'accompagnement permet l'accès aux droits fondamentaux en matière de santé, de justice, de formation et d'éducation.



Constats et analyse sur l'année 2020 :

Le 1er accès au logement peut être une source d'angoisse pour des personnes sortant d'hébergement sans aucune expérience locative et ayant une méconnaissance du fonctionnement des administrations, avec un frein supplémentaire qui est la barrière de la langue.

Pendant le confinement, qui a pu mettre le pays à l'arrêt, l'accompagnement des personnes s'est poursuivi. Il a fallu adapter notre manière de travailler pour assurer une continuité de l'accompagnement et assurer l'ouverture et le maintien des droits des personnes.

Les visites à domicile ont été suspendues sauf les visites essentielles en appliquant le protocole sanitaire en vigueur.

L'accompagnement à distance par téléphone ou par mail s'est organisé ; accompagnement rendu beaucoup plus difficile du fait de la barrière de la langue. La fermeture des différentes institutions (CAF, CPAM, Ecoles...) nous a contraint à effectuer toutes les démarches par le biais des sites internet, et parfois en leur absence. Le confinement a donc été un frein réel à l'apprentissage et l'acquisition de l'autonomie.

Les impacts des deux confinements :

La situation sanitaire a eu des impacts sur la vie sociale et le moral des personnes. Tous les projets d'insertion ou les activités se sont arrêtés ou ont été reportés (emploi, formation, scolarité).

- **Les démarches administratives** et surtout l'apprentissage à l'autonomie des personnes a été très compliqué. La majorité des personnes accompagnées ne maîtrisent pas ou peu la langue française et très peu la lecture. Ce qui n'a pas favorisé l'apprentissage et la compréhension des démarches administratives. Avec le confinement, nombreuses démarches se sont faites et se font encore uniquement par internet ce qui est impossible à réaliser en autonomie par les personnes tant qu'un niveau minimum de la langue n'est pas acquis.
- **L'emploi, la formation ou les stages en entreprise** : pendant cette période, toutes les formations ont été à l'arrêt. Il n'y a eu plus aucune possibilité de suivre un cours de français dans un centre social ou dans les centres de formation. Les entreprises n'accueillaient plus de stagiaires dans le cadre du FLE Pro. Les structures d'emploi étaient fermées au public ce qui a repoussé tous les projets professionnels et n'a pas, par conséquent, facilité l'insertion vers l'emploi. Les personnes qui travaillaient en contrat précaire ont arrêté brutalement leur activité sans avoir de compensation financière ne cumulant pas suffisamment de droit à pôle emploi. Globalement la reprise a été

compliquée et continue à l'être. Il faut recréer une dynamique mais qui reste fragile avec la recrudescence de l'épidémie.

- **La scolarité** : les enfants ont été particulièrement impactés par ce confinement. Les cours n'ont plus été dispensés en milieu scolaire. Quelques professeurs ont donné des cours par internet mais les familles accompagnées ne disposaient pas d'ordinateur ni d'abonnement internet. Les écoles ne fournissaient pas les devoirs directement aux élèves. Afin de conserver un minimum d'acquis, nous avons proposé aux écoles de faire le lien avec les familles et les professeurs. Après la réception des devoirs et leçons par mail et leur impression, nous en avons effectué la distribution deux fois par semaine. Ensuite, le travail était transmis aux professeurs pour la correction.
- **La santé** : les rendez-vous non urgent en milieu hospitalier ont été annulés ce qui a retardé les prises en charges des soins de certaines personnes comme de la rééducation avec le kinésithérapeute ou des consultations avec des spécialistes. On a pu constater un impact psychologique sur certaines personnes qui ont pu déclencher du stress face à la maladie.
- **Le logement** : globalement la tenue et l'occupation du logement sont acquis pour la plupart des personnes. Mais les démarches liées au logement restent difficiles à faire seul. La barrière de la langue reste un frein pour communiquer avec les interlocuteurs comme pour les demandes de rendez-vous avec les techniciens ou le bailleur. Au lieu de favoriser les appels avec les personnes accompagnées, la gestion des problèmes se faisait à distance sans leur participation.
- **L'isolement** : cette période de confinement qui a pu être anxiogène chez certaines personnes qui ne sortaient plus de chez elles par peur d'être contaminées et se sont retrouvées très isolées. Pour tenter de rompre avec cet isolement, le Club de prévention a mis en place des appels quotidiens pour prendre des nouvelles de chaque famille et permettre à la personne d'échanger quelques minutes.
- **Le partenariat** : La conjoncture sanitaire de cette année, n'a pas permis de poursuivre le développement du dispositif et sa présentation aux différents partenaires. Les rencontres avec les nouveaux partenaires n'ont pas pu être réalisées. Pendant le premier confinement, toutes les structures d'accueil au public étaient fermées (Pôle emploi, CAF, CPAM, les centre de formations, les bailleurs ...).

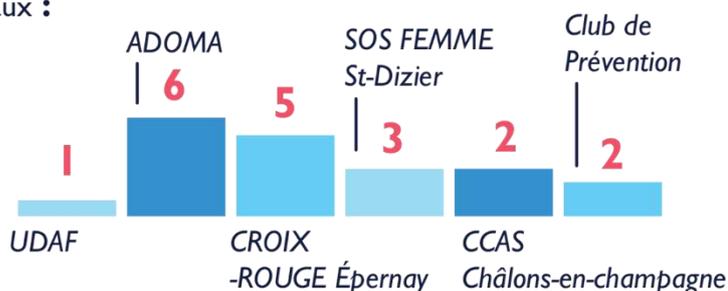
Nombre de mesures d'accompagnement :

- 19 familles ont été accompagnées sur l'année 2020 :
- 12 mesures ont commencé en 2019 pour se terminer en 2020.
- 7 nouvelles orientations
- 3 prolongations de 6 mois d'accompagnement
- 11 mesures terminées en 2020
- Au 31/12/2020, 8 ménages étaient encore accompagnés.



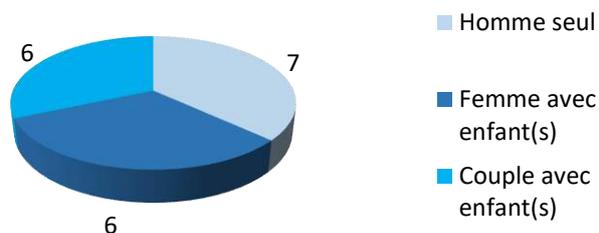
Répartition sur les territoires & prescripteurs, sur les 19 ménages initiaux :

ÉPERNAY	10 ménages
CHALONS EN CHAMPAGNE	8 ménages
SÉZANNE	1 ménage



Composition familiale :

Les familles sont composées de 48 personnes dont 25 adultes et 23 enfants.



Les familles avec enfants sont majoritaires.

Nous comptabilisons 7 hommes seuls qui pour 3 d'entre-deux sont mariés mais leurs épouses n'ont pas encore eu l'autorisation de les rejoindre sur le territoire français.

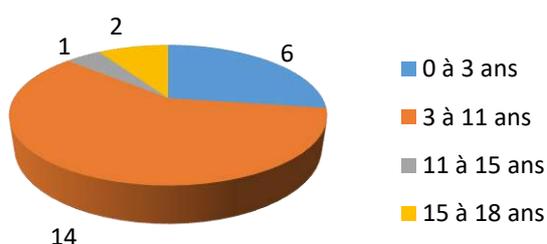
Ils sont dans l'attente d'une amélioration de leur situation en matière d'emploi, de logement et de finances pour faire une demande de regroupement familial.

Les familles monoparentales ne sont que des femmes.

Une femme est arrivée en France seule et sa fille l'a rejoint plus tard, une autre est venue seule avec ses enfants. Pour les autres, la séparation du couple est intervenue lors de la demande d'asile. Pour la grande majorité, elles expliquent que leur mariage n'était pas consenti. Nous observons chez les femmes, une volonté d'épanouissement et d'indépendance. Aussi, les conditions de vie en France sont différentes des cultures des pays d'origine et amènent les femmes à s'émanciper.

Tranche d'âge :

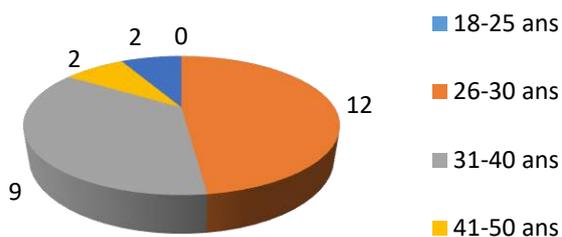
Tranches d'âge des enfants



60% des enfants ont un âge correspondant à l'école élémentaire. 86% des enfants ont moins de 11 ans.

L'accompagnement à la parentalité repose principalement sur la scolarité : place des parents dans les écoles, compréhension du système scolaire. L'importance de l'école est de préparer le futur des enfants avec des études plus longues ou des formations professionnelles. L'accompagnement sur l'ouverture sur la culture et les activités est aussi important même s'il n'est pas favorisé par le contexte actuel.

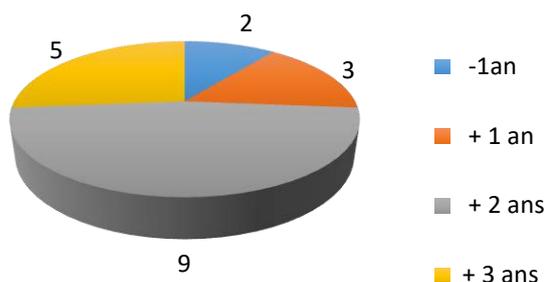
Tranches d'âge des adultes



84% des adultes accompagnés ont entre 26 et 40 ans.

2 jeunes de 18/25 ans ont été orientés mais ne sont pas entrés sur le dispositif ayant eu une proposition sur le dispositif HOPE. Le partenariat avec les Missions Locales n'est donc pas encore effectif.

Temps de présence en France

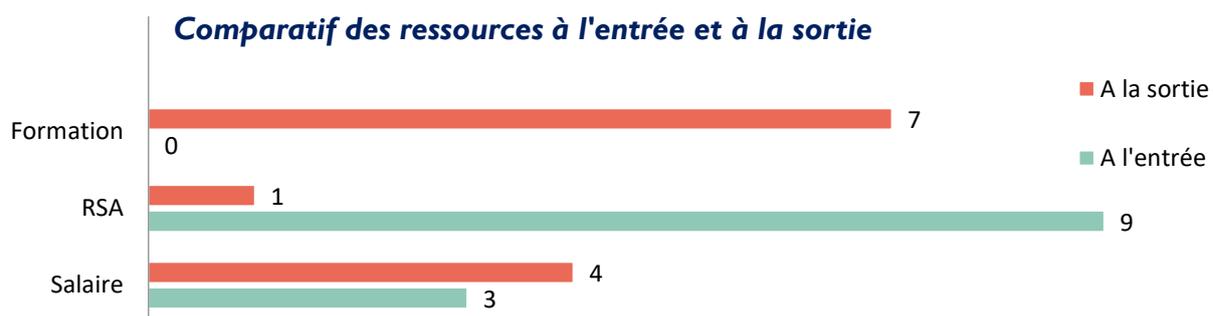


Dans le travail d'accompagnement, on peut mettre en évidence que le temps de présence en France est important. Effectivement, les personnes qui sont en France depuis plus longtemps maîtrisent mieux la langue française et accèdent plus rapidement à l'autonomie dans les démarches administratives ou à l'emploi.

26% des personnes accompagnées ont moins de 2 ans de présence en France

63% ont moins de 3 ans de présence.

Les ressources :



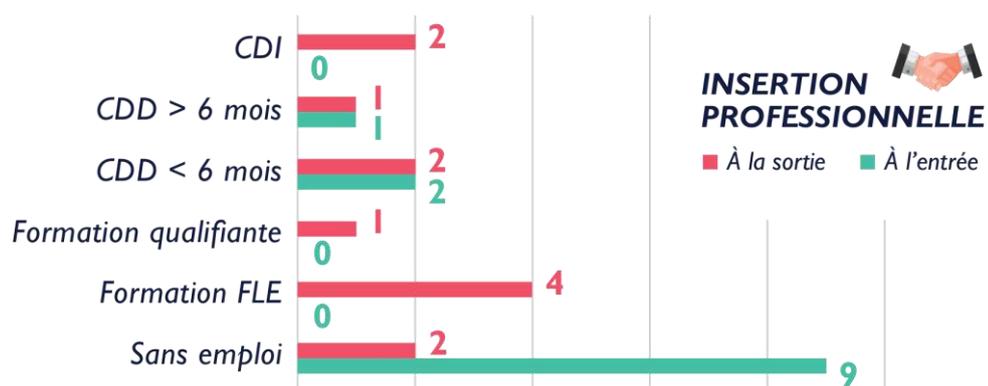
Sur les 12 personnes sorties du dispositif, nous observons un passage des ressources issues du RSA de 75% à l'entrée à 8% à la sortie.

91% des personnes à la sortie du dispositif ont des ressources liées à l'activité à la sortie du dispositif.

Les ressources sont, pour certaines familles, complétées par de la prime d'activité.

Situation professionnelle :

Insertion professionnelle, sur 12 adultes sortis :



Parmi les 12 personnes sorties, 7 ont occupé un emploi pendant l'accompagnement. Nous notons une évolution favorable puisque 84% des personnes accompagnées ont une activité de formation ou d'emploi. 41% sont en emploi à la sortie.

L'accès à l'emploi est favorisé par une bonne maîtrise de la langue française. Aussi, certaines personnes ont finalisé le CIR ou la FLE et ont pu accéder à l'emploi sur l'année 2020. Les personnes ayant un niveau supérieur en français accèdent plus facilement à l'emploi.

Les 2 personnes sans activité : une était en attente d'une réponse à une candidature sur un chantier d'insertion et une autre rencontre des problèmes de santé rendant impossible l'accès à l'emploi à court terme. Pour elle, une demande MDPH pour une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé est en cours.

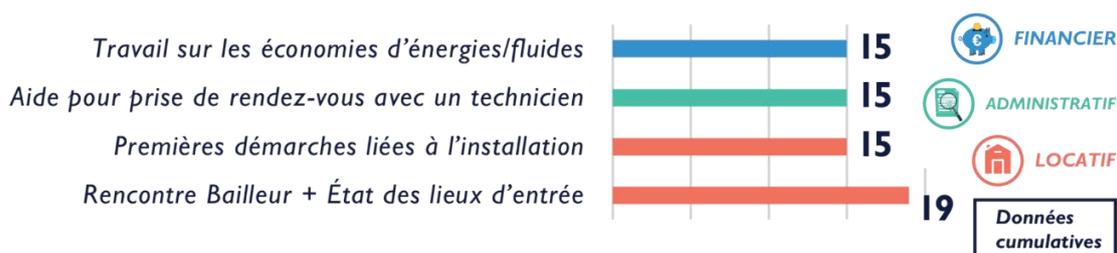
Modalités d'accompagnement :

Le 1er rendez-vous a lieu en présence du travailleur social à l'initiative de la demande dans la structure d'hébergement. Nous faisons un relais de la situation ainsi que la présentation du dispositif et du cadre des interventions. Pour favoriser l'accès au logement, nous avons accompagné certaines familles chez les bailleurs.

Les rendez-vous suivants se passent au domicile de la personne. La signature du contrat d'accompagnement se fait lors du premier rendez-vous au domicile. La fréquence des rendez-vous est d'une fois par semaine les deux premiers mois. Les mois suivants, les visites se font au minimum une fois par mois en fonction des besoins et des capacités d'autonomie de la famille.

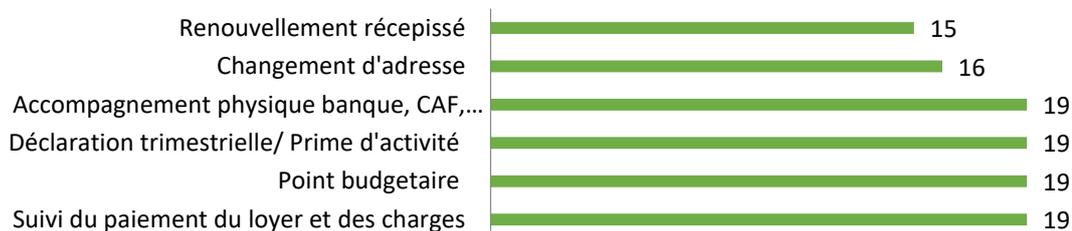


L'accompagnement dans le logement, sur 19 ménages initiaux :



Le 1er domaine travaillé est le logement. Cette réalité est inconnue des personnes accédant au logement. Une rencontre avec le bailleur a été organisée pour tous. Au-delà du paiement du loyer, un travail sur les économies d'énergie et les fluides est nécessaire dans 80% des cas.

Domaine du budget et administratif des 19 ménages accompagnés au cours de la mesure :



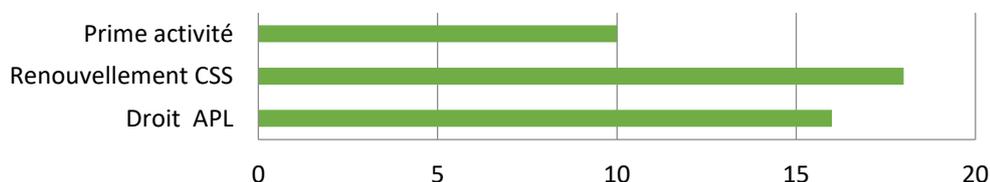
Le budget et l'administratif sont des axes de travail centraux dans l'accompagnement, ce sont eux qui permettent de maintenir une situation sociale stable. L'autonomie à acquérir dans ces domaines est un enjeu important pour ce dispositif.

Nous pouvons remarquer que tous les ménages ont eu besoin d'être accompagnés physiquement dans ces démarches. À l'entrée, aucun n'était autonome sur ce plan. Cela s'explique par la nouveauté du logement à appréhender et la méconnaissance des institutions.

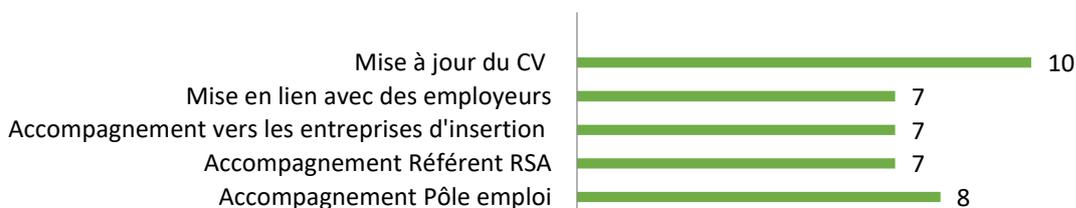
Depuis le confinement, toutes les démarches sont dématérialisées ce qui rend d'autant plus difficile le travail d'autonomie.

Comme le montre le schéma ci-dessous, des ouvertures de droits ont été effectuées avant l'entrée sauf la prime d'activité qui est liée à l'emploi.

Ouverture de droits



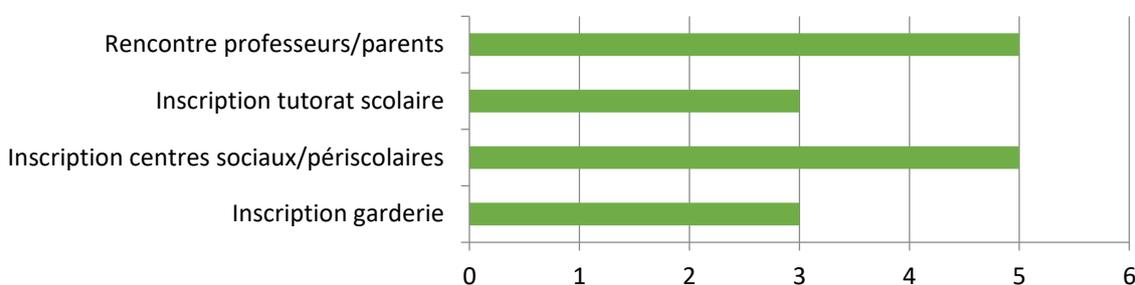
Domaine de l'insertion professionnelle :



Dans le domaine de l'emploi, un travail de médiation est souvent nécessaire pour favoriser l'accès à l'emploi que ce soit dans les institutions assurant un suivi ou avec les employeurs. Cette médiation est nécessaire du fait de la barrière de la langue. Nous observons le besoin d'être rassurés tant du côté de la personne réfugiée que de l'employeur. Une réflexion sur les représentations est souvent au centre des échanges.

Les 7 mises en lien avec un employeur ont débouché sur un emploi, il s'agit souvent d'employeurs faisant partie de notre réseau. Le travail en partenariat avec les entreprises ou associations d'insertion, tels qu'AGICAC et Partage travail, ont permis de déboucher sur des emplois.

Dans le domaine de la parentalité :



Une méconnaissance du système scolaire et éducatif, de manière générale, est à travailler avec les familles. Les rencontres avec les enseignants ont été faites dans les écoles primaires et le collège. C'est au moment de la rentrée scolaire que l'accompagnement est le plus prononcé. L'accompagnement proposé vise à faire prendre conscience du rôle de l'école dans la future insertion sociale et professionnelle de leurs enfants.

Développement partenarial :

En 2020, la présentation du dispositif a pu se faire auprès :

Des bailleurs : Plurial Novilia de Châlons-en-Champagne et d'Épernay, ICF Châlons-en-Champagne, Châlons Champagne Habitat, Foyer rémois.

Des centres d'hébergement : les différents sites du Club de Prévention, ADOMA Châlons-en-Champagne et Épernay, Croix Rouge, CCAS de Châlons

Des acteurs de l'emploi : Pôle Emploi Châlons-en-Champagne et Épernay et Partage Travail 51, Piste à Sézanne, constitution d'un réseau d'entreprise pour une mise en lien avec les personnes, CREPI, Humando Insertion, réseau fédération Solidarité Emploi

Des structures sociales et socio-culturelles : CCAS, CSD, les centres sociaux, les ateliers sociolinguistiques sur les territoires de Châlons-en-Champagne et Épernay.

Perspectives 2021 :

Poursuivre les rencontres partenariales pour la présentation du dispositif : le bailleur nov'habitat, Vitry Habitat.

Développer le volet insertion professionnelle dans l'accompagnement en renforçant le partenariat avec Pôle Emploi (sur les différents territoires), les chantiers d'insertion, les missions locales et CAP emploi, en identifiant davantage les dispositifs emploi destinés aux réfugiés sur les différents territoires.

Poursuivre la recherche d'employeurs pour développer le réseau via les agences intérimaires et les grandes entreprises.

Poursuivre la veille sociale et le partage d'information avec les partenaires sur les thématiques d'accès aux droits et des dispositifs emploi/formation spécifiques à ce public

• Action Logement •



Descriptif du dispositif :

Dans le cadre d'un conventionnement avec l'organisme Action Logement depuis 2019, le Club de prévention d'Épernay est mandaté pour intervenir auprès de personnes dont l'entreprise cotise auprès d'Action logement. Le public concerné peut donc être salarié (CDI, CDD), intérimaire voire demandeur d'emploi depuis moins d'un an. Ce public connaît un évènement imprévisible ayant une incidence sur ses ressources et notamment sur son logement. Les objectifs de l'accompagnement proposé sont de réaliser un travail budgétaire dans le but de maintenir le ménage dans son logement ou d'effectuer un relogement si la situation le nécessite.

Dans le cadre de notre convention avec Action Logement, les conseillers du CIL-PASS Assistance peuvent nous mandater pour 3 missions : une mission de **diagnostic complémentaire**, une mission d'**accompagnement** (Aide Éducative Budgétaire ou Accompagnement Social Lié au Logement) et une mission de **bail glissant**. Ces trois missions ont des durées différentes qui ne peuvent excéder 24 mois. Ils peuvent aussi orienter des personnes pour la constitution d'un dossier de surendettement.

Les orientations se font sur les secteurs suivants : Épernay, Sézanne, Vitry-le-François et leurs environs. Depuis 2020, les orientations se font également sur les territoires de Châlons-en-Champagne, de Reims et leurs environs.

En début d'année 2020, c'est Armelle DAGAND qui était notre interlocuteur direct au sein du CIL-PASS-Assistance d'Action Logement sur le territoire Marnais. Elle est progressivement remplacée par Cassandre FOUGEROUSSE.



Constats et analyse sur l'année 2020 :

Cette année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée au virus du COVID19. Cette situation a eu d'importantes incidences sur la situation des personnes accompagnées que ce soit au niveau social (isolement), financier (baisse de ressources), professionnel (chômage technique, perte d'emploi, recherche d'emploi difficile), de la parentalité (réalisation des devoirs à la maison sans avoir tout l'équipement adéquat ni les compétences adaptées), administratif (fermeture des organismes, impossibilité de réaliser des démarches), de la santé (annulation des interventions et des rendez-vous médicaux).

Cette situation a aussi eu des incidences sur l'accompagnement social et sur les modalités d'intervention qui sont habituellement utilisées. Nous avons dû nous adapter afin d'apporter une réponse aux attentes des personnes accompagnées, et ce malgré les restrictions. Lors de la mise en place du premier confinement et de l'arrêt des activités du pays, notre association a continué de travailler et d'être disponible pour les personnes accompagnées. Cependant, différentes questions se sont posées sur notre modalité d'intervention à distance, notamment avec l'instauration du télétravail, alors que nous intervenons habituellement au domicile des personnes. Nous avons donc géré les situations urgentes et réalisé des entretiens téléphoniques pour les autres personnes accompagnées par le service voire par l'association.

À la suite du déconfinement, la situation a mis du temps à s'améliorer. En effet, les entretiens à domicile ont repris progressivement, en même temps que l'ouverture des organismes sociaux du territoire, même si le déconfinement était décidé.

Les perspectives 2020 indiquées dans le bilan 2019 étaient la mise en place de rendez-vous tous les deux mois avec l'interlocuteur principal d'Action Logement et de mettre en place des réunions d'information à destination des professionnels intervenants sur les secteurs d'intervention du Club de prévention. La crise sanitaire n'a pas permis de mener à bien l'intégralité de ces perspectives. En effet, un premier rendez-vous a été mis en place avec Armelle DAGAND en janvier 2020 puis les rendez-vous suivants ont dû être annulés à cause des confinements ou du télétravail. Des échanges réguliers par téléphone ont donc été instaurés.

Concernant les réunions d'information auprès des partenaires et autres services de l'association, seule l'intervention d'Épernay a pu être effectuée. Les interventions de Vitry-le-François (31/03/2020) et de Sézanne (28/04/2020) ont dû être annulées à cause du confinement. Elles seront reprogrammées dès que la situation sanitaire le permettra.

I. Mesures d'accompagnement :

Nombre de mesures :

En 2020, nous avons ont 26 mesures : 6 mesures en cours orientées en 2019 et 20 nouvelles mesures.

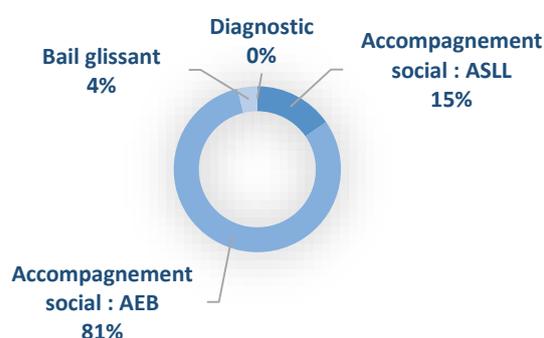
Prescripteurs au sein d'Action Logement :

La majorité des orientations ont été faites par Armelle DAGAND (20 orientations sur 26). C'est elle qui est chargée du secteur marnais.

Trois autres mesures ont été envoyées par Cassandra FOUGEROUSSE, qui reprend progressivement la charge du département de la Marne.

Trois autres mesures ont été orientées par des conseillers Action Logement chargés d'autres territoires (Caroline RIEHL : 1, Pauline DUGRAVOT : 1 et Alyssa KHALED : 1). Elles remplacent l'intervenante marnaise en son absence.

Type de mesure :



La grande partie des mesures orientées sont des accompagnements sociaux sous forme d'accompagnement budgétaire : 21 mesures sur 26 ou d'accompagnement social lié au logement : 4 mesures sur 26.

Cette année, un premier bail glissant a été mis en place.

Aucune mesure de diagnostic complémentaire n'a été orientée vers nos services.

Modalités d'intervention :

Lorsque nous recevons une nouvelle mesure, nous avons 8 jours pour rencontrer la personne. En 2020, ce délai ne pas pu être respecté, pour toutes les familles, au vu de la situation sanitaire mais aussi de causes diverses (hospitalisations des familles, vacances,...). En moyenne, ce délai est de 14 jours entre la réception de la demande et la première rencontre.

Lors du premier rendez-vous avec la famille, après la réalisation d'un point sur la situation, un contrat d'accompagnement est signé et des objectifs de travail évolutifs sont définis.

Des bilans intermédiaires et de fin de mesure sont réalisés et envoyés à Action Logement afin de les informer des avancées ou des difficultés rencontrées durant la mesure.

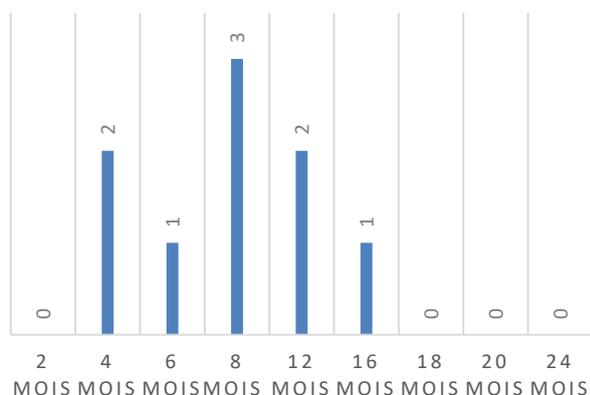
Dans 90% des cas, les rendez-vous se font essentiellement au domicile des personnes, 4% se font dans un local du Club de prévention, 3% se font chez un partenaire (synthèse auprès d'un bailleur ou rendez-vous dans les locaux d'un partenaire) et 3% sont des accompagnements extérieurs (rendez-vous auprès d'un organisme social ou accompagnement à une audience judiciaire).

Il est à noter que les rendez-vous ont lieu au minimum une fois par mois. Les mesures se situant sur différents secteurs, le temps de trajet est conséquent. Cela engendre des temps d'entretien long (au moins 2h) et lourd afin d'éviter plusieurs trajets par mois sur un même secteur pour une même famille.

De plus, les personnes accompagnées sont le plus souvent en situation d'emploi. Elles ne sont donc pas forcément toutes disponibles en journée ou la même journée en fonction des secteurs. Mutualiser les rendez-vous par secteur n'est donc pas toujours possible ce qui peut occasionner plusieurs déplacements sur un même secteur par mois.

Durée de l'accompagnement :

Nombre de mois d'accompagnement à la fin de la mesure



La majorité des accompagnements nous sont orientés pour une durée de 4 mois (21 mesures sur 26). Les autres mesures nous ont été orientées pour 6 mois.

En 2020, 9 mesures se sont terminées sur les 26 accompagnements.

La durée de ces mesures est variable.

7 d'entre elles ont nécessité un renouvellement.

Les mesures terminées en 2020 ont duré entre 4 mois et 16 mois. Un accompagnement dure en moyenne 8 mois et demi : 13 mois pour les ASLL et 6 mois pour les AEB.

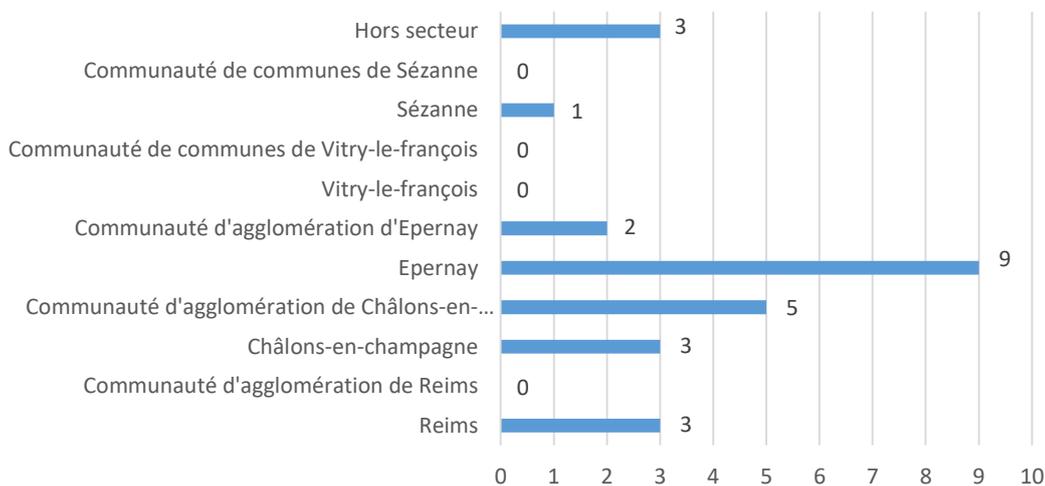
Nombre de rendez-vous par mesure :

Pour les 9 mesures terminées, on dénombre un total de 87 entretiens.

Pour les mesures d'ASLL, il est réalisé en moyenne 15 entretiens durant l'accompagnement.

Pour les mesures d'AEB, ce sont 7 rendez-vous qui sont en moyenne effectués.

Secteurs d'intervention :



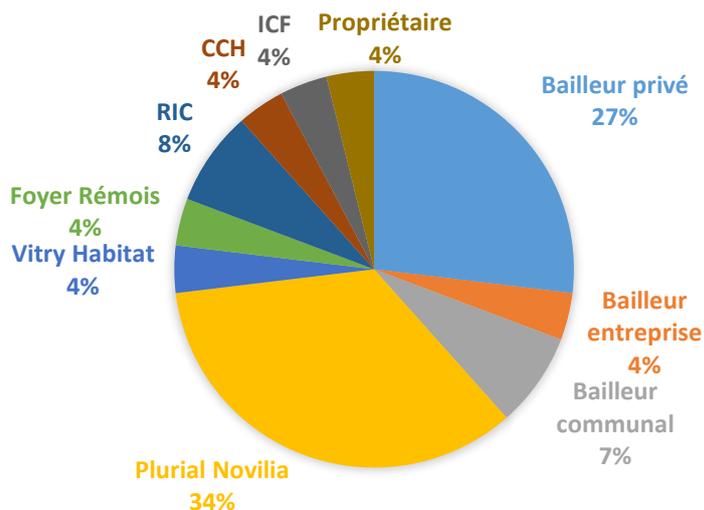
Tout comme l'année dernière, la majorité des mesures sont localisées sur le secteur d'Epernay et alentours puis sur le secteur de Châlons-en-Champagne et alentours.

Cette année, des mesures nous ont été mandatées sur tous les secteurs d'interventions.

Des orientations sur Reims commencent à être effectuées plus régulièrement.

Des mesures hors secteurs ont été faites, elles concernent des communes limitrophes aux villes de nos lieux d'intervention.

Situation vis-à-vis du logement :

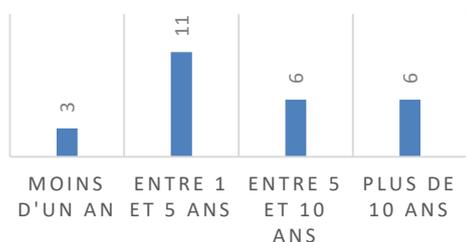


Toutes les familles (exceptée une) sont locataires. Plus de la moitié de ces familles accompagnées sont logées par un bailleur social. Divers bailleurs sociaux du territoire sont représentés (Plurial Novilia, Foyer Rémois, Vitry Habitat, RIC, CCH ou encore ICF).

7 familles suivies sont logées auprès d'un bailleur privé, 2 auprès d'un bailleur communal, une famille est dans une situation complexe de rachat de crédit.

Une famille est propriétaire de son logement.

Délais dans le logement :

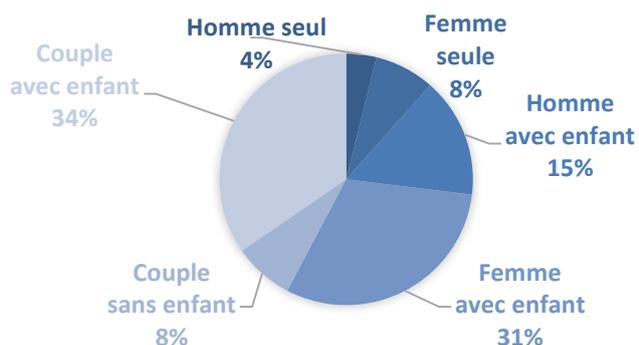


La majorité des personnes accompagnées sont dans leur logement depuis plusieurs années.

2. Caractéristiques des familles rencontrées :

Durant l'année 2020, 37 adultes ont été accompagnés et 44 enfants soit un total de 81 personnes.

Typologie des familles :

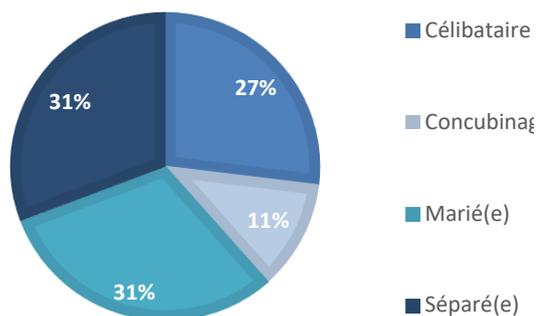


Concernant les demandeurs principaux, 62% sont des femmes et 38% des hommes.

Sur les 26 demandeurs principaux, 11 d'entre eux sont en couple, 12 sont des familles monoparentales et 3 sont des personnes seules.

21 ménages sur les 26 accompagnés ont des enfants.

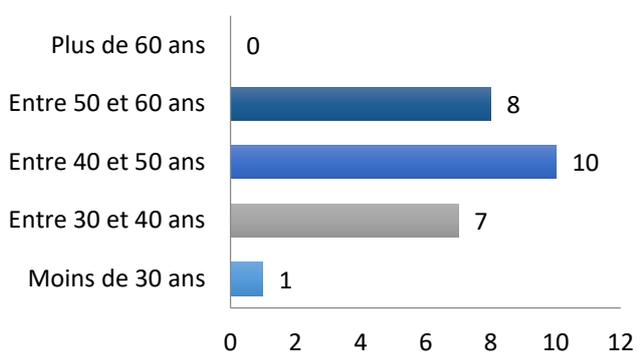
Situation familiale :



La situation familiale des demandeurs principaux est très diverses.

8 sont mariés, 8 sont séparés, 7 sont célibataires et 3 sont en concubinage.

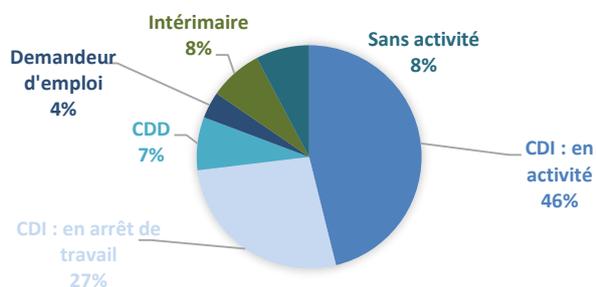
Âge du demandeur :



L'âge du demandeur principal est très varié.

La moyenne d'âge des personnes accompagnées est de 45 ans.

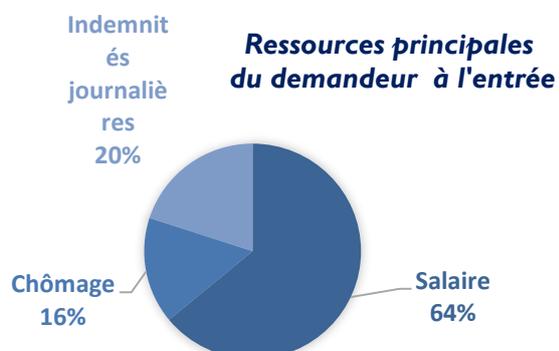
Situation professionnelle de la personne concernée par la demande d'Action Logement :



88% des personnes accompagnées sont en situation d'emploi et 73% ont un emploi stable.

2 personnes sont sans activité professionnelle et une personne est demandeur d'emploi.

Ressources au début de l'accompagnement :



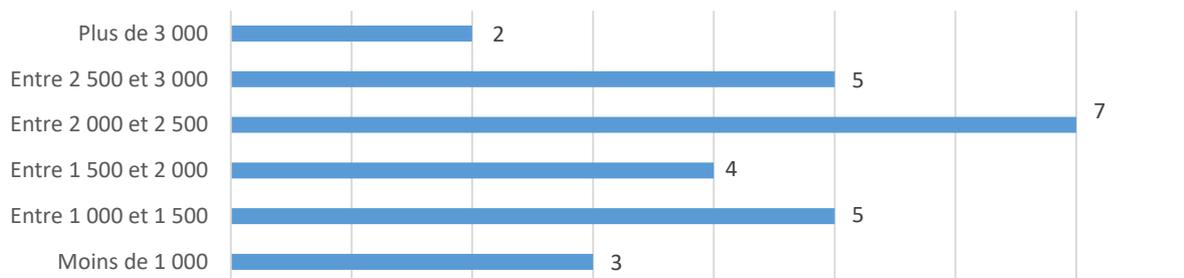
Les ressources du demandeur principal sont essentiellement du salaire.

Les ressources complémentaires sont très variées et comprennent souvent de la prime d'activité, des prestations familiales, des aides au logement ou encore des rentes AT/MP, du chômage ou de la pension alimentaire.

Le montant des ressources est variable en fonction de la composition familiale des ménages.

En moyenne, les personnes accompagnées perçoivent 1 990€/mois.

Montant des ressources à l'entrée



Concernant les 9 mesures terminées, 4 d'entre elles ont vu leurs ressources augmentées grâce à l'ouverture de leurs droits, 3 autres familles perçoivent toujours le même montant de ressources. 2 familles ont perdus des revenus au vu de changements dans leur situation familiale.

Endettement :

Toutes les personnes accompagnées ont des dettes.

Une majorité des familles ont des dettes supérieures à 5000€.

L'origine des dettes est très variée. 24 ménages sur 26 ont une dette locative.

Montant des dettes



Origine des dettes



Pour les mesures terminées, les 9 familles ont vu le montant de leurs dettes diminué entre le début et la fin de l'accompagnement et 4 d'entre elles n'ont plus de dettes.

Cela est dû aux aides financières d'Action Logement ou d'autres institutions mais aussi à la mise en place de plans de remboursement mensuel.

Crédits :

17 familles sur 26 détiennent un ou des crédits soit 65% des personnes accompagnées.

La majorité des crédits souscrits par les ménages sont inférieurs à 5 000€.

Les crédits les plus souscrits sont des crédits à la consommation.

Montant des crédits à l'entrée



Origine des crédits



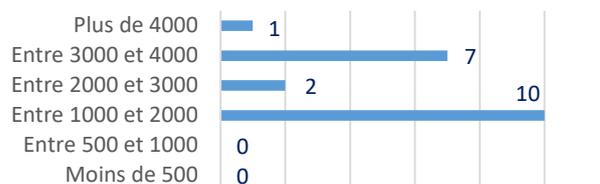
Aide financière octroyée par Action Logement :

Sur les 26 orientations, 20 ont bénéficié d'une aide financière d'Action Logement.

Les aides d'Action logement concernent essentiellement les dettes locatives.

Elles peuvent aussi concerner les factures d'énergies.

Montant de l'aide versée par Action Logement



Couverture santé :

Toutes les personnes accompagnées ont une couverture santé.

15 d'entre elles ont une couverture santé via leur employeur.

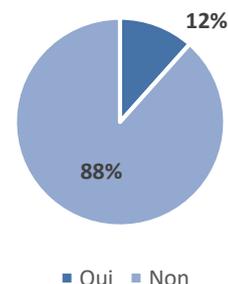


Caisse de sécurité sociale :

Les familles accompagnées sont majoritairement rattachées au régime général. Une seule d'entre elle est rattachée auprès de la MSA.

Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé :

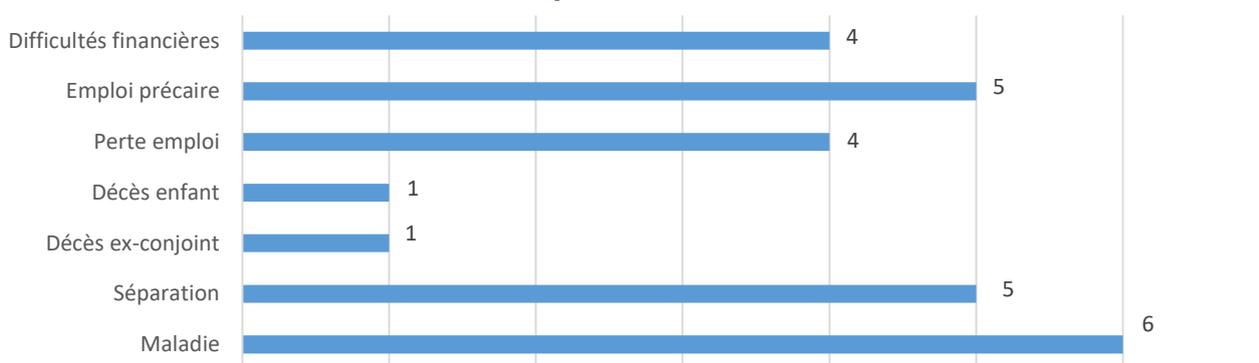
3 demandeurs principaux sont bénéficiaires d'une Reconnaissance en Qualité de Travailleurs Handicapés.



3. Travail réalisé :

Problématique des situations :

Motif de l'orientation

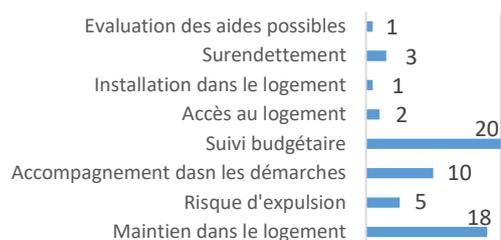


Lors de l'orientation d'une mesure vers notre structure, les ménages orientés traversent un évènement à l'origine de leurs difficultés. Ces problématiques sont diverses et comprennent essentiellement des difficultés imprévues d'ordre médical (maladie, handicap), familial (séparation, décès d'un proche), professionnelle (perte d'emploi, emploi précaire) ou financière.

Objectifs de l'orientation par Action Logement :

Lorsque nous recevons une nouvelle mesure, Action Logement nous indique les objectifs de l'orientation.

Les objectifs de travail demandés par Action Logement sont majoritairement le maintien dans le logement et le suivi budgétaire.



Travail réalisé durant les accompagnements :



Objectif de l'accompagnement, sur 26 ménages :



Suite au premier entretien, des objectifs de travail sont définis avec les personnes accompagnées.

Un travail budgétaire est réalisé avec toutes les familles. Ce travail peut comprendre la vérification du paiement des charges, la demande de suppression de contrat non nécessaire (notamment pour les assurances), le changement d'opérateur ou le regroupement de contrat (téléphonie et internet) etc.

Un accompagnement sur le remboursement des dettes est également effectué avec tous les ménages. Il peut comprendre la mise en place de plans d'apurement, la négociation avec les créanciers au sujet des procédures mises en place pour le paiement des dettes etc.

La mise à jour de la situation administrative est importante et est un des premiers objectifs de travail lors des premiers entretiens mais aussi tout au long de l'accompagnement. Elle peut comprendre la mise à jour de la carte d'identité, la mise en place de comptes informatiques auprès des organismes principaux, le tri et le classement de documents, l'inscription à Pôle Emploi, la réalisation de déclaration trimestrielle CAF / MSA etc.

Pour toutes les personnes accompagnées, l'accès à leurs droits est étudié. Cependant, certaines d'entre elles connaissent leurs droits et les ont ouverts. Pour les autres, des droits ont été ouverts pour de la prime d'activité, de la couverture santé solidaire, de l'aide au logement ou encore pour une pension d'invalidité.

La recherche d'aide financière possible est aussi une partie importante du travail (FSL, caisse de prévoyance, organisme de mutuelle, CAF, aides alimentaires etc.).

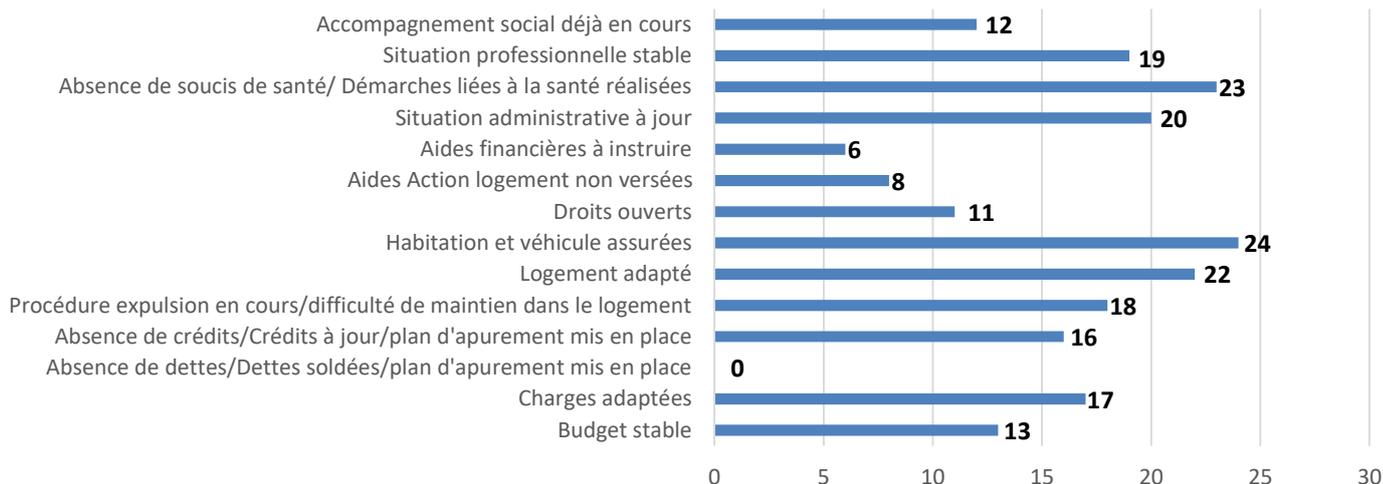
En fonction des besoins, des objectifs sont aussi définis au cas par cas. Si l'orientation est due à un souci de santé, un accompagnement pourra mener à réaliser différentes démarches (réalisation d'un dossier MDPH, accompagnement physique à un rendez-vous, suivi de la situation médicale etc.). Un accompagnement dans la recherche d'un logement peut être aussi mis en place si le maintien dans le logement n'est plus possible. C'est le cas pour 10 orientations sur les 26 réalisées. Si le changement de logement a lieu durant l'accompagnement, nous intervenons également dans la vérification des démarches liées à l'accès à un nouveau logement (ouverture des contrats, changement d'adresse.)

Un soutien au niveau de la parentalité et au niveau professionnel peut aussi être mis en place en fonction des besoins.



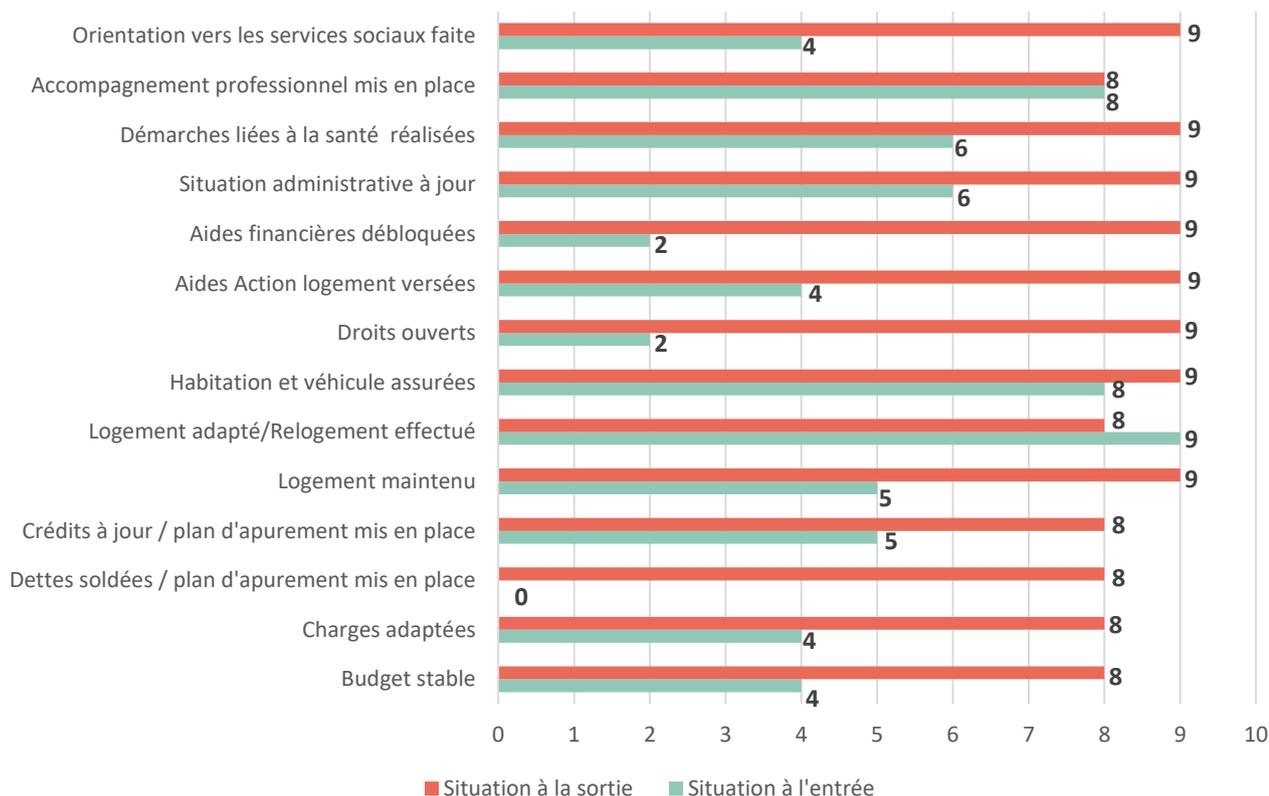


Situation à l'entrée dans le dispositif pour les 26 ménages accompagnés en 2020 :



Ce diagramme montre la situation des personnes avant le début de l'accompagnement. C'est-à-dire que 13 personnes accompagnées avaient déjà un budget stable avant le début de la mesure et que pour les 13 autres ce n'est pas le cas.

Situation entré/sortie pour les 9 mesures terminées en 2020



Nous constatons que la situation des 9 mesures à la fin de l'accompagnement s'est améliorée par rapport à la situation lors de la réception de l'accompagnement.

Pour la majorité des personnes accompagnées, la mesure d'accompagnement leur a permis d'avoir une situation stable avec des dépenses adaptées à leurs ressources et une situation vis-à-vis des dettes/crédits assainies. La mesure leur aura permis soit de garder leur logement soit d'avoir été relogé dans un autre logement.

Cependant pour une situation, la mesure n'aura pas permis de mener à bien tous les objectifs de l'accompagnement par manque de temps. En effet, la mesure a duré longtemps. L'amélioration de la situation ne dépend pas de notre intervention mais de la vente de la maison des bénéficiaires et de leur déménagement vers un logement moins onéreux. Cette démarche peut prendre du temps et la famille a toutes les cartes en main pour réaliser les démarches nécessaires.

4. Perspectives pour l'année 2021

- **Remise en place de rendez-vous avec Armelle DAGAND/Cassandre FOUGEROUSSE**, conseillère sociale sur le territoire de la Marne, tous les deux mois afin de pouvoir faire un point sur l'avancée des situations orientées par Action Logement et d'échanger sur les situations susceptibles de nous être orientées.
- **Reprogrammation de séance d'information** à destination des professionnels réalisant des accompagnements sociaux sur les secteurs d'intervention de Sézanne et de Vitry-le-François. Ces temps dépendront de l'évolution de la situation sanitaire et des possibilités de regroupement. Ils permettront de pouvoir expliquer aux différents professionnels ce qu'est Action Logement, ce qu'ils proposent au public concerné et dans quel cadre ils peuvent faire appel à leur service. L'objectif est également d'expliquer les missions du Club de Prévention dans le cadre d'Action Logement.
- **Diminution du temps entre l'orientation de la mesure et le premier entretien**



• Plateforme LOJ'Toît •



Descriptif du dispositif :

Loj'toît est un dispositif :

- rassemblant un réseau de 23 plateformes de la région Grand Est (carte interactive sur <https://www.jeunest.fr/dispositif-lojtoit/>)
- proposant la mise en œuvre d'un accompagnement individuel des jeunes de 15 à 29 ans en mobilité professionnelle afin de leur faciliter l'accès au logement autonome, par des solutions adaptées sur le territoire.

Les jeunes concernés sont étudiants, salariés, demandeurs d'emploi, apprentis, stagiaires.

La plateforme Loj'toît Épernay au sein du Club de Prévention existe depuis février 2019.



Constats et analyse sur l'année 2020 :

Le dispositif Loj'toît est piloté par :

- **L'équipe projet du Service Jeunesse de la Région Grand Est** en charge de l'animation du réseau des plateformes Loj'Toît :
 - ✓ Denis HAWNER : Chef du Service Jeunesse
 - ✓ Christine TISON : Cheffe de projet Autonomie des Jeunes – Service Jeunesse
 - ✓ Isabelle BANDOCK : Cheffe de Pôle – Service Jeunesse
 - ✓ Delphine PRVULOVIC : Détachée au Logement – Service Jeunesse

- **Un Comité de pilotage régional annuel** au sein de l'hôtel de Région à Metz qui permet à l'ensemble des plateformes de se rencontrer autour d'un ordre du jour.

En janvier 2020, il a eu lieu en présence de Cédric CHEVALIER et Catherine BAILLOT, Élus de la commission Jeunesse Région Grand Est et de l'ensemble de l'équipe projet responsable de l'animation du réseau. L'ordre du jour a permis d'aborder la présentation de l'équipe projet LOJ-Toît, les orientations stratégiques logement 2020 de la Région Grand Est, les axes de travail et dates clés, un retour sur les attentes des plateformes (suite à l'enquête) et la présentation des orientations techniques et modalités de travail par le service jeunesse. Avec aussi un point d'actualité des partenaires : Action Logement, ADIL 57, AFEV, IM'HAI 51, CRIJ Grand Est.

Pour finir des Ateliers de travail autour du plan de communication (plan régional décliné sur les plateformes et recensement de leurs besoins spécifiques), d'échange de pratiques, des moyens d'animation, des thématiques et le calendrier 2020, des méthodes et outils. Le Club de Prévention a proposé le pilotage d'un groupe de travail sur un « document unique d'accueil » ou une « fiche mobilité » pour essaimer le travail initié à l'échelle de la Marne en 2019.

La plateforme Épernay est gérée par :

- **Un référent** : la plateforme est gérée par le Club de Prévention en la personne de Florent LANNOY, éducateur spécialisé du service de prévention. En juin 2020, Nathalie BARRAK, assistante sociale au service Logement Nord Département a pris le relais ; l'animation de la plateforme a alors changé de service.
- **Un COPIL local annuel** pour présenter le rapport d'activité de l'année écoulée, échanger avec les partenaires, les financeurs, l'équipe projet de la Région Grand Est, évoquer les perspectives de l'année à venir, les développements éventuels possibles.

Animation régionale :

Un site internet régional: <https://www.jeunest.fr/dispositif-lojtoit/> avec une carte interactive pour trouver son référent.

Des outils de Communication sont mis à notre disposition par la Région pour diffusion auprès de nos partenaires, des jeunes, sous la forme de Flyers, livrets, affiches et d'un kakémono (nouveau 2020).

Une journée « Logement jeune » était prévue le 11 mai autour de tous les acteurs du Grand Est à Strasbourg. Cette journée a dû être annulée et n'a malheureusement pas pu être reportée en raison du contexte sanitaire.

Des groupes de travail mensuel sur des thématiques précises. L'idée est de charger quelques plateformes de piloter un groupe de travail sur une thématique particulièrement maîtrisée. En raison de la crise sanitaire, un seul de ces groupes de travail a pu avoir lieu en visioconférence le 2 juillet. Il portait sur le thème de la diffusion d'un document unique d'accueil pour faciliter les orientations de plateforme à plateforme et encourager la mobilité géographique et professionnelle des jeunes. Ce document a pu être travaillé. Il a été adopté comme outil d'accompagnement par l'ensemble des plateformes. Il sert aussi de base au référent pour le recueil statistique et il intègre à présent la mobilité.

Un Webinaire sur l'accès au logement des jeunes le 24 novembre avec présentation des données chiffrées sur le logement des jeunes dans le Grand Est, un portrait statistique régional des jeunes et de leur logement dressé par l'INSEE et une présentation de l'enquête « Région Grand Est, le logement des apprentis » par Action Logement.

Accompagnement au sein du Club de Prévention :

Pour rappel, ce dispositif Loj'Toît propose la mise en œuvre d'un accompagnement individuel des jeunes en mobilité professionnelle afin de leur faciliter l'accès au logement autonome, par des solutions adaptées sur le territoire.

La plateforme du Club de Prévention a pour missions :

- D'informer, orienter et accompagner les jeunes en mobilité professionnelle dans leur recherche de logement durable ou temporaire au cours d'un entretien d'évaluation mené auprès du jeune demandeur.
- De construire et mettre en réseau les acteurs concernés par le logement des jeunes - bailleurs public ou privés, entreprises, Action Logement - et les acteurs de l'insertion (centres de formation d'apprentis, organismes de formation, missions locales,...).
- D'innover et développer de nouvelles formes d'habitat en réponses aux besoins identifiés sur les territoires : colocation, résidence chez l'habitant, logement intergénérationnel.

L'objectif principal est d'accompagner le jeune dans son parcours vers l'autonomie.

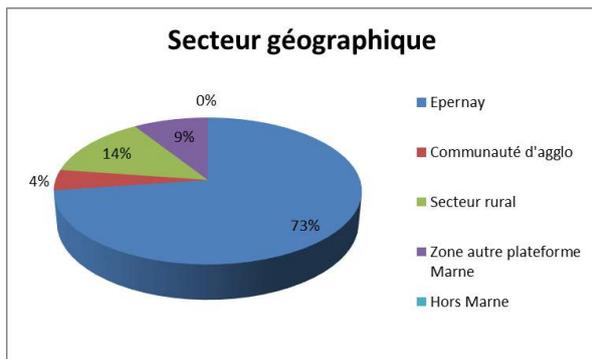
Données chiffrées issues de l'accompagnement mené par LOJ'Toît Épernay en 2020

22 nouveaux jeunes accompagnés en 2020 contre 59 en 2019

Et, pendant les deux mois de confinement : 12 d'entre eux et 23 autres jeunes (accompagnés dans le cadre de la plateforme en 2019) ont été pris en charge **selon des critères de vulnérabilité particulièrement sensibles au regard du contexte** tels que : problématique de santé, situation professionnelle précaire, suspension d'activité, étudiants en formation, revenus inférieur au seuil de pauvreté, isolement et absence de solidarité familiale ou amicale, famille monoparentale.

Typologie du public rencontré :

Secteur géographique



73 % d'entre eux sont **sparnaciens**, 8% habitent en **zone rurale**. Il nous arrive parfois d'intervenir en binôme avec une autre plateforme de la Marne notamment celle de Reims (9%).

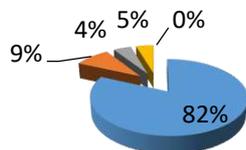
Répartition par âge et par sexe :

77% d'hommes contre 23 % de femmes alors que c'était la parité en 2019. On peut penser que les femmes ont davantage réussi à trouver seules un logement adapté ou bien qu'elles ont eu moins d'opportunités en termes de mobilité professionnelle.

La tranche d'âge la plus représentée est celle des hommes de 18 à 25 ans. À noter que cette année un mineur issu du pôle Mineur Non Accompagné a pu être pris en charge 1 mois avant sa majorité. Il a accédé à un studio étudiant meublé et le bailleur a sollicité une mesure préventive de 3 mois dénommée APLL (Accompagnement Préventif Liée au Logement). Cette mesure favorise l'installation dans un nouveau logement : aides aux démarches administratives, déclenchement des aides et suivi du budget.

La situation familiale :

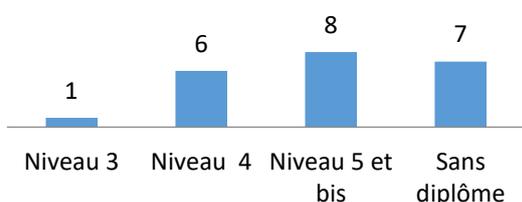
■ Personne seule ■ Couple sans enfant
■ Couple avec enfant ■ Famille monoparentale



Nous avons reçu majoritairement reçu **des personnes seules (82%)** contre 57% en 2019.

18% de couple dont **4% avec enfant** (correspondant à 1 situation).

Qualification des jeunes

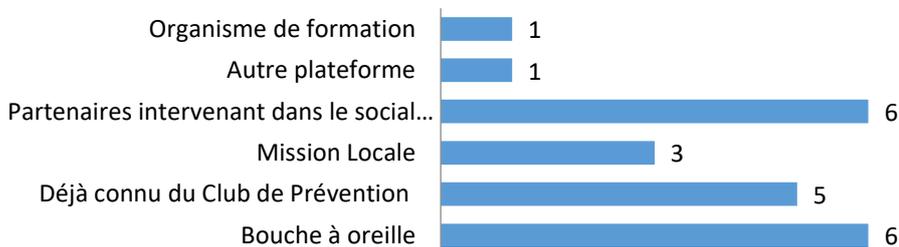


70% des jeunes ont un niveau de qualification égal ou supérieur au CAP.

Origine de l'orientation sur la Plateforme :

50% d'entre eux **connaissent déjà le Club où ont été orientés** vers le Club du par des connaissances. 27% d'orientations par nos partenaires sociaux (CCAS, CSD, CIAS).

18% d'orientation par les acteurs de la formation professionnelle, Mission Locale, Centres de formation).

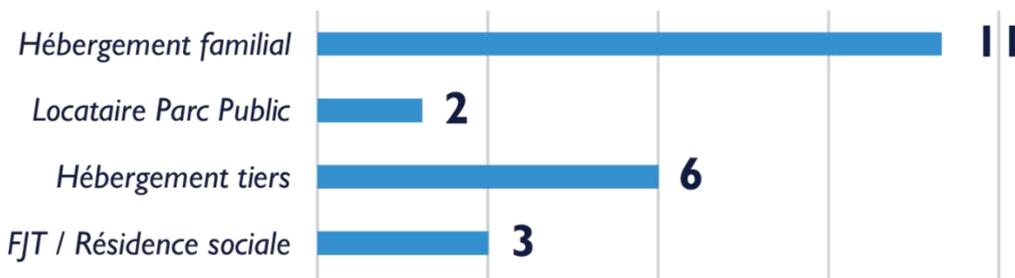


Situation du jeune vis-à-vis du logement lors de la demande :

77% des jeunes sont hébergés par des amis ou de la famille, 1 jeune sur 4 est locataire en parc public ou Foyer de Jeunes Travailleurs.



Situation locative des jeunes au moment de la demande, sur 22 ménages :

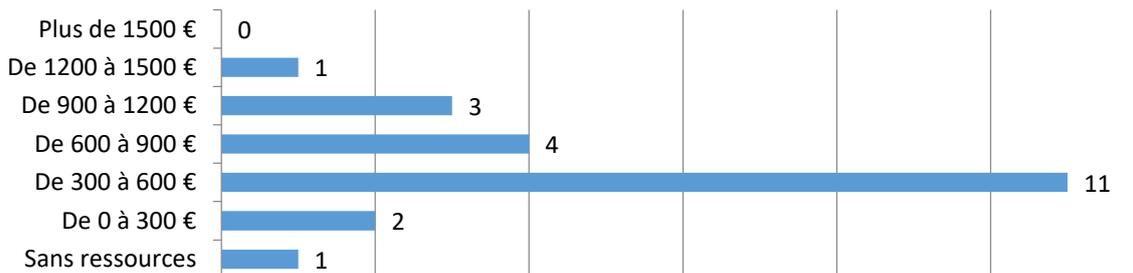


Ressources des jeunes :

95% d'entre eux ont des ressources très faibles. Leurs ressources sont inférieures au smic (83% en 2019). 1 jeune n'avait aucunes ressources.

Une précarité de ressources s'installe chez les jeunes rencontrés.

Niveau de ressources

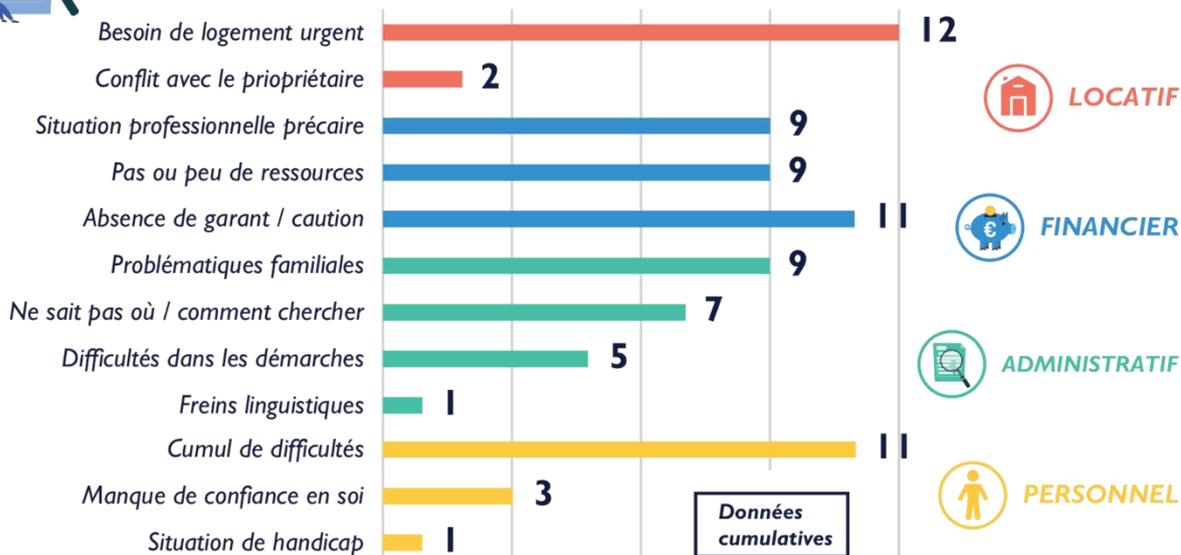


Demandes des jeunes et les réponses apportées :

50 % des jeunes ont une demande urgente de recherche de logement et n'ont pas de garant. 50% cumulent les difficultés.



Freins au logement autonome, sur 22 ménages initiaux :



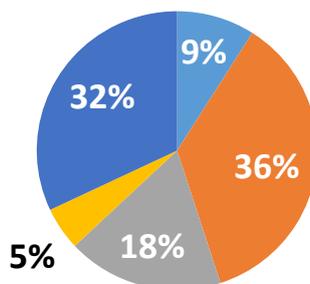
Les réponses apportées

50% des jeunes reçus ont pu être relogés **en parc social, privé ou FJT dans de petite typologie de logement (du studio au T3)**. **Aucun** relogement vers **les solutions alternatives** comme une chambre chez l'habitant, en colocation ou dans une colocation intergénérationnelle. Deux situations ont failli aboutir à une solution de logement intergénérationnel sur Reims via l'association nationale Ensemble 2 Générations mais le contexte sanitaire a obligé ces deux jeunes étudiantes à changer de projet.

Les **solidarités familiales** sont intervenues dans **18%** des situations.

Situation de relogement

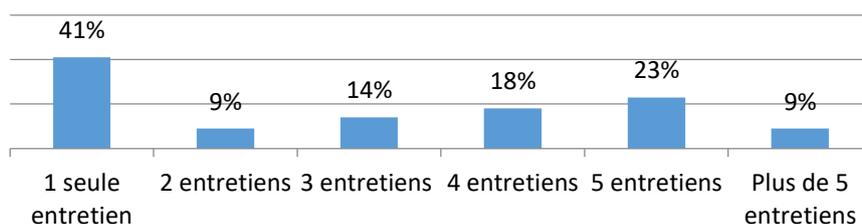
- Parc privé
- Parc social
- Solidarité familiale ou amicale
- Foyer Jeunes Travailleurs
- Situation identique à l'accueil



Nombre d'entretien

45% des jeunes ont bénéficié **d'une durée d'accompagnement long** (de 1 à 6 mois) et **40 %** ont nécessité **une durée d'accompagnement courte** (moins de une semaine).

41% n'ont été rencontrés **qu'une seule fois** et **34%** ont été rencontrés **plus de 4 entretiens**.



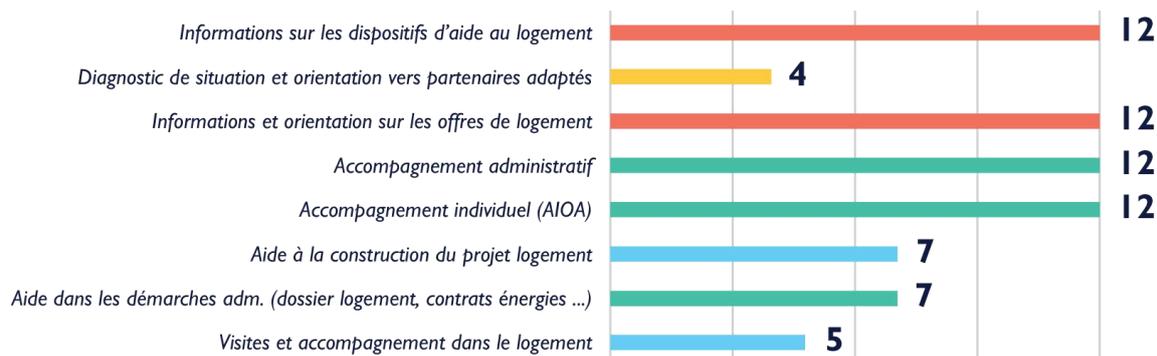
Parcours d'accompagnement et les prestations sollicitées

55 % des jeunes ont eu besoin d'aide dans les démarches administratives, d'information et d'orientation sur l'offre de logement, sur les dispositifs d'aide et d'informations sur les différents types de logements existants.

32 % ont eu besoin de soutien dans la construction de leur projet et ont nécessité un accompagnement pour réaliser leur demande de logement et dans la contractualisation des différentes énergies.

23% ont été accompagnés dans la visite et l'entrée dans leur logement.

Accompagnement des jeunes : la durée moyenne est de **3 semaines**.



Accompagnement spécifique

3 situations ont été orientées vers une mesure d'Accompagnement Social Liée au Logement ou un Bail Glissant.

4 jeunes ont utilisés l'outil Action Logement (Aide mobili jeunes, aide Mobilité, le Visale)

5 ont été orientés vers le service de prévention spécialisée du Club.

72% ont eu besoin de conseils.

Accompagnements spécifiques :



Partenariat :

Notre réseau de partenaires est dense :

- PIJ, Missions Locales, CFA ...
- les grosses entreprises du territoire, des agences intérim souvent sollicitées par les jeunes.
- les équipes de travailleurs sociaux, d'agents d'accueil (les équipes changent, s'étoffent aussi).
- Les Maison de services au public.

Et bien sûr en direction des jeunes :

- Diffusion des documents de communication du réseau de plateforme (flyers, cartographie de la couverture du territoire, annuaire, ...).
- Ouvrir le champ des possibles sur le plan professionnel, élargir l'horizon des jeunes pour aller vers l'emploi là où il se trouve, sécuriser le parcours des jeunes tant sur le plan du logement que de l'emploi.

Nous avons eu peu de liens cette année avec nos partenaires du fait du contexte de crise sanitaire mais nous devons maintenant remettre du lien entre nous.

Conclusion et Perspectives pour l'année 2020 :

Constats : La gestion de la plateforme par le Service Logement Nord Département amène des accompagnements plus longs allant jusqu'à l'entrée dans le logement et même parfois après. Nous orientons davantage vers des mesures d'accompagnement liées au logement comme les ASLL, le BG dont l'objectif est de sécuriser l'accès vers l'autonomie du jeune par le biais du logement ; logement qui constitue la base essentielle à leur avenir professionnel et à leur bien-être.

L'année 2021 permettra de reprendre contact avec nos partenaires et les jeunes pour étendre au maximum les bénéfices de ce dispositif. Cette année permettra aussi de poursuivre le partenariat démarré tout récemment avec Ensemble 2 Générations et d'intégrer des jeunes de la plateforme dans la colocation du Club. La rencontre avec des responsables des ressources humaines de grandes entreprises sparnaciennes sera aussi privilégiée.

De manière globale, l'année 2021 nécessite de :

- ✓ présenter ou représenter le dispositif auprès de nos partenaires et des jeunes.
- ✓ diffuser les nouvelles affiches et plaquettes auprès de nos partenaires et des jeunes.
- ✓ Porter à la connaissance des acteurs de l'insertion professionnelle des jeunes des possibilités de mobilité le dispositif LOJ'Toît.



• Ateliers Socio-Linguistiques •



Descriptif du dispositif :

Les Ateliers Socio-Linguistiques (ASL) visent l'intégration des personnes migrantes en leur permettant l'apprentissage la langue française à l'oral et à l'écrit. Ces préalables sont indispensables pour appréhender la société française et la citoyenneté. L'ancrage de l'apprentissage du français se fait dans des actions socialisantes à composante langagière.

Les Ateliers Socio-Linguistiques (ASL) sont composés de 2 types d'ateliers :

- le Français Langue Etrangère (FLE) : apprendre le français en tant que langue étrangère,
- le Français Langue Intégration (FLI) : apprendre le français dans le but de s'intégrer à la société française.

Au sein du Club de Prévention, l'apprentissage de la langue concerne le niveau A1 réparti en 4 groupes de niveau et repose sur 2 concepts :

- savoir se présenter et connaître l'alphabet et répondre aux questions simples,
- comprendre des mots familiers, exprimer des besoins concrets.

Ces ateliers sont animés par des bénévoles en lien avec une coordinatrice, salariée de l'association. Une évaluation de l'apprenant est faite avant chaque positionnement sur un groupe.

Les ASL du Club de Prévention s'étendent sur les différents sites d'intervention de l'association.



LES APPRENANTS

L'impact de la crise sanitaire sur le nombre d'inscrits et de participants réguliers a été fort puisque nous observons une réduction de plus de la moitié du nombre d'apprenants (253 en 2019 contre 108 en 2020). Cette réduction est due à la fermeture obligatoire des salles de groupes

a. Les inscriptions :

Pour 2020, le nombre des apprenants inscrits est de 108 sur les 4 sites.

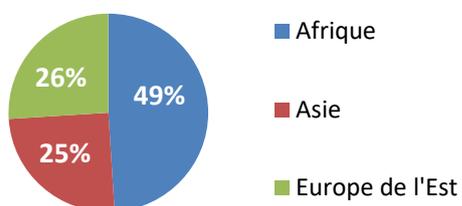
La fréquentation moyenne par semaine est de 27 apprenants à Epernay et Vitry-le-François, 7 en moyenne à Sézanne et 4 en moyenne à Fère-Champenoise.

Territoires	Nombre d'inscrits
Épernay	55 apprenants
Sézanne	12 apprenants
Vitry-le-François	35 apprenants
Fère Champenoise	5 apprenants
TOTAL :	107 apprenants

Les apprenants sont principalement orientés par les centres d'hébergement. A Sézanne et Vitry-le-François, la totalité des personnes orientées l'est par le Club de Prévention. A Epernay, du fait de l'implantation de différentes associations, les personnes sont orientées par ADOMA, la Croix Rouge et le Club de Prévention.

b. Les caractéristiques du public :

Les origines géographiques :

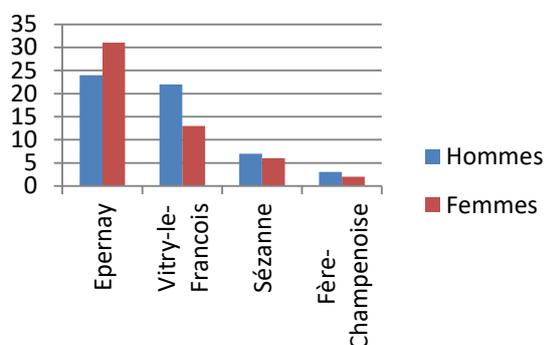


Les apprenants ont principalement migré du continent africain : Nigéria (20%) et 20% de Somalie, Soudan et Erythrée.

Sur les 25% originaires d'Asie, la moitié des personnes proviennent de Syrie, d'Afghanistan et de Turquie.

Enfin, les pays d'Albanie, Serbie, Kosovo et Macédoine sont les plus représentés.

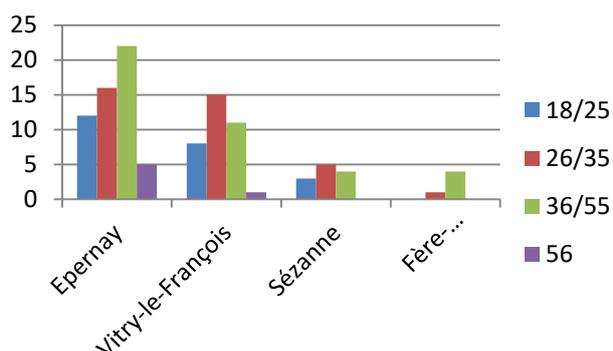
La répartition Hommes / Femmes :



La répartition Hommes/Femmes est équilibrée puisque nous accueillons 53 femmes et 55 hommes.

Sur le site de Vitry-le-François, compte tenu de la configuration du centre d'hébergement, la majorité des apprenants sont des hommes.

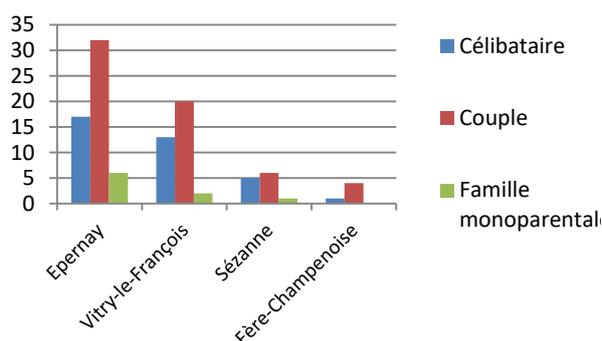
L'âge des apprenants :



72% du public est âgé entre 26 et 55 ans avec une majorité sur la tranche d'âge 36/55 ans (40%).

À noter que 20% du public est composé de jeunes de moins de 25 ans.

La composition familiale :



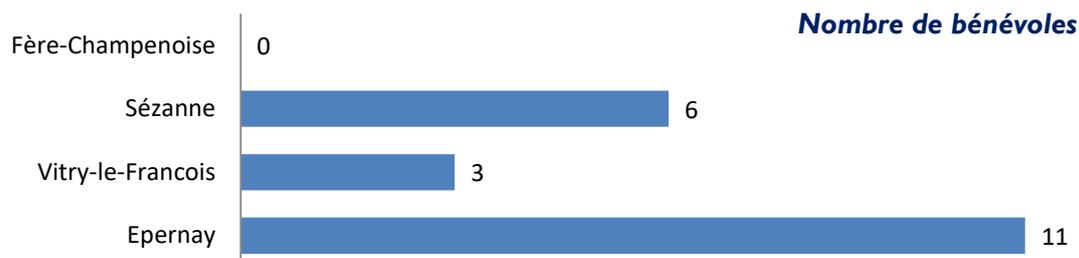
Les couples sont majoritairement représentés parmi les apprenants. Proportionnellement, nous retrouvons autant d'hommes seuls dans les ateliers de Vitry-le-François que ceux d'Epernay.

LES BÉNÉVOLES

La majorité des bénévoles sont des personnes retraitées. Très souvent, elles ont exercé dans le domaine de l'enseignement ou de l'éducation. Certaines d'entre elles ont fait des études dans des instituts de langue. Nous avons aussi 3 bénévoles qui ont, par le passé, fréquenté les ASL à leur arrivée en France.

En 2020, nous avons accueilli 3 nouveaux bénévoles. Nombreux d'entre eux ont acquis leurs compétences par la formation et l'expérience, néanmoins un système de tutorat est mis en place. Un système de binôme de bénévoles est proposé pour ceux qui débutent. De plus, une des missions de la coordinatrice des ASL du Club de Prévention est aussi d'apporter un soutien pédagogique.

Nous pouvons aussi constater que les changements d'organisation au sein de Club de Prévention ont aussi eu des effets sur le nombre de bénévoles. Pour différentes raisons liées à l'organisation ou au contexte, nous sommes passés de 34 bénévoles en 2019 à 22 bénévoles en 2020. Sur le site de Fère-Champenoise, le groupe de bénévoles est complètement à reconstituer.



Plusieurs réunions sont organisées avec les bénévoles pour renforcer les liens entre eux, pour échanger autour de l'organisation et évoquer les questions pédagogiques. Généralement, ces réunions sont proposées par site. Cette année, deux réunions ont été organisées pour l'ensemble des bénévoles en présence de la direction de l'association.

Sur Fère-Champenoise, les bénévoles ont cessé leur activité suite à des raisons personnelles. Un nouveau recrutement est en cours.

LES ATELIERS

a. L'organisation des groupes

Sur l'année 2020, 800h de cours en présentiel ont été dispensés sur une base théorique de 2000h. Il faut ajouter 150h de cours données en distanciel. Ainsi, nous n'avons pas pu assurer 50% des cours comme prévu à cause de la crise sanitaire. Au 1^{er} confinement, les cours ont été complètement arrêtés puis au confinement de novembre, une partie des bénévoles ont poursuivi des cours avec les apprenants en distancie (zoom et WhatAssp).

Chaque apprenant participe à 2 séances par semaine allant de 2 à 4h de cours selon les territoires. Avant de s'inscrire sur un groupe, chaque apprenant est testé par la coordinatrice pour le positionner sur son groupe de niveau. Il signe aussi un contrat d'engagement qui précise son assiduité et son sérieux.

Territoires	Groupes	Organisation
Les 4 territoires	13 groupes	33 heures par semaine
Épernay	4 groupes	2 fois 1h30 par semaine pour chaque groupe
		12 heures de cours par semaine
Sézanne	3 groupes	2 fois 1h30/2h par semaine pour chaque groupe
		Entre 10h30 et 12 heures de cours par semaine
Vitry-le-François	4 groupes	1 fois 1h par semaine pour chaque groupe
		4 heures de cours par semaine
Fère-Champenoise	2 groupes	
		6 heures de cours par semaine

b. Les activités culturelles et les sorties

Dans le cadre du FLI (Français Langue Intégration), des projets et des sorties sont organisés avec les bénévoles afin de découvrir la culture française et d'apprendre dans un contexte interculturel.

Compte tenu du contexte, nous n'avons pas pu organiser les activités comme les années passées.

Trois groupes ont bénéficié d'une visite de la ville d'Épernay les 9, 10 et 13 Juillet 2020 : Lycée Hessel, l'avenue de Champagne, l'Hôtel de ville d'Épernay, le monument aux morts, les Maisons de champagne).

Certaines activités ont été annulées à cause du confinement: le musée du Louvre à Paris prévu au printemps puis en novembre, les repas de fin d'année.



Conséquences de la crises sanitaire sur 2020 :

La crise sanitaire a eu un 1^{er} impact sur la taille des groupes. En effet, nous avons réduit les groupes à 10 personnes puis à 5 personnes par cours. Des difficultés ont aussi été relevées avec l'inadéquation entre le port du masque et l'apprentissage d'une langue étrangère.

Les cours ont été perturbés par les confinements successifs entraînant la fermeture des ateliers sur les 3 sites sur les périodes de mars, avril, mai, une partie de juin, novembre et décembre.

L'alternative des cours à distance a été mise en place avec le programme « spécial COVID ». Tous les bénévoles ont maintenu le contact avec les apprenants de leur groupe respectif au minimum pour prendre des nouvelles. Les bénévoles, plus aguerris avec les outils de communication offert par internet, ont utilisé les plateformes WhatsApp, Zoom pour échanger autour de vidéos et de groupes de discussion.

De manière générale, la crise sanitaire a eu un effet démobilisateur sur les apprenants, une défection importante est observée. Dans une moindre mesure, nous avons aussi des bénévoles qui n'ont pas pu reprendre les ASL parce qu'ils doivent se préserver face au virus. Il était d'ailleurs de la responsabilité de l'association de ne pas exposer les bénévoles à ce risque.

Perspectives :

La relance des ateliers en présentiel est l'enjeu de l'année 2021. En effet, un rythme régulier est nécessaire dans l'apprentissage de langue et est un gage pour la mobilisation des apprenants et des bénévoles.

La reconnaissance du rôle et de la fonction de la coordinatrice des ateliers sociolinguistiques par les bénévoles et professionnels des différents sites permettra une meilleure cohérence dans le fonctionnement et le contenu des ateliers.

Une amélioration des salles est aussi à poursuivre avec la mise à disposition de nouveaux outils pédagogiques notamment en matière d'affiche et de tableaux mais aussi d'un fond documentaire pour les bénévoles.

Compte tenu de la crise sanitaire, les ateliers de mise en situation, les sorties et les activités n'ont pas pu se tenir. Elles sont à relancer.

